

Date de convocation : 04/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (29): M. Laurent RAYMOND, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (4) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN M. Anséric LEON donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Fixation des durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la ville de Saint-Avertin a délibéré le 08 décembre 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023, et a délibéré le 22 mars 2023 pour fixer la durée d'amortissement des immobilisations.

Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art
- des terrains (autres que les terrains de gisement)
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées. En principe, les subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT :
 - ✓ cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
 - ✓ trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
 - ✓ quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées, selon le tableau suivant :

Nature	Libellé	Durée amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204xxxx1	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5 ans
204xxxx2	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	15 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	5 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
2121	Plantations	5 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains pour clôtures, portails et portillons et accessoires	10 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments publics	10 ans

21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments privés	10 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215731	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	5 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21578	Autre matériel technique	5 ans
2158	Installations, matériel et outillage technique	10 ans
21828	Autre matériel de transport	4 ans
21831	Matériel informatique scolaire	3 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations	8 ans

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *prorata temporis*.

L'amortissement *prorata temporis* est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par plusieurs mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du *prorata temporis* et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC. Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. À l'issue d'une période de trois ans, ces biens seront sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) d'office dès lors qu'ils ont été totalement amortis.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de :

- ✓ Fixer les durées d'amortissement applicables au 1^{er} janvier 2026, telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 € TTC) amortis sur 1 an au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- ✓ Réformer d'office des biens de faible valeur à l'issue d'une période de 3 ans ;
- ✓ D'abroger la délibération n°2023/15 en date du 22 mars 2023.

* * * * *

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2321-1 qui définit le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022/74 du 08 décembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2023/15 du 22 mars 2023 relative à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2026, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2026 ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De fixer** les durées d'amortissement applicables au 1^{er} janvier 2026, telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature	Libellé	Durée amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204xxxx1	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5 ans
204xxxx2	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	15 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	5 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
2121	Plantations	5 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains pour clôtures, portails et portillons et accessoires	10 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments publics	10 ans

21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments privés	10 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215731	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	5 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21578	Autre matériel technique	5 ans
2158	Installations, matériel et outillage technique	10 ans
21828	Autre matériel de transport	4 ans
21831	Matériel informatique scolaire	3 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations	8 ans

- **D'appliquer** la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 € TTC) amortis sur 1 an au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- **De réformer** d'office des biens de faible valeur à l'issue d'une période de 3 ans ;
- **D'abroger** la délibération n°2023/15 en date du 22 mars 2023.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Date de convocation : 04/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHÉRY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Budget primitif 2026 – Budget principal
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Lors de sa séance du 26 novembre 2025, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2026 soumis à l'adoption du Conseil municipal.

Le rapport de présentation, ci-joint, expose les grandes orientations de ce budget.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026 - budget principal - de la Commune de Saint-Avertin et d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section (fonctionnement – investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-8, L. 1612-9, L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°2025/102 du Conseil municipal, en date du 26 novembre 2025, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif au Conseil municipal le 4 décembre 2025 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif en équilibre réel avant le début de l'exercice, au plus tard avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, tant en recettes qu'en dépenses, sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 18 532 400 €
- Section d'investissement : 10 564 600 €

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'adopter** le Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	16 614 000	17 370 000	9 372 200	8 616 200
Opérations d'ordre	1 918 400	1 162 400	1 192 400	1 948 400
Total du budget	18 532 400	18 532 400	10 564 600	10 564 600

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section (fonctionnement – investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

POUR : 29

CONTRE : 4 (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY)

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Budget primitif 2026

Rapport de présentation



Conseil Municipal du 17 décembre 2025



Sommaire

Introduction	page 3
Présentation synthétique et schématique	page 5
Section de fonctionnement	
▪ Recettes	page 8
▪ Dépenses	page 19
Section d'investissement	
▪ Recettes	page 28
▪ Dépenses	page 30
▪ Les Autorisations de Programme	page 33
Travaux de voirie et Espaces publics - TMVL	page 34



Introduction

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales).

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, le budget primitif décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2026, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité et équilibre.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (et le 30 avril, les années d'élections municipales), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Budget primitif 2026

Présentation générale

Présentation synthétique

En raison du vote du budget primitif 2026 en décembre 2025, ce dernier n'inclut pas la reprise des résultats, contrairement à l'exercice 2025. Le budget primitif 2026 s'élève à 29 097 000 € répartis de la manière suivante :

Fonctionnement	Investissement	Total
18 532 400 €	10 564 600 €	29 097 000 €

La répartition du budget 2026 de fonctionnement et d'investissement est respectivement de 64 % et 36 %.

La section de fonctionnement totalise un montant de 18 532 k€, dont 16 614 k€ de dépenses réelles pour 17 370 k€ de recettes réelles.

En investissement le total est de 10 564 k€ dont 9 372 k€ de dépenses réelles auxquelles correspondent 8 646 k€ de recettes réelles .

Opérations réelles	BP 2025		BP 2026		Ev° BP
Fonctionnement					
Recettes	17 370 000		17 370 000		0 %
Dépenses	16 484 500		16 614 000		+ 0,79 %
Investissement					
Recettes	6 273 714		8 646 200		+ 37,82 %
Dépenses	9 404 021		9 372 200		- 0,34 %

Représentation schématique de l'équilibre du budget

FONCTIONNEMENT	Recettes réelles (Atténuation de charges Produits des services Impôts et taxes Dotations, participations Autres produits de gestion courante Produits spécifiques)	17 370 000	Dépenses réelles (Charges à caractère général Charges de personnel Atténuation de produits Autres charges de gestion courante Charges financières Charges spécifiques)	16 614 000
			Epargne brute (autofinancement)	756 000
INVESTISSEMENT	Epargne brute (autofinancement)	756 000	Remboursement Emprunt	649 000
	Ressources propres, subventions, cessions	2 344 916	Subventions versées	1 106 000
	Emprunt d'équilibre	6 271 284	Dépenses d'équipement	7 617 200

Contrairement aux exercices précédents, il convient de noter que ce budget primitif ne tient pas compte des résultats et reports de l'exercice précédent dans l'attente de l'arrêt des comptes 2025.

Budget primitif 2026

Section de fonctionnement

18 532 400 €

Recettes de fonctionnement

Total prévisions 2026

18,532 M€

Rappel BP2025 – 21,38 M€

- 13,32 %
par rapport
2025

Total recettes réelles

17,37 M€

Rappel BP2025 - 17,37 M€

0 %
par rapport
2025

Total recettes d'ordre

hors résultat reporté

1,162 M€

Rappel BP2025 - 1,355 M€

- 14,21 %
par rapport
2025

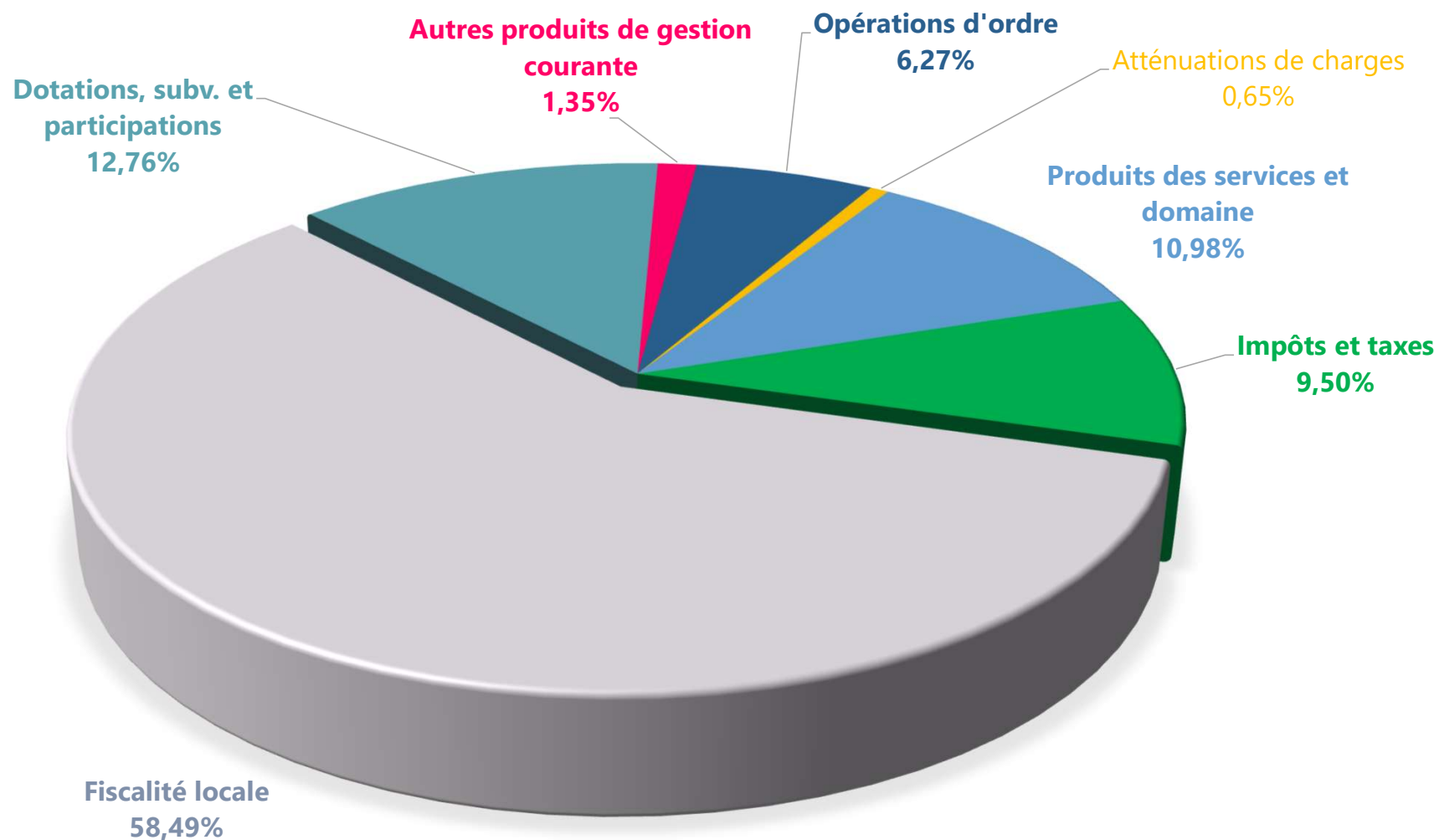
Recettes de fonctionnement – Vue d'ensemble

Au stade du budget primitif, les recettes réelles sont globalement identiques à celles inscrites au BP 2025, bien que certaines variations apparaissent selon les chapitres.

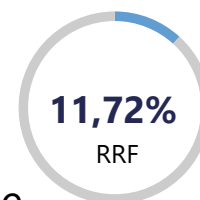
L'absence de résultat reporté et la diminution des écritures d'ordre diminuent le total des recettes de fonctionnement de – 13,32 %.

VUE D'ENSEMBLE		BP 2025	BP 2026	% évolution BP26/BP25
Chap.	Libellés			
013	Atténuations de charges	120 000	120 000	0,00%
70	Produits des services et domaine	2 150 000	2 035 000	-5,35%
73	Impôts et taxes	1 759 889	1 760 857	0,06%
731	Fiscalité locale	10 740 111	10 839 143	0,92%
74	Dotations, subv. et participations	2 351 000	2 364 000	0,55%
75	Autres produits de gestion courante	249 000	251 000	0,80%
	Total recettes réelles	17 370 000	17 370 000	-0,00%
042	Opérations d'ordre	1 355 000	1 162 400	-14,21%
002	Résultat reporté	2 655 324,64	0	-100,00%
	Total recettes de fonctionnement	21 380 324,64	18 532 400	-13,32%

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2026



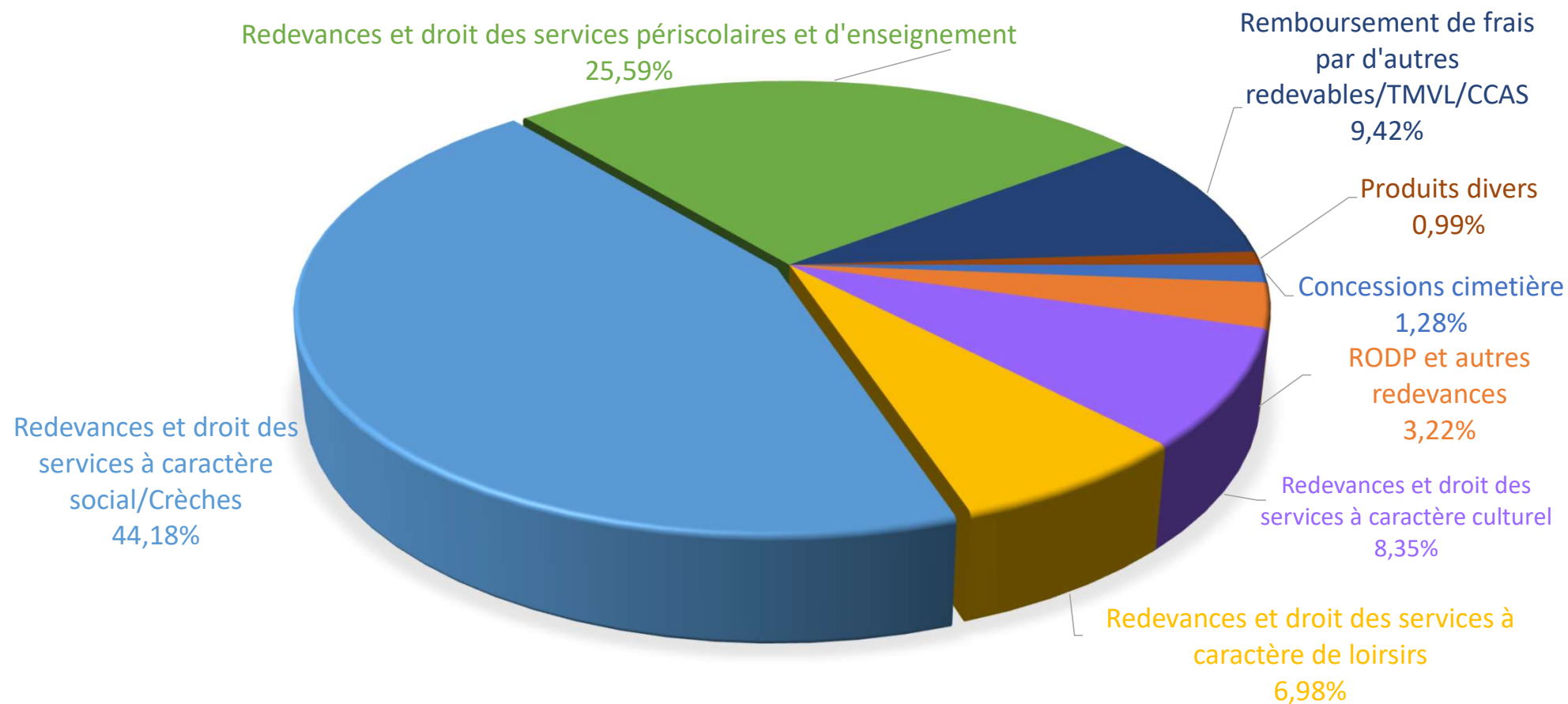
Produits des services (70)



Ce chapitre comprend principalement les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services proposés par la commune. Ils sont évalués à 2,035 M€ pour 2026, en baisse de – 5,35 % par rapport au prévisionnel 2025 (- 115 000 €) notamment du fait de recettes budgétées sur 2025 et non reconduites pour 2026. (88 k€)

Montants en €	BP 2025	BP 2026	% évolution BP26/BP25
Concessions cimetière	26 000	26 000	0,00%
RODP et autres redevances	59 918	65 518	9,35%
Redevances et droit des services à caractère culturel	165 000	170 000	3,03%
Redevances et droit des services à caractère de loisirs	140 000	142 000	1,43%
Redevances et droit des services à caractère social/Crèches	926 354	899 00	-2,95%
Redevances et droit des services périscolaires et d'enseignement	537 000	520 700	-3,04%
Remboursement de frais par d'autres redevables/TMVL/CCAS	272 728	191 682	-29,72%
Produits divers	23 000	20 100	-12,61%
Total Chapitre 70 - Produits des services	2 150 000	2 035 000	-5,35%

RÉPARTITION DES PRODUITS DES SERVICES



Redevance d'Occupation du Domaine Public et autres redevances : 65 k€

Ces recettes proviennent principalement de la redevance liée à la concession du mobilier urbain (42 k€), du reversement par VTH des loyers de la rue de Larçay (13 k€) et de redevances pour occupation du domaine public (guinguette-taxis...)

Redevances des services à caractère culturel : 170 k€

Constituées des recettes issues des spectacles, elles enregistrent une hausse de +7,84 % au BP 2026 par rapport au BP précédent.

Redevances des services à caractère social : 899 k€

Elles correspondent aux tarifs appliqués aux services périscolaires, accueils de loisirs, crèches et multi-accueil. Une diminution est observée par rapport au BP précédent.

Redevances des services enseignements : 520 k€

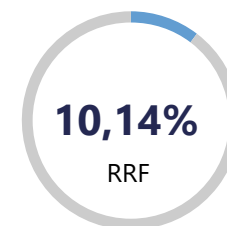
Ces recettes concernent le service de restauration scolaire et affichent une baisse par rapport au BP 2025.

Redevances des services de loisirs : 142 k€ - Elles regroupent les recettes issues de la piscine.

Remboursement de frais : 191 k€

Cette ligne intègre les remboursements versés par TMVL et par le CCAS au titre de la mise à disposition de personnel et des charges refacturées, en diminution par rapport à 2025. Elle est en baisse par rapport à 2025 suite à une refacturation exceptionnelle de travaux effectués par la commune en lieu et place d'une entreprise.

Impôts et taxes (73)



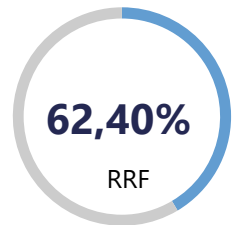
Ce chapitre est constitué de 2 recettes versées par Tours Métropole Val de Loire.

- Le produit de l'Attribution de compensation inscrit à l'identique de 2025 $\Rightarrow$ 1 419 305 €
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) inscrite pour le montant de 2025, dans l'attente de la notification par le Métropole $\Rightarrow$ 341 552 €

Montants en €	BP 2025	BP 2026	% évolution BP26/BP25
Attribution de compensation	1 419 305	1 419 305	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	340 584	341 552	0,28%
Total Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 759 889	1 760 857	0,06%

L'estimation de ce chapitre pour 2026 reste stable par rapport à 2025.

Fiscalité locale (731)



Ce chapitre est composé de 6 recettes versées et le montant prévisionnel est en légère hausse + 0,92 % par rapport au budget primitif 2025. (+99 032 €)

Montants en €	BP 2025	BP 2026	% évolution BP25/BP26
Total Chapitre 731 - Fiscalité locale	10 740 111	10 839 143	0,92%
Contributions directes	9 900 000	9 980 000	0,81%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	650 000	650 000	0,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	120 000	140 000	16,67%
Taxe locale sur la publicité extérieure	47 028	45 960	-2,27%
Taxe sur les pylônes électriques	19 383	19 383	0,00%
Droits de place	3 700	3 800	2,70%

Fiscalité locale (731) – principales composantes

Contributions directes : 9 980 k€

Elles résultent d'un calcul appliquant le taux municipal à la base imposable du contribuable. Il est proposé de maintenir pour 2026 les taux en vigueur en 2025. Ainsi, les taux municipaux des impôts locaux resteront inchangés en 2026 : **TFPB à 34,70 %**, **TFPNB à 45,62 %** et **taxe d'habitation** sur les logements vacants et résidences secondaires à **12,55 %**. La revalorisation des bases pour 2026 est estimée à 1 %, dans l'attente de la publication du taux d'inflation de novembre.

La taxe additionnelle aux droits de mutation : 650 k€

Les droits de mutation (DMTO) acquittés à la commune sur toute transaction immobilière demeurent une ressource structurante. Les droits de mutation à titre onéreux sont maintenus au même niveau qu'en 2025 compte tenu des incertitudes du marché immobilier.

Taxe sur la consommation finale d'électricité : 140 k€

La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est une taxe que les communes perçoivent sur la consommation d'électricité des ménages et des entreprises situées sur leur territoire. Elle est perçue par le SIEIL, puis reversée aux collectivités locales.

Taxe locale sur la publicité extérieure : 45 k€

C'est une taxe perçue par les collectivités locales sur les dispositifs publicitaires installés en extérieur, tels que les panneaux, enseignes et affichages publicitaires. Elle est calculée en fonction de la surface des supports publicitaires et de leur emplacement. Cette taxe vise à réguler la publicité extérieure.

Taxe sur les pylônes électriques : 19 k€

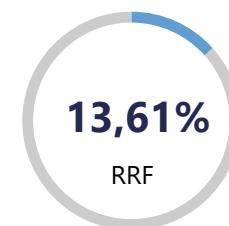
Cette taxe est un prélèvement versé par les exploitants de réseaux pour chaque pylône implanté sur la commune. Son montant, fixé chaque année par l'État, revient intégralement à la commune. Dans l'attente de la publication du nouveau tarif, le montant de l'année précédente est reconduit.

Droits de place : 3 800 €

Ce sont des redevances payées par les commerçants ou exposants pour occuper un emplacement sur un marché public.

Dotations de l'État et participations diverses (74)

Ces recettes sont estimées en légère hausse de + 0,55 % (+ 13 000 €) par rapport aux prévisions du BP 2025 et s'établissent à près de 2,364 M€.



Montants en €	BP 2025	BP 2026	% évolution BP26/BP25
Dotation forfaitaire	536 998	502 831	-6,36%
FCTVA	11 938	0	-100,00%
Participations État	64 297	79 425	23,53%
Participations Région	25 500	22 900	-10,20%
Participations Département	35 300	28 000	-20,68%
Participations Métropole	492 792	492 792	0,00%
Participations communes	16 000	18 000	12,50%
Participations autres organismes dont CAF	1 168 175	1 220 052	4,44%
Total Chapitre 74 -	2 351 000	2 364 000	0,55%

Cet agrégat est impacté par la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, la disparition des emplois aidés financés par l'État, l'arrêt de la participation du département au relais petite enfance ainsi que par la diminution du fonds de péréquation de la taxe professionnelle reversé par le département.

Néanmoins, l'État attribuera une nouvelle dotation dédiée au service public de la petite enfance, d'un montant de 20 k€.

Autres recettes de fonctionnement

Les atténuations de charges (013) : 120 k€

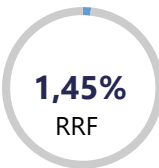
Ce chapitre couvre les remboursements des indemnités journalières sur les rémunérations dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires et représente 0,69 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres produits de gestion courante (75) : 251 k€

144 500 € pour les loyers et charges perçus par la ville pour les locaux commerciaux, les logements et garages loués.

37 000 € pour la location des équipements sportifs

67 600 € pour la location des salles municipales



1,45%
RRF

Les opérations d'ordre (042) : 1 162 400 € concernent :

- La constatation des amortissements des subventions d'investissement pour 32 400 €. Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.
- La neutralisation des amortissements de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour 1 100 k€
- Une enveloppe pour la valorisation des travaux en régie de 30 k€.

En résumé – recettes réelles

- De BP à BP, l'équilibre global demeure inchangé : les hausses compensent les baisses
- Tendance logique à la hausse de la fiscalité locale en raison de la revalorisation des bases fiscales. (+99 000 €)
- Dotations et subventions en hausse de 13 000 €
- Impôts et taxes et autres produits : légères augmentations
- Baisse marquée des produits de services (-115 000 €),
- Atténuations de charges et recettes spécifiques : stables.

Dépenses de fonctionnement

Total prévisions 2026

18,532 M€

Rappel BP2025 – 21,38 M€

- 13,32 %
par rapport
2025

Total dépenses réelles

16,614 M€

Rappel 2025 - 16,484 M€

+ 0,79 %
par rapport
2025

Total dépenses d'ordre
hors virement

1,808 M€

Rappel 2025 - 1,984 M€

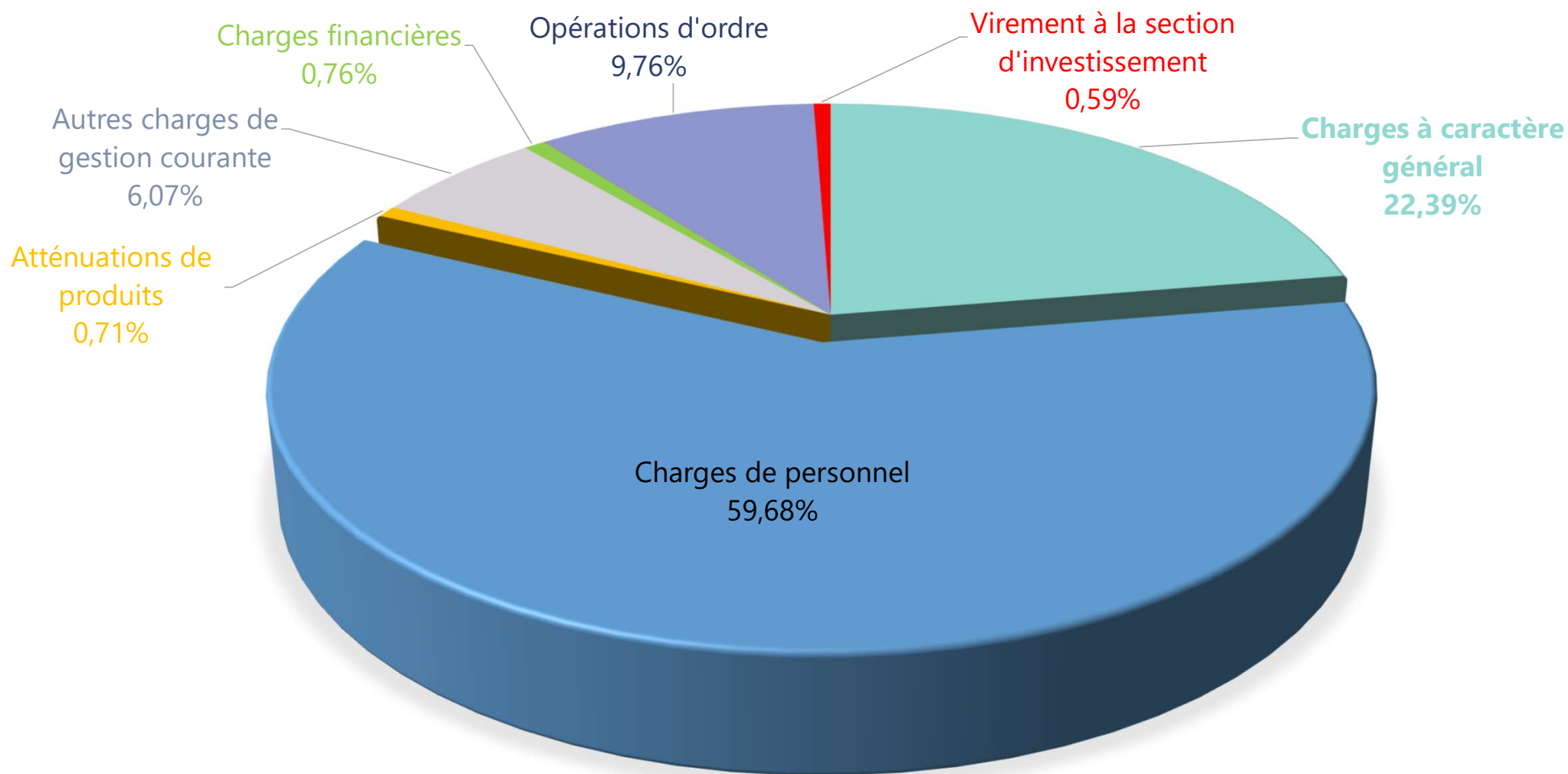
- 8,87 %
par rapport
2025

Dépenses de fonctionnement – Vue d'ensemble

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles sont en légère hausse de + 0,79 % (+ 129 500 €) avec des variations contrastées suivant les chapitres.

En l'absence d'excédent reporté, le virement à la section d'investissement chute (- 2,8 M€).

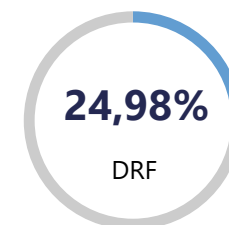
VUE D'ENSEMBLE		BP 2025	BP 2026	% évolution BP26/BP25
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	4 252 000	4 150 000	-2,40%
012	Charges de personnel	10 866 000	11 060 000	1,79%
014	Atténuations de produits	120 000	132 500	10,42%
65	Autres charges de gestion courante	1 124 000	1 124 000	0,00%
66	Charges financières	114 500	140 000	22,27%
67	Charges spécifiques	8 000	7 500	-6,25%
	Total dépenses réelles	16 484 500	16 614 000	0,79%
042	Opérations d'ordre	1 984 565	1 808 500	-8,87%
023	Virement à la section d'investissement	2 911 259,64	109 900	-96,23%
	Total dépenses de fonctionnement	21 380 324,64	18 532 400	-13,32%



Répartition des dépenses de fonctionnement - BP 2026

Rapport de présentation du Budget Primitif 2026

Charges à caractère général (011)



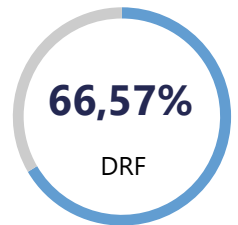
BP 2025	BP 2026	Évolution BP26/BP25	
4 252 000 €	4 150 000 €	- 2,40 %	- 102 000 €

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en baisse de – 2,40 % par rapport aux prévisions de 2025.

Il convient de noter sur ce chapitre, la prise en compte des éléments suivants :

- **Achats (60) : légère baisse de 1,77 %.** La plupart des postes ont de légères variations, avec des hausses plus importantes sur les postes fournitures d'entretien et vêtements de travail dont l'équipement du nouveau policier municipal et avec une baisse notable sur le poste énergie.
- **Services extérieurs (61) : hausse de 7 %.** Les hausses significatives concernent les exhumations, la location de matériel, la réparation de matériel, les contrats de maintenance, les cotisations d'assurance et l'enveloppe de formation.
- **Autres services extérieurs (62) : baisse de 15 %.** Cette réduction concerne principalement les honoraires, les remboursements de frais, l'ajustement des frais de séjour pour les jeunes en fonction de la demande, ainsi que les prestations culturelles selon la programmation.
- **Impôts et taxes (63) : légère baisse de 7,77 %** sur le poste cotisations (sacem, spre, sacd).

Charges de personnel (012)



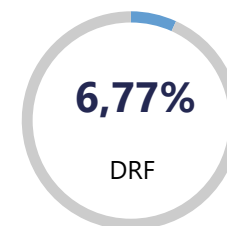
BP 2025	BP 2026	Évolution BP26/BP25	
10 866 000 €	11 060 000€	1,79 %	+ 194 000 €

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de 1,79 % par rapport au budget primitif 2025 et s'établissent à 11 060 k€.

Cette hausse prend en compte les éléments suivants :

- Les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents
- Le relèvement de 3 points du taux de cotisation (soit 8,65%) des employeurs territoriaux à la CNRACL pour la seconde année soit une hausse de + 125 K€.
- Le recrutement d'un 7^{ème} policier municipal

Autres Charges de gestion (65)



BP 2025	BP 2026	Évolution BP26/BP25	
1 124 000 €	1 124 000 €	0 %	0 €

A l'étape du budget primitif, cet agrégat budgétaire est maintenu au même niveau que 2025.

Les indemnités, frais de missions et de formations des élus sont évaluées à 208 k€.

Les enveloppes dédiées au soutien financier aux associations, à la subvention d'équilibre du CCAS, aux aides financières pour la destruction de nids de frelons et les alarmes, à la participation à la scolarisation des enfants saint-avertinois inscrits dans des écoles extérieures, sont à ce stade inscrites pour le même montant que 2025.

Les autres dépenses de gestion sont constituées : des licences pour les logiciels en cloud (111 k€), de la contribution versée au syndicat Cavités 37 (13 k€), d'une enveloppe pour d'éventuels intérêts moratoires, admissions en non valeur, créances éteintes et arrondis fiscaux.

Charges Financières (66) → 140 k€

Elles intègrent les intérêts de la dette contractée par la commune auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2026, ces charges s'élèveront à 140 k€, contre 114 k€ en 2025, soit + 26 k€. Cette hausse de + 22,27 % s'explique par, d'une part la nécessité d'inscrire les intérêts courus non échus (ICNE), qui correspondent aux intérêts accumulés sur une période donnée mais qui ne donnent pas lieu à un décaissement sur l'exercice pour 6 k€, et d'autre part par la prise en compte de la mobilisation en 2026 de l'emprunt contractualisé en décembre 2025. Cette prévision ne comprend pas les intérêts d'un éventuel nouvel emprunt.

Charges spécifiques (67) → 7 500 €

Cette enveloppe correspond à des opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur). Elle est en baisse de 500 € par rapport au prévisionnel 2025.

Atténuation de produits (014) → 132 k€

Les dépenses reversées par la Commune à l'État ou à d'autres organismes réduisent ses recettes et comprennent le FPIC, les dégrèvements de taxe d'habitation, la pénalité SRU et le DILICO. Cet agrégat est prévu en hausse + 10,42 %.

Les opérations d'ordre

1 918 400 €

Les opérations d'ordre correspondent à des opérations purement comptables, sans impact sur la trésorerie (aucun décaissement).

Elles comprennent :

- les dotations aux amortissements relatives aux biens acquis pour un montant de 1,8 M€.
- Une enveloppe pour des Dotations risques/charges/dépréciation à hauteur de 8 500 €
- Le virement à la section d'investissement pour 109 900 €

En résumé – dépenses réelles

De BP à BP, le budget 2026 montre une légère hausse des dépenses + 0,79 %, tirée surtout par la masse salariale et les charges financières, tandis que les dépenses générales restent maîtrisées.

- Charges de personnel : en hausse (+194 k€), principal moteur de l'augmentation.
- Charges financières : progression notable (+25,5 k€).
- Atténuations de produits : légère augmentation (+12,5 k€).
- Charges à caractère général : en baisse (–102 k€).
- Autres charges et charges spécifiques : stables ou en très légère baisse.

Budget primitif 2026

Section d'investissement

10 564 600 €

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Recettes d'investissement – Vue d'ensemble

Avec un total de 8 616 200 €, les recettes réelles d'investissement prévues au BP 2026 sont en hausse de 46,95 % (+ 2 753 k€) par rapport au BP 2025.

VUE D'ENSEMBLE		Budget Primitif		Variations
Chap.	Libellés	2025	2026	BP26/BP25 %
024	Produit des cessions	446 500	779 500	74,58%
10	Dotations, fonds divers et réserves	510 000	460 000	-9,80%
13	Subventions d'investissement	1 006 867	1 105 416	9,79%
16	Emprunts	3 894 829,36	6 271 284	61,02 %
165	Dépôts et cautionnements	5 000	0	
	Total Recettes réelles	5 863 196,36	8 616 200	46,95%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 911 259,64	109 900	-96,23%
	Opérations d'ordre	1 999 565	1 838 500	-8,06%
	Total recettes d'investissement	10 774 021,00	10 564 600	- 1,94 %

Recettes d'Investissement

En l'absence de prise en compte de l'excédent de fonctionnement versé à la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement s'établissent à **8 616 200 €** et se décomposent comme suit :

Chapitre 10 - Les ressources propres sont constituées :

- Du *Fonds de compensation de la TVA* (FCTVA), qui permet de compenser, à un taux forfaitaire de 14,85 %, la charge de TVA supportée par la Ville. Pour 2026, il est estimé à **380 k€**, le montant étant calculé sur la base des dépenses d'équipement éligibles qui ont été mandatées au cours de l'année 2025.
- De la *Taxe d'aménagement* reversée à hauteur de 85 % par la Métropole et dépendant des déclarations de travaux et permis de construire délivrés sur le territoire communal. Elle est attendue pour **80 k€**.

Chapitre 13 - Les subventions d'équipement sont inscrites pour un montant de **1 105 416 €**. Elles résultent de conventions avec les partenaires institutionnels (Etat, Métropole, Département) pour le financement de projets communaux spécifiques.

- Tours Métropole : Fonds vert **237 285 €**, solde du fonds de soutien (ex-CRST) pour **677 150 €**
- Département : Solde subvention pour extension restaurant scolaire des Grands Champs et construction d'un préau pour **70 000 €** et solde de **2 880 €** dans le cadre du budget participatif 2024 pour la création d'un espace de loisirs et de convivialité
- Etat : Fonds vert - Aide aux Maires bâtisseurs, solde pour **96 050 €** et DSIL – vidéoprotection Château Fraisier pour **22 051 €**

Chapitre 024 - Produit des Cessions - Inscription de 2 cessions – rue du petit bois et rue de Grandmont pour **779 500 €**.

Chapitre 16 - L'emprunt

Enfin, au stade du budget primitif, un emprunt de **6,27 M€** est **nécessaire pour le financement des dépenses d'équipement et pour assurer l'équilibre du budget**. Toutefois, **cet emprunt dit « d'équilibre » du budget primitif n'a, en aucun cas, vocation à être intégralement souscrit** au cours de l'année 2026. En effet, compte tenu du résultat qui sera repris lors du vote du budget supplémentaire, cet emprunt pourra être réduit.

Dépenses d'investissement – vue d'ensemble

Hors restes à réaliser qui seront repris lors du vote du budget supplémentaire, avec un total de **9 372 200 €**, les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2026 sont en légère baisse (- 31 821 €) par rapport au BP 2025.

Elles se décomposent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE		Budget Primitif		Variations
Chap.	Libellés	2025	2026	BP26/BP25 %
16	Emprunts et dettes assimilées <i>dont 165</i>	566 500	649 000	14,56%
204	Subventions d'équipement versées	1 100 000	1 106 000	0,55%
20-21-23	Dépenses d'équipement	2 530 266	3 017 200	19,24%
	AP/CP	5 207 255	4 600 000	-11,66%
	Total Dépenses réelles	9 404 021	9 372 200	-0,34%
	Opérations d'ordre	1 355 000	1 192 400	-12,00%
	Total Dépenses d'investissement	10 759 021	10 564 600	1,81%

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité.

Les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 4 123 200 € et se déclinent de la façon suivante :

- Une enveloppe de 1 469 k€ pour le gros entretien du patrimoine communal dont :
 - 931 k€ pour les bâtiments scolaires incluant des travaux de reprise de toiture et d'isolation par l'extérieur de l'école des Grands Champs estimés à 595 k€, et 220 k€ de travaux pour les 3 restaurants scolaires (climatisation, études, sécurisation des sols, acoustique)
 - 189 k€ pour les bâtiments culturels et sportifs dont 150 k€ pour la réfection du bâtiment du BMX et les abords
 - 160 k€ pour la réfection complète du réseau d'eau potable du Clapotis
 - 101 k€ pour l'aménagement de bureaux et la climatisation de la Mairie
- Une enveloppe de 457 k€ pour la voirie et les espaces publics comprenant notamment :
 - 100 k€ pour la réfection de la clôture du groupe scolaire des Grands Champs et des aménagements dans la cour,
 - 80 k€ pour la reprise des lisses du quai Carnot,
 - 40 k€ pour l'aménagement et la restructuration de l'aire de jeux du Mail Barbara Hendrix,
 - 28 k€ pour l'aménagement d'une allée du cimetière,

- des investissements dédiés aux équipements pour un montant d'environ **361 k€** assurent le fonctionnement des services (mobiliers, équipements, informatique...) dont 170 k€ dédiés au renouvellement de l'infrastructure informatique (serveurs).
- Pour poursuivre la réhabilitation des voiries et l'entretien du réseau, la ville versera **800 k€** HT au titre de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) à Tours Métropole Val de Loire, complétée par un fonds de concours de **300 €K** HT soit 1,32 M€ TTC.
- Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Paul Doumer sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Val Touraine Habitat, la ville devrait verser **730 k€** pour la partie des équipements publics (Atrium, Maison des Associations...)
- Versement d'une subvention d'investissement de 6 000 € à l'association de Sauvegarde du Parc de la grande Babinière – Jules Romains pour la rénovation des bâtiments présents dans le parc.

A ces dépenses d'équipement, s'ajoute :

- Le remboursement de la dette estimé à 649 k€.

Enfin, la ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers des autorisations de programmes. Pour 2026, il est proposé d'ouvrir 2 nouvelles Autorisations de Programme.

- ❖ Etudes préalables (pour les Sites de Cangé, et des Grands Champs) avec un crédit de paiement de 150 k€
- ❖ Contrat de performance énergétique avec un crédit de paiement de 160 k€

Les autorisations de programme

N° AP	Objet de l'opération	Réalisation		CP 2026	Restes à financer au-delà de 2026
		Montant de l'AP	Réalisé		
202202	Rénovation des classes	388 802,75	243 802,75	50 000	95 000
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains de tennis et club house	2 082 957,62	1 182 857,62	400 100	500 000
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	630 075,06	585 475,06	44 600	0
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	1 526 385,33	798 285,33	428 100	300 000
202306	Accessibilité	751 494,00	74 329,00	600 000	77 165
202307	Véhicules	431 093,86	271 093,86	60 000	100 000
202308	Halle du Centre Bourg, requalification de la place de la Marne	1 559 077,34	67 928,34	1 491 149	0
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement, amélioration du restaurant scolaire + préau	704 044,45	675 844,45	28 200	0
202310	Construction du bureau de la Poste, requalification de la place du Maréchal Leclerc	1 314 076,73	1 219 545,73	94 531	0
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	412 477,37	403 477,37	9 000	0
202401	Acquisitions foncières	757 000,00	0,00	0	757 000
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	940 810,09	52 804,09	883 000	5 006
202501	Création d'un cimetière	2 000 000,00	3 060,00	101 320	1 895 620
202601	Etudes préalables (sites Cangé et Grands Champs)	450 000,00	0,00	250 000	200 000
202602	Contrat de Performance Energétique	4 500 000,00	0,00	160 000	4 340 000
TOTAUX		18 448 294,60	5 578 503,60	4 600 000	8 269 791

TMVL – Enveloppe 2 - Travaux de voirie et espaces publics 1 320 k€ TTC

**Aménagements
d'espaces
verts/plantations**
50k€

Défense incendie
remplacement de prises
incendie 10 k€

**Signalisation horizontale
et verticale** 75 k€

Travaux accessibilités
45 k€

Études 10 k€
Cycle de l'eau
Travaux 10 k€

Dissimulation de réseaux
(électriques, télécom, éclairage)
Rue Léon Brûlon et
Coubertin 120 k€

Éclairage public
Rénovations boules en
LED, mise en place de
détection 400 k€

Aménagement de voiries
Allée Champs Ormeau et
Réfection de trottoirs
300 k€

Place de la Marne
Aménagement des abords
de la Halle
300 k€

Merci de votre attention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 037039- 580- 00- 01- -2025/12/3-9:02:29
SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
SAINT-AVERTIN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21370208700015

POSTE COMPTABLE : SGC de JOUE LES TOURS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	45
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	56

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	59
A1.01 - Opérations non ventilables	62
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	63
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	66
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	67
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	71
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	75
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	78
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	79
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	82
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	84
A1.908 - Fonction 8 - Transports	87
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	91
A2.01 - Opérations non ventilables	93
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	94
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	100
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	101
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	102
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	106
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	112
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	115
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	116
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	117
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	120
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	122
A2.938 - Fonction 8 - Transports	125

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	129
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	133
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	135

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	136
B3.1 - Etat des provisions constituées	137
B3.2 - Etalement des provisions	139
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	140
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	141
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	149
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	150
B9 - Etat du personnel	151
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	158
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	161
B11.2 - Liste des établissements publics créés	162
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	163
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	164
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	165
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	167
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	168
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	169

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15418

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1261.79

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1077.57
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1126.60
3	Dépenses d'équipement brut / population	565.78
4	Encours de dette / population (2) (3)	308.39
5	DGF / population	32.61
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.57
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.38
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	50.22
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	27.37
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4.35

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires 2016/19 du 08/03/2006 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SAINT-AVERTIN - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1	0,00	
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 564 600,00	10 564 600,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	10 564 600,00	10 564 600,00
--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 532 400,00	18 532 400,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	18 532 400,00	18 532 400,00
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	29 097 000,00	29 097 000,00
---------------------	---------------	---------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202306	Accessibilité	20-21	751 494,00
202401	Acquisitions foncières	21	757 000,00
202310	Construction du bureau de la Poste	23	1 314 076,73
202602	Contrat de performance énergétique	20	4 500 000,00
202501	Création d'un cimetière	20	2 000 000,00
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement. amélioration du restaurant scolaire + préau	21-23	704 044,45
202601	Etudes préalables	20	450 000,00
202308	Halle du centre bourg	23	1 559 077,34
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	21-23	630 075,06
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains Tennis Club House	23	2 082 957,62
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	21	412 477,37
202202	Rénovation des classes	21	388 802,75
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	21	940 810,09
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	21	1 526 385,33
202307	Véhicules	21	431 093,86
TOTAL			18 448 294,60

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	18 448 294,60
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	166 920,00	0,00	629 620,00	629 620,00	629 620,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 100 000,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00	1 106 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 009 101,00	0,00	4 237 411,00	4 237 411,00	4 237 411,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 561 500,00	0,00	2 750 169,00	2 750 169,00	2 750 169,00
Total des dépenses d'équipement		8 837 521,00	0,00	8 723 200,00	8 723 200,00	8 723 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	566 500,00	0,00	649 000,00	649 000,00	649 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		566 500,00	0,00	649 000,00	649 000,00	649 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 404 021,00	0,00	9 372 200,00	9 372 200,00	9 372 200,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 370 000,00		1 192 400,00	1 192 400,00	1 192 400,00

TOTAL	10 774 021,00	0,00	10 564 600,00	10 564 600,00	10 564 600,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 564 600,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 006 867,00	0,00	1 105 416,00	1 105 416,00	1 105 416,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 894 829,36	0,00	6 271 284,00	6 271 284,00	6 271 284,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 901 696,36	0,00	7 376 700,00	7 376 700,00	7 376 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	510 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	683 518,37	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	446 500,00	0,00	779 500,00	779 500,00	779 500,00
Total des recettes financières		1 645 018,37	0,00	1 239 500,00	1 239 500,00	1 239 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 546 714,73	0,00	8 616 200,00	8 616 200,00	8 616 200,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 911 259,64		109 900,00	109 900,00	109 900,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 984 565,00		1 808 500,00	1 808 500,00	1 808 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	15 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 910 824,64		1 948 400,00	1 948 400,00	1 948 400,00

TOTAL	11 457 539,37	0,00	10 564 600,00	10 564 600,00	10 564 600,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 564 600,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	756 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 252 000,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00	4 150 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 866 000,00	0,00	11 060 000,00	11 060 000,00	11 060 000,00
014	Atténuations de produits	120 000,00	0,00	132 500,00	132 500,00	132 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 124 000,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00	1 124 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 362 000,00	0,00	16 466 500,00	16 466 500,00	16 466 500,00
66	Charges financières	114 500,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 484 500,00	0,00	16 614 000,00	16 614 000,00	16 614 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 911 259,64		109 900,00	109 900,00	109 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 984 565,00		1 808 500,00	1 808 500,00	1 808 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 895 824,64		1 918 400,00	1 918 400,00	1 918 400,00

TOTAL	21 380 324,64	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	18 532 400,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 532 400,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 150 000,00	0,00	2 035 000,00	2 035 000,00	2 035 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 759 889,00	0,00	1 760 857,00	1 760 857,00	1 760 857,00
731	Fiscalité locale	10 740 111,00	0,00	10 839 143,00	10 839 143,00	10 839 143,00
74	Dotations et participations (3)	2 351 000,00	0,00	2 364 000,00	2 364 000,00	2 364 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	249 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00	251 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00

TOTAL	18 725 000,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	18 532 400,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 532 400,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	756 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	32 400,00	32 400,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	649 000,00	0,00	649 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	5 330 000,00		5 330 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	118 300,00	0,00	118 300,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 106 000,00	0,00	1 106 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	2 168 900,00	45 000,00	2 213 900,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		1 100 000,00	1 100 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	9 372 200,00	1 192 400,00	10 564 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 564 600,00
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	4 150 000,00		4 150 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	11 060 000,00		11 060 000,00
014 Atténuations de produits	132 500,00		132 500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 124 000,00	0,00	1 124 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	140 000,00	0,00	140 000,00
67 Charges spécifiques (9)	7 500,00	0,00	7 500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 808 500,00	1 808 500,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		109 900,00	109 900,00
Dépenses de fonctionnement – Total	16 614 000,00	1 918 400,00	18 532 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 532 400,00
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	460 000,00	0,00	460 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 105 416,00	0,00	1 105 416,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		3 316,00	3 316,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 271 284,00	0,00	6 271 284,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		1 800 000,00	1 800 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		5 184,00	5 184,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		109 900,00	109 900,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00		779 500,00
Recettes d'investissement – Total	8 616 200,00	1 948 400,00	10 564 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 564 600,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	120 000,00		120 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 035 000,00		2 035 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		30 000,00	30 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 760 857,00		1 760 857,00
731 Fiscalité locale	10 839 143,00		10 839 143,00
74 Dotations et participations (8)	2 364 000,00		2 364 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	251 000,00	0,00	251 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	1 132 400,00	1 132 400,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		17 370 000,00	1 162 400,00	18 532 400,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				18 532 400,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	10 774 021,00	0,00	18 448 294,60	10 564 600,00	10 564 600,00	4 600 000,00	5 964 600,00	10 564 600,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 120,00	0,00	0,00	118 300,00	118 300,00	0,00	118 300,00	118 300,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 100 000,00	0,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00
21 Immobilisations corporelles	2 094 146,00	0,00	0,00	2 168 900,00	2 168 900,00	0,00	2 168 900,00	2 168 900,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	5 483 255,00	0,00	18 448 294,60	5 330 000,00	5 330 000,00	4 600 000,00	730 000,00	5 330 000,00
Total des dépenses d'équipement	8 837 521,00	0,00	18 448 294,60	8 723 200,00	8 723 200,00	4 600 000,00	4 123 200,00	8 723 200,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	566 500,00	0,00		649 000,00	649 000,00		649 000,00	649 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	566 500,00	0,00	0,00	649 000,00	649 000,00	0,00	649 000,00	649 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 404 021,00	0,00	18 448 294,60	9 372 200,00	9 372 200,00	4 600 000,00	4 772 200,00	9 372 200,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 355 000,00			1 162 400,00	1 162 400,00		1 162 400,00	1 162 400,00
041 Opérations patrimoniales (7)	15 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre	1 370 000,00			1 192 400,00	1 192 400,00		1 192 400,00	1 192 400,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			

Total des dépenses d'investissement cumulées	10 564 600,00
--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 774 021,00	0,00	10 564 600,00	10 564 600,00	10 564 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 006 867,00	0,00	1 105 416,00	1 105 416,00	1 105 416,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 894 829,36	0,00	6 271 284,00	6 271 284,00	6 271 284,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 901 696,36	0,00	7 376 700,00	7 376 700,00	7 376 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	510 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	446 500,00	0,00	779 500,00	779 500,00	779 500,00
Total des recettes financières		961 500,00	0,00	1 239 500,00	1 239 500,00	1 239 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 863 196,36	0,00	8 616 200,00	8 616 200,00	8 616 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 911 259,64		109 900,00	109 900,00	109 900,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 984 565,00		1 808 500,00	1 808 500,00	1 808 500,00
041	Opérations patrimoniales (6)	15 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre		4 910 824,64		1 948 400,00	1 948 400,00	1 948 400,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					10 564 600,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 774 021,00	0,00	18 448 294,60	10 564 600,00	10 564 600,00	4 600 000,00	5 964 600,00	10 564 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 120,00	0,00	0,00	118 300,00	118 300,00	0,00	118 300,00	118 300,00
2031	Frais d'études	55 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
2051	Concessions, droits similaires	60 120,00	0,00		80 300,00	80 300,00	0,00	80 300,00	80 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 100 000,00	0,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2046	Attributions compensation investissement	800 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 094 146,00	0,00	0,00	2 168 900,00	2 168 900,00	0,00	2 168 900,00	2 168 900,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	376 000,00	0,00		334 500,00	334 500,00	0,00	334 500,00	334 500,00
21311	Bâtiments administratifs	29 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00
21312	Bâtiments scolaires	335 000,00	0,00		931 500,00	931 500,00	0,00	931 500,00	931 500,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	416 000,00	0,00		189 000,00	189 000,00	0,00	189 000,00	189 000,00
21316	Equipements du cimetière	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	171 000,00	0,00		234 000,00	234 000,00	0,00	234 000,00	234 000,00
21351	Bâtiments publics	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	25 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	122 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
21533	Réseaux câblés	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21578	Autre matériel technique	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21621	Biens sous-jacents	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	185 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21838	Autre matériel informatique	91 990,00	0,00		127 700,00	127 700,00	0,00	127 700,00	127 700,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	28 048,00	0,00		29 463,00	29 463,00	0,00	29 463,00	29 463,00
2185	Matériel de téléphonie	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	132 608,00	0,00		127 737,00	127 737,00	0,00	127 737,00	127 737,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	5 483 255,00	0,00	18 448 294,60	5 330 000,00	5 330 000,00	4 600 000,00	730 000,00	5 330 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 837 521,00	0,00	18 448 294,60	8 723 200,00	8 723 200,00	4 600 000,00	4 123 200,00	8 723 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	566 500,00	0,00		649 000,00	649 000,00		649 000,00	649 000,00
1641	Emprunts en euros	555 100,00	0,00		649 000,00	649 000,00		649 000,00	649 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	6 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		566 500,00	0,00	0,00	649 000,00	649 000,00	0,00	649 000,00	649 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 404 021,00	0,00	18 448 294,60	9 372 200,00	9 372 200,00	4 600 000,00	4 772 200,00	9 372 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 355 000,00			1 162 400,00	1 162 400,00		1 162 400,00	1 162 400,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 325 000,00			1 132 400,00	1 132 400,00		1 132 400,00	1 132 400,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 250,00			3 250,00	3 250,00		3 250,00	3 250,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
13913	Subv. transf. Départements	3 000,00			3 470,00	3 470,00		3 470,00	3 470,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	8 000,00			14 180,00	14 180,00		14 180,00	14 180,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	5 750,00			3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
198	Neutralisation des amortissements	1 300 000,00			1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	15 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
21533	Réseaux câblés	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 370 000,00			1 192 400,00	1 192 400,00		1 192 400,00	1 192 400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202202	RÉNOVATION DES CLASSES	AP202202	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
202301	PÔLE SPORTIF BELLERIE TERRAINS TENNIS CLUB HOUSE	AP202301	0,00	0,00	400 100,00	400 100,00	400 100,00	0,00
202302	PÔLE SPORTIF BELLERIE/HANGAR DE STOCKAGE	AP202302	0,00	0,00	44 600,00	44 600,00	44 600,00	0,00
202304	SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	AP202304	0,00	0,00	428 100,00	428 100,00	428 100,00	0,00
202306	ACCESSIBILITÉ	AP202306	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00
202307	VÉHICULES	AP202307	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00
202308	HALLE DU CENTRE BOURG	AP202308	0,00	0,00	1 491 149,00	1 491 149,00	1 491 149,00	0,00
202309	RESTAURANT GRANDS CHAMPS AGRANDISSEMENT + PREAU	AP202309	0,00	0,00	28 200,00	28 200,00	28 200,00	0,00
202310	CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE	AP202310	0,00	0,00	94 531,00	94 531,00	94 531,00	0,00
202311	REDUCTION ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ÉCOLES	AP202311	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00
202401	ACQUISITIONS FONCIERES	AP202401	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202402	RENOVATION DU BATIMENT DES RIVES	AP202402	0,00	0,00	883 000,00	883 000,00	883 000,00	0,00
202501	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE	AP202501	3 060,00	0,00	101 320,00	101 320,00	101 320,00	0,00
202502	RÉHABILITATION DE L'ATRIUM		0,00	0,00	730 000,00	730 000,00	0,00	730 000,00
202601	ETUDES PREALABLES	AP202601	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
202602	CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)	AP202602	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
TOTAL			3 060,00	0,00	5 330 000,00	5 330 000,00	4 600 000,00	730 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : RÉNOVATION DES CLASSES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202202

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-50 000,00		
--------------------------------------	--	--	-------------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : PÔLE SPORTIF BELLERIE TERRAINS TENNIS CLUB HOUSE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202301

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	400 100,00	b 400 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	400 100,00	400 100,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	400 100,00	400 100,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-400 100,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202302
LIBELLE : PÔLE SPORTIF BELLERIE/HANGAR DE STOCKAGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202302

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	44 600,00	b 44 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	36 500,00	36 500,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (Accounting)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-44 600,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202304
LIBELLE : SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202304

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	428 100,00	b 428 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	428 100,00	428 100,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	6 591,00	6 591,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	271 288,00	271 288,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	108 667,00	108 667,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 554,00	1 554,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-428 100,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202306
LIBELLE : ACCESSIBILITE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202306

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	600 000,00	b 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-600 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202307
LIBELLE : VÉHICULES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202307

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	60 000,00	b60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-60 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202308
LIBELLE : HALLE DU CENTRE BOURG
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202308

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	1 491 149,00	b 1 491 149,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 491 149,00	1 491 149,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 491 149,00	1 491 149,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 491 149,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202309
LIBELLE : RESTAURANT GRANDS CHAMPS AGRANDISSEMENT + PREAU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202309

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	28 200,00	b28 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 911,00	1 911,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	1 911,00	1 911,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	26 289,00	26 289,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	26 289,00	26 289,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (vacant)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-28 200,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202310
LIBELLE : CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202310

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	94 531,00	b 94 531,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	94 531,00	94 531,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	75 491,00	75 491,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	19 040,00	19 040,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-94 531,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202311
LIBELLE : REDUCTION ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ECOLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202311

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	9 000,00	b 9 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	8 478,00	8 478,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	522,00	522,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-9 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
LIBELLE : RENOVATION DU BATIMENT DES RIVES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202402

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	883 000,00	b 883 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	883 000,00	883 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	873 000,00	873 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-883 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501
LIBELLE : CRÉATION D'UN CIMETIÈRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202501

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	3 060,00	a	0,00	101 320,00
				b		101 320,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 060,00	0,00	101 320,00	101 320,00
2031	Frais d'études	0,00	3 060,00	0,00	101 320,00	101 320,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-101 320,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202601
LIBELLE : ETUDES PREALABLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202601

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	250 000,00	b250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-250 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202602
LIBELLE : CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202602

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	160 000,00	b160 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-160 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202502
LIBELLE : RÉHABILITATION DE L'ATRIUM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	730 000,00	b 730 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	730 000,00	730 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	730 000,00	730 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-730 000,00		
--------------------------------------	--	--	--------------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 774 021,00	0,00	10 564 600,00	10 564 600,00	10 564 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 006 867,00	0,00	1 105 416,00	1 105 416,00	1 105 416,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	2 880,00	2 880,00	2 880,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	96 050,00	96 050,00	96 050,00
1323	Subv. non transf. Départements	72 590,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	897 681,00	0,00	914 435,00	914 435,00	914 435,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	25 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	11 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	22 051,00	22 051,00	22 051,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	3 894 829,36	0,00	6 271 284,00	6 271 284,00	6 271 284,00
1641	Emprunts en euros	3 894 829,36	0,00	6 271 284,00	6 271 284,00	6 271 284,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 901 696,36	0,00	7 376 700,00	7 376 700,00	7 376 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	510 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
10222	FCTVA	430 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	446 500,00	0,00	779 500,00	779 500,00	779 500,00
Total des recettes financières		961 500,00	0,00	1 239 500,00	1 239 500,00	1 239 500,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 863 196,36	0,00	8 616 200,00	8 616 200,00	8 616 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 911 259,64		109 900,00	109 900,00	109 900,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 984 565,00		1 808 500,00	1 808 500,00	1 808 500,00
15722	Prov.gros entretien ou grandes révisions	3 165,00		3 316,00	3 316,00	3 316,00
28031	Frais d'études	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00		250,00	250,00	250,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	600 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
28046	Attributions compensation investissement	700 000,00		640 150,00	640 150,00	640 150,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	65 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 000,00		10 500,00	10 500,00	10 500,00
281321	Immeubles de rapport	35 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	110 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
281828	Autres matériels de transport	80 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281838	Autre matériel informatique	60 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	25 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		7 600,00	7 600,00	7 600,00
28188	Autres immo. corporelles	220 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	4 300,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	100,00		184,00	184,00	184,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	4 500,00		23 900,00	23 900,00	23 900,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00		6 100,00	6 100,00	6 100,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 910 824,64		1 948 400,00	1 948 400,00	1 948 400,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 380 324,64	0,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00
011	Charges à caractère général (3)	4 252 000,00	0,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 866 000,00	0,00		11 060 000,00	11 060 000,00		11 060 000,00	11 060 000,00
014	Atténuations de produits	120 000,00	0,00		132 500,00	132 500,00		132 500,00	132 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 124 000,00	0,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 362 000,00	0,00	0,00	16 466 500,00	16 466 500,00	0,00	16 466 500,00	16 466 500,00
66	Charges financières	114 500,00	0,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		122 500,00	0,00	0,00	147 500,00	147 500,00		147 500,00	147 500,00
Total des dépenses réelles		16 484 500,00	0,00	0,00	16 614 000,00	16 614 000,00	0,00	16 614 000,00	16 614 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 911 259,64			109 900,00	109 900,00		109 900,00	109 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 984 565,00			1 808 500,00	1 808 500,00		1 808 500,00	1 808 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 895 824,64			1 918 400,00	1 918 400,00		1 918 400,00	1 918 400,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
-------	---------	------------------------------------	------------------	---	------------------------	-------------------------------	--	---	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									18 532 400,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 725 000,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	18 532 400,00
013	Atténuations de charges (2)	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 150 000,00	0,00	2 035 000,00	2 035 000,00	2 035 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 759 889,00	0,00	1 760 857,00	1 760 857,00	1 760 857,00
731	Fiscalité locale	10 740 111,00	0,00	10 839 143,00	10 839 143,00	10 839 143,00
74	Dotations et participations (2)	2 351 000,00	0,00	2 364 000,00	2 364 000,00	2 364 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	249 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00	251 000,00
Total des recettes de gestion des services		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	18 532 400,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 380 324,64	0,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00
011	Charges à caractère général (4)	4 252 000,00	0,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00
6042	Achats de prestations de services	142 000,00	0,00		143 860,00	143 860,00	0,00	143 860,00	143 860,00
60611	Eau et assainissement	71 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
60612	Energie - Electricité	1 000 000,00	0,00		950 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00
60621	Combustibles	15 500,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60622	Carburants	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60623	Alimentation	360 740,00	0,00		364 520,00	364 520,00	0,00	364 520,00	364 520,00
60624	Produits de traitement	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	49 300,00	0,00		53 300,00	53 300,00	0,00	53 300,00	53 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	110 215,00	0,00		106 800,00	106 800,00	0,00	106 800,00	106 800,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	18 550,00	0,00		27 600,00	27 600,00	0,00	27 600,00	27 600,00
6064	Fournitures administratives	12 900,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	33 200,00	0,00		35 500,00	35 500,00	0,00	35 500,00	35 500,00
6067	Fournitures scolaires	53 134,00	0,00		50 728,00	50 728,00	0,00	50 728,00	50 728,00
6068	Autres matières et fournitures	55 755,00	0,00		53 215,00	53 215,00	0,00	53 215,00	53 215,00
611	Contrats de prestations de services	193 811,00	0,00		220 500,00	220 500,00	0,00	220 500,00	220 500,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61351	Matériel roulant	6 060,00	0,00		5 460,00	5 460,00	0,00	5 460,00	5 460,00
61358	Autres	128 956,00	0,00		138 158,00	138 158,00	0,00	138 158,00	138 158,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
61521	Entretien terrains	135 500,00	0,00		131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	117 000,00	0,00		97 000,00	97 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	28 500,00	0,00		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61551	Entretien matériel roulant	41 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 250,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6156	Maintenance	315 430,00	0,00		333 000,00	333 000,00	0,00	333 000,00	333 000,00
6161	Multirisques	134 100,00	0,00		147 030,00	147 030,00	0,00	147 030,00	147 030,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		1 555,00	1 555,00	0,00	1 555,00	1 555,00
6182	Documentation générale et technique	18 391,00	0,00		18 785,00	18 785,00	0,00	18 785,00	18 785,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 230,00	0,00		56 423,00	56 423,00	0,00	56 423,00	56 423,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	28 800,00	0,00		29 210,00	29 210,00	0,00	29 210,00	29 210,00
62268	Autres honoraires, conseils	55 061,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	5 650,00	0,00		2 650,00	2 650,00	0,00	2 650,00	2 650,00
6231	Annonces et insertions	10 440,00	0,00		13 300,00	13 300,00	0,00	13 300,00	13 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	78 206,00	0,00		75 400,00	75 400,00	0,00	75 400,00	75 400,00
6234	Réceptions	28 310,00	0,00		33 950,00	33 950,00	0,00	33 950,00	33 950,00
6236	Catalogues et imprimés	61 400,00	0,00		53 680,00	53 680,00	0,00	53 680,00	53 680,00
6237	Publications	2 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
6247	Transports collectifs	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6248	Divers	63 642,00	0,00		64 429,00	64 429,00	0,00	64 429,00	64 429,00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 625,00	0,00		11 325,00	11 325,00	0,00	11 325,00	11 325,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 300,00	0,00		4 330,00	4 330,00	0,00	4 330,00	4 330,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 135,00	0,00		21 142,00	21 142,00	0,00	21 142,00	21 142,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	63 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	34 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	428 889,00	0,00		363 990,00	363 990,00	0,00	363 990,00	363 990,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	29 270,00	0,00		21 800,00	21 800,00	0,00	21 800,00	21 800,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	10 866 000,00	0,00		11 060 000,00	11 060 000,00		11 060 000,00	11 060 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	352 600,00	0,00		352 600,00	352 600,00		352 600,00	352 600,00
6218	Autre personnel extérieur	30 240,00	0,00		27 500,00	27 500,00		27 500,00	27 500,00
6331	Versement mobilité	119 878,00	0,00		119 453,00	119 453,00		119 453,00	119 453,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 881,00	0,00		18 904,00	18 904,00		18 904,00	18 904,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	135 619,00	0,00		135 372,00	135 372,00		135 372,00	135 372,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 965 398,00	0,00		3 911 362,00	3 911 362,00		3 911 362,00	3 911 362,00
64112	SFT, indemnité de résidence	51 376,00	0,00		48 248,00	48 248,00		48 248,00	48 248,00
64113	NBI	36 766,00	0,00		34 290,00	34 290,00		34 290,00	34 290,00
64118	Autres indemnités	1 045 443,00	0,00		1 019 309,00	1 019 309,00		1 019 309,00	1 019 309,00
64121	Rémunération principale	82 500,00	0,00		54 715,00	54 715,00		54 715,00	54 715,00
64123	Indemnités d'attente	3 500,00	0,00		3 262,00	3 262,00		3 262,00	3 262,00
64131	Rémunérations	1 571 965,00	0,00		1 746 833,00	1 746 833,00		1 746 833,00	1 746 833,00
64138	Primes et autres indemnités	363 880,00	0,00		398 941,00	398 941,00		398 941,00	398 941,00
64168	Autres emplois aidés	28 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 420,00	0,00		31 090,00	31 090,00		31 090,00	31 090,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 138 539,00	0,00		1 249 225,00	1 249 225,00		1 249 225,00	1 249 225,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 591 382,00	0,00		1 589 382,00	1 589 382,00		1 589 382,00	1 589 382,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	78 205,00	0,00		84 411,00	84 411,00		84 411,00	84 411,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	176 000,00	0,00		176 000,00	176 000,00		176 000,00	176 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 100,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 028,00	0,00		14 736,00	14 736,00		14 736,00	14 736,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 870,00	0,00		16 416,00	16 416,00		16 416,00	16 416,00
6488	Autres	22 410,00	0,00		7 951,00	7 951,00		7 951,00	7 951,00
014	Atténuations de produits	120 000,00	0,00		132 500,00	132 500,00		132 500,00	132 500,00
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	8 333,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	51 667,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	54 562,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 438,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 124 000,00	0,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00
65311	Indemnités de fonction	159 000,00	0,00		162 900,00	162 900,00	0,00	162 900,00	162 900,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65313	Cotisations de retraite	13 800,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65315	Formation	4 100,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
65316	Frais de représentation du maire	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	0,00		6 369,00	6 369,00	0,00	6 369,00	6 369,00
6542	Créances éteintes	9 090,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65568	Autres contributions	13 100,00	0,00		13 200,00	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	294 000,00	0,00		294 000,00	294 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	32 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	423 820,00	0,00		432 500,00	432 500,00	0,00	432 500,00	432 500,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	22 000,00	0,00		23 700,00	23 700,00	0,00	23 700,00	23 700,00
65818	Autres	56 280,00	0,00		87 731,00	87 731,00	0,00	87 731,00	87 731,00
65888	Autres	57 510,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 362 000,00	0,00	0,00	16 466 500,00	16 466 500,00	0,00	16 466 500,00	16 466 500,00
66	Charges financières	114 500,00	0,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	108 500,00	0,00		134 000,00	134 000,00		134 000,00	134 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		122 500,00	0,00	0,00	147 500,00	147 500,00		147 500,00	147 500,00
Total des dépenses réelles		16 484 500,00	0,00	0,00	16 614 000,00	16 614 000,00	0,00	16 614 000,00	16 614 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 911 259,64			109 900,00	109 900,00		109 900,00	109 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 984 565,00			1 808 500,00	1 808 500,00		1 808 500,00	1 808 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 977 000,00			1 800 000,00	1 800 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 400,00			5 184,00	5 184,00		5 184,00	5 184,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	3 165,00			3 316,00	3 316,00		3 316,00	3 316,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 895 824,64			1 918 400,00	1 918 400,00		1 918 400,00	1 918 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	13 673,80
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 673,80
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 725 000,00	0,00	18 532 400,00	18 532 400,00	18 532 400,00
013	Atténuations de charges (3)	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 150 000,00	0,00	2 035 000,00	2 035 000,00	2 035 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	300,00	0,00	340,00	340,00	340,00
70323	Red. occupation dom. public	43 618,00	0,00	51 678,00	51 678,00	51 678,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	16 000,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	165 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	140 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00	142 000,00
7066	Redevances services à caractère social	926 354,00	0,00	899 000,00	899 000,00	899 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	537 000,00	0,00	520 700,00	520 700,00	520 700,00
706888	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 000,00	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	119 646,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	53 682,00	0,00	53 682,00	53 682,00	53 682,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	17 140,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	82 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	16 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 759 889,00	0,00	1 760 857,00	1 760 857,00	1 760 857,00
73211	Attribution de compensation	1 419 305,00	0,00	1 419 305,00	1 419 305,00	1 419 305,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	340 584,00	0,00	341 552,00	341 552,00	341 552,00
731	Fiscalité locale	10 740 111,00	0,00	10 839 143,00	10 839 143,00	10 839 143,00
73111	Impôts directs locaux	9 900 000,00	0,00	9 980 000,00	9 980 000,00	9 980 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	19 383,00	0,00	19 383,00	19 383,00	19 383,00
73141	Accise sur l'électricité	120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
73154	Droits de place	3 700,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	47 028,00	0,00	45 960,00	45 960,00	45 960,00
74	Dotations et participations (3)	2 351 000,00	0,00	2 364 000,00	2 364 000,00	2 364 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	536 998,00	0,00	502 831,00	502 831,00	502 831,00
744	FCTVA	11 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	11 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7472	Participation régions	25 500,00	0,00	22 900,00	22 900,00	22 900,00
7473	Participation départements	25 300,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	13 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74748	Participation autres communes	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	492 792,00	0,00	492 792,00	492 792,00	492 792,00
747888	Autres	1 168 175,00	0,00	1 220 052,00	1 220 052,00	1 220 052,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	10 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7484	Dotation de recensement	2 747,00	0,00	2 425,00	2 425,00	2 425,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	19 945,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	249 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00	251 000,00
752	Revenus des immeubles	248 900,00	0,00	250 900,00	250 900,00	250 900,00
75888	Autres	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		17 370 000,00	0,00	17 370 000,00	17 370 000,00	17 370 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 300 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	20 000,00		32 400,00	32 400,00	32 400,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 355 000,00		1 162 400,00	1 162 400,00	1 162 400,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		649 000,00	3 056 813,00	0,00	498 200,00	1 173 955,00	2 514 852,00	19 149,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	649 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	353 020,00	0,00	0,00	2 100,00	250 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 206 644,00	0,00	498 200,00	1 145 566,00	1 126 652,00	19 149,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 491 149,00	0,00	0,00	26 289,00	1 138 200,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 510 784,00	555 000,00	0,00	22 051,00	307 285,00	40 150,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	555 000,00	0,00	22 051,00	307 285,00	40 150,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 271 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		199 391,00	0,00	20 000,00	1 240 840,00		9 372 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		649 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	24 500,00		629 620,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00		1 106 000,00
21	Immobilisations corporelles	123 900,00	0,00	20 000,00	97 300,00		4 237 411,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	75 491,00	0,00	0,00	19 040,00		2 750 169,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		180 930,00	0,00	0,00	0,00		8 616 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		779 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		460 000,00
13	Subventions d'investissement	180 930,00	0,00	0,00	0,00		1 105 416,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		6 271 284,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		649 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	649 000,00
RECETTES		7 510 784,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	460 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	6 271 284,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 871 543,00	0,00	175 320,00	0,00	9 950,00
203	Frais d'études, recherche, développement	173 500,00	0,00	101 320,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	78 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	193 694,00	0,00	3 000,00	0,00	3 950,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 491 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056 813,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 820,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 200,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 644,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 149,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	498 200,00	0,00	0,00	0,00	498 200,00
213	Constructions	0,00	46 591,00	0,00	0,00	0,00	46 591,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	271 288,00	0,00	0,00	0,00	271 288,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	180 321,00	0,00	0,00	0,00	180 321,00
RECETTES		0,00	22 051,00	0,00	0,00	0,00	22 051,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	22 051,00	0,00	0,00	0,00	22 051,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	15 562,00	789 996,00	94 708,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	8 478,00	109 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	6 411,00	655 522,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	673,00	25 074,00	7 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	48 000,00	189 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	48 000,00	189 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	271 189,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173 955,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 878,00
213	Constructions	0,00	0,00	237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983 933,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 900,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 755,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	26 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 289,00
RECETTES		0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 285,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 285,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	894 200,00	0,00	8 790,00	0,00	0,00	0,00	735 260,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	883 000,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 200,00	0,00	2 490,00	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00
RECETTES		0,00	40 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	40 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		618 900,00	700,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	52 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	408 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		52 854,00	0,00	201 148,00	0,00	0,00	0,00	2 514 852,00
203	Frais d'études, recherche, développement	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
213	Constructions	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 097 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 854,00	0,00	1 148,00	0,00	0,00	0,00	28 952,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 150,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 149,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 549,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 149,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 549,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	120 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 050,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	78 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	75 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 391,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 491,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 930,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	19 040,00	0,00	1 221 800,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 300,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	19 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 840,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 040,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		289 369,00	6 371 003,00	0,00	549 379,00	2 574 443,00	3 988 841,00	2 347 641,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 689 518,00	0,00	58 857,00	670 333,00	1 302 893,00	153 784,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 943 065,00	0,00	490 522,00	1 833 490,00	2 678 238,00	1 896 276,00	0,00
014	Atténuations de produits	132 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 369,00	738 420,00	0,00	0,00	70 620,00	7 710,00	297 581,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 137 531,00	342 240,00	0,00	0,00	538 700,00	1 727 337,00	1 408 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	144 815,00	0,00	0,00	520 700,00	856 545,00	497 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 760 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 835 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	541 331,00	30 925,00	0,00	0,00	18 000,00	815 192,00	909 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	55 600,00	2 500,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	390 224,00	10 800,00	17 800,00	74 500,00		16 614 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	171 515,00	10 800,00	17 800,00	74 500,00		4 150 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	218 409,00	0,00	0,00	0,00		11 060 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		132 500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00		1 124 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	164 300,00	0,00	51 052,00	340,00		17 370 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 100,00	0,00	1 500,00	340,00		2 035 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 760 857,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00		10 839 143,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	49 552,00	0,00		2 364 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	146 400,00	0,00	0,00	0,00		251 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		289 369,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9 369,00
661	Charges d'intérêts	140 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	132 500,00
RECETTES		13 137 531,00
731	Fiscalité locale	10 835 343,00
732	Fiscalité reversée	1 760 857,00
741	D.G.F.	502 831,00
748	Autres attributions et participations	38 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 002 998,00	0,00	54 560,00	124 140,00	966 105,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	475 300,00	0,00	1 100,00	2 940,00	7 550,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	30 000,00	0,00	26 000,00
613	Locations	17 809,00	0,00	0,00	926,00	85 956,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	362 437,00	0,00	16 760,00	0,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	148 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	48 625,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
621	Personnel extérieur au service	362 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 800,00	0,00	0,00	1 500,00	154 650,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	64 150,00	0,00	6 700,00	13 000,00	98 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	81 313,00	0,00	0,00	2 862,00	4 566,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
641	Rémunérations du personnel	2 131 439,00	0,00	0,00	72 953,00	124 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 059 284,00	0,00	0,00	29 959,00	56 821,00
647	Autres charges sociales	15 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 205,00	0,00	0,00	0,00	450,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	33 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	104 220,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
RECETTES		267 315,00	0,00	26 000,00	29 425,00	19 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	47 133,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	53 682,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	24 425,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		215 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	208 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 371 003,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 340,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 741,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 697,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 585,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 625,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 750,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 950,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 741,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328 704,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 146 064,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 301,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 720,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 240,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 133,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 682,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 425,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	549 379,00	0,00	0,00	0,00	549 379,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	1 237,00	0,00	0,00	0,00	1 237,00
615	Entretien et réparations	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
618	Divers	0,00	8 820,00	0,00	0,00	0,00	8 820,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 117,00	0,00	0,00	0,00	9 117,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	363 657,00	0,00	0,00	0,00	363 657,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	116 248,00	0,00	0,00	0,00	116 248,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	418 469,00	240 682,00	31 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	25 803,00	130 575,00	31 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 520,00	5 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 915,00	28 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	525,00	525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 400,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 280,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 203,00	394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	232 983,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	104 074,00	1 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	25 500,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	230,00	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	6 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
												2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 783 792,00	99 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 574 443,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	357 880,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 758,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 380,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 365,00
618	Divers	0,00	0,00	570,00	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 580,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	39 138,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 535,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	962 335,00	53 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 049,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	401 901,00	22 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 552,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	933,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00
RECETTES		0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00	0,00	538 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00	0,00	520 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		4 560,00	659 906,00	0,00	595 600,00	38 377,00	0,00	0,00	303 826,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 560,00	4 300,00	0,00	41 400,00	7 100,00	0,00	0,00	46 900,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
613	Locations	0,00	1 877,00	0,00	2 277,00	850,00	0,00	0,00	8 168,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 950,00	0,00	1 100,00	1 600,00	0,00	0,00	10 600,00	0,00
618	Divers	0,00	4 380,00	0,00	7 913,00	0,00	0,00	0,00	13 420,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	4 800,00	0,00	200,00	600,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
628	Divers	0,00	39 670,00	0,00	11 972,00	6 780,00	0,00	0,00	58 680,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	15 804,00	0,00	13 948,00	831,00	0,00	0,00	2 310,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 200,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	386 468,00	0,00	356 171,00	15 481,00	0,00	0,00	106 456,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	158 942,00	0,00	151 209,00	5 114,00	0,00	0,00	32 237,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
648	Autres charges de personnel	0,00	315,00	0,00	500,00	21,00	0,00	0,00	150,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	121 200,00	0,00	16 100,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	99 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00
747	Participations	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		321 540,00	64 600,00	591 436,00	0,00	730,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	281 400,00	14 000,00	148 270,00	0,00	500,00	850,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	40 140,00	50 600,00	6 800,00	0,00	230,00	600,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	200 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	77 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		338 036,00	10 200,00	312 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	311 236,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
752	Revenus des immeubles	26 800,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 240 117,00	0,00	166 199,00	0,00	0,00	0,00	3 988 841,00
604	Achats d'études, prestations de services	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	71 605,00	0,00	15 640,00	0,00	0,00	0,00	636 525,00
611	Contrats de prestations de services	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 900,00
613	Locations	10 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 309,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 370,00	0,00	0,00	0,00	115 990,00
618	Divers	170,00	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	29 023,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	12 380,00
624	Transports biens, transports collectifs	13 989,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	17 689,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	22 350,00	0,00	54 350,00	0,00	0,00	0,00	238 802,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	28 392,00	0,00	1 574,00	0,00	0,00	0,00	70 459,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
641	Rémunérations du personnel	723 037,00	0,00	62 944,00	0,00	0,00	0,00	1 851 062,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	286 630,00	0,00	24 271,00	0,00	0,00	0,00	736 346,00
647	Autres charges sociales	450,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	580,00
648	Autres charges de personnel	875,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	2 291,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 710,00
RECETTES		791 400,00	0,00	39 156,00	0,00	0,00	0,00	1 727 337,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 545,00
706	Prestations de services	513 400,00	0,00	25 600,00	0,00	0,00	0,00	852 000,00
747	Participations	278 000,00	0,00	13 556,00	0,00	0,00	0,00	815 192,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		504 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 842 901,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 860,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 050,00	0,00	0,00
613	Locations	1 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 238,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	126 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174 913,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 685,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		139 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 347 641,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 860,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 374,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 522,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 438,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 966,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 581,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	226 786,00	80 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 148,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	850,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00
618	Divers	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 000,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	152 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	60 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	72 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	159 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	146 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 224,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 340,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 148,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 355,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 140,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 578,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 552,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 552,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 052,00
708	Autres produits	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 552,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	51 500,00	0,00	51 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 100 128,19									
1641 Emprunts en euros (total)					9 300 128,19									
000193-0472601	Caisse des Dépôts et Consignations	01/07/1997	1997-07-01	01/07/1998	100 419,09	V	Livret A + 0,80%	4,300	4,300	EUR	A	X	O	A-1
00020022404	Crédit Mutuel Centre Est Europe	07/12/2022	2022-12-07	30/11/2023	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	3,000	EUR	T	P	O	A-1
258	Bred Banque Populaire	18/11/2011	2012-11-18	16/02/2013	600 000,00	V	Moy Mens Euribor 12m + 1,50%, flooré à 1,50%	2,089	2,124	EUR	T	P	O	A-1
519830	Société de Financement Local	30/05/2017	2017-12-28	01/04/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1,32%	1,320	1,320	EUR	T	C	O	A-1
534185	Société de Financement Local	19/12/2019	2020-06-30	01/10/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,67%	0,670	0,670	EUR	T	C	O	A-1
5534157	Caisse des Dépôts et Consignations	25/04/2023	2023-06-05	01/06/2024	11 000,00	V	Livret A - 0,20%	2,800	2,800	EUR	A	X	O	A-1
7404726	Caisse d'Epargne Loire-Centre	30/01/2008	2008-01-30	30/04/2008	88 709,10	F	Taux fixe à 3,90%	3,900	3,900	EUR	T	P	O	A-1
938361E	Caisse d'Epargne Loire-Centre	18/12/2024	2025-08-05	20/11/2025	1 900 000,00	V	Livret A + 0,50%	2,200	2,231	EUR	T	C	O	A-1
CE202511	Caisse d'Epargne Loire-Centre		2026-06-30	30/09/2026	2 500 000,00	V	Livret A + 0,60%	2,300	2,332	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					800 000,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
257	Crédit Agricole Centre Loire	29/12/2010	2011-07-28	15/02/2012	800 000,00	V	Euribor 3m + 0,40%, flooré à 0,00%	2,010	2,038	EUR	T	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 100 128,19									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 754 718,35					604 962,42	117 896,11	0,00	10 953,71
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 682 819,82					533 063,89	116 789,62	0,00	10 953,71
000193-0472601	N	0,00	A-1	14 103,02	3,50	V	Livret A + 0,80%	2,500	3 420,18	451,30	0,00	133,54
00020022404	N	0,00	A-1	1 042 792,97	11,92	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	73 335,90	30 463,90	0,00	2 504,43
258	N	0,00	A-1	89 609,89	1,87	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	44 469,53	1 094,79	0,00	84,64
519830	N	0,00	A-1	676 666,77	7,01	F	Taux fixe à 1,32%	1,320	93 333,32	8 470,00	0,00	1 925,00
534185	N	0,00	A-1	975 000,00	9,50	F	Taux fixe à 0,67%	0,670	100 000,00	6 281,26	0,00	1 465,63
5534157	N	0,00	A-1	6 781,35	2,42	V	Livret A - 0,20%	1,500	2 211,44	149,19	0,00	39,99
7404726	N	0,00	A-1	9 532,49	1,33	F	Taux fixe à 3,90%	3,900	6 293,50	280,46	0,00	21,40
938361E	N	0,00	A-1	1 868 333,33	14,64	V	Livret A + 0,50%	2,200	126 666,68	40 611,80	0,00	4 470,28
CE202511	N	0,00	A-1	0,00	15,50	V	Livret A + 0,60%	2,300	83 333,34	28 986,92	0,00	308,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		71 898,53					71 898,53	1 106,49	0,00	0,00
257	N	0,00	A-1	71 898,53	0,87	V	Euribor 3m + 0,40%, flooré à 0,00%	2,447	71 898,53	1 106,49	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 754 718,35					604 962,42	117 896,11	0,00	10 953,71

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 754 718,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2025-12-17
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - Frais études. élaboration. modifications. révisions documents urbanismes	5	17/12/2025
L	2031 - Frais d'études	5	17/12/2025
L	2033 - Frais d'insertion	5	17/12/2025
L	204xxx1 - Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5	17/12/2025
L	204xxx2 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	15	17/12/2025
L	2046 - Attributions de compensation d'investissement	5	17/12/2025
L	2051 - Concessions droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3	17/12/2025
L	2088 - Autres immobilisations incorporelles	2	17/12/2025
L	2121 - Plantations	5	17/12/2025
L	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains - Clôtures, portails et portillons	10	17/12/2025
L	21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments publics	10	17/12/2025
L	21352 - Installations générales. agencements. aménagements des constructions : Bâtiments privés	10	17/12/2025
L	21321 - Immeubles de rapport	30	17/12/2025
L	21328 - Autres immeubles privés	30	17/12/2025
L	2138 - Autres constructions	10	17/12/2025
L	2152 - Installations de voirie	10	17/12/2025
L	21568 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	17/12/2025
L	215731 - Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	5	17/12/2025
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	5	17/12/2025
L	21578 - Autre matériel technique	5	17/12/2025
L	2158 - Installations, matériel et outillage technique	10	17/12/2025
L	21828 - Autre matériel de transport	4	17/12/2025
L	21831 - Matériel informatique scolaire	3	17/12/2025
L	21838 - Autre matériel informatique	3	17/12/2025
L	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	8	17/12/2025
L	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8	17/12/2025
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	17/12/2025
L	2188 - Autres immobilisations	8	17/12/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	3 316,00		63 388,18	66 704,18	0,00	66 704,18
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	3 316,00		63 388,18	66 704,18	0,00	66 704,18
Provision pour grosses réparations Résidence 17bis/19 rue de Larçay	3 316,00	01/01/1998	63 388,18	66 704,18	0,00	66 704,18
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	3 316,00		63 388,18	66 704,18	0,00	66 704,18
TOTAL PROVISIONS	3 316,00		63 388,18	66 704,18	0,00	66 704,18

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision pour grosses réparations	Résidence 17bis/19 rue de Larçay	272 487,72	30	63 388,18	3 316,00	205 783,54

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	29 505 191,07	17 688 251,02	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					29 505 191,07	17 688 251,02											526 920,55	758 601,20
CDC Habitat	2010	X	Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	38 148,78	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	906,97	480,41
CDC Habitat	2018	X	Amélioration & Réhabilitation	Caisse des Dépôts et Consignations	416 465,38	316 681,84	15,17	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	9 500,46	12 999,89
CDC Habitat	2011	X	Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	700 327,79	537 437,68	25,02	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	19 347,76	5 827,80
CDC Habitat	2011	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	12 563,37	10 159,74	35,02	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	284,48	34,20
CDC Habitat	2010	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	15 000,00	12 089,35	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	181,34	202,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC Habitat	2011	X	Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	144 912,43	122 849,62	35,02	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 425,96	0,00
CDC Habitat	2011	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	95 450,69	69 250,34	25,02	A	V	Livret A - 0,30%	1,450	V	Livret A - 0,30%	1,400	A-1	EUR	1 869,76	1 021,11
CDC Habitat	2011	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	75 380,22	55 049,08	25,02	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 541,38	786,90
CDC Habitat	2012	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	344 500,00	285 835,50	36,94	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	6 574,22	4 982,27
CDC Habitat	2017	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	30 525,46	22 359,59	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	514,27	1 089,73
CDC Habitat	2012	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	650 000,00	493 819,03	26,93	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	11 357,84	13 397,70
CDC Habitat	2010	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	245 000,00	185 976,36	24,68	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 277,45	4 613,01
CDC Habitat	2010	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	75 000,00	53 988,50	24,68	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	809,83	1 528,65
CDC Habitat	2017	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	54 945,82	40 247,25	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	925,68	1 961,51
S.A.E.M Saint Avertin	2007	C	Construction Ehpad	Crédit Foncier	1 454 679,00	728 668,60	10,08	A	V	Livret A + 2,80%	5,550	V	Livret A + 2,80%	4,500	A-1	EUR	42 262,78	49 530,82
Touraine Logement	2016	P	Logement social	Crédit Foncier	1 693 716,07	1 275 027,35	19,93	T	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	A-1	EUR	34 565,64	48 529,84
Touraine Logement	2021	X	Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	165 000,00	165 000,00	35,19	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 039,50	0,00
Touraine Logement	2021	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	168 596,50	168 596,50	47,19	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 709,10	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Touraine Logement	2021	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	176 423,00	176 423,00	37,19	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	4 040,62	976,32
Touraine Logement	2010	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	36 469,00	21 394,03	16,10	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	470,67	979,78
Touraine Logement	2011	C	Construction de 4 logements locatifs	Crédit Foncier	190 393,50	338,24	15,42	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	2,850	A-1	EUR	12,01	20,41
Touraine Logement	2021	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	79 426,50	79 426,50	47,19	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 833,57	0,00
Val Touraine Habitat	2010	X	Complémentaire au locatif social	Caisse des Dépôts et Consignations	301 050,00	228 523,22	24,85	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	5 256,03	5 668,35
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	40 231,50	40 044,64	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	1 497,67	193,84
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	55 583,00	55 324,85	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	2 069,15	267,81
Val Touraine Habitat	2020	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	160 243,50	152 737,71	34,94	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 062,10	1 300,80
Val Touraine Habitat	2024	X	Transfert patrimoine de 63 logements - 6 bd Paul Doumer	Caisse des Dépôts et Consignations	350 000,00	344 853,34	33,85	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	7 931,63	6 799,13
Val Touraine Habitat	2012	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	100 000,00	75 972,15	26,60	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 747,36	2 061,18
Val Touraine Habitat	2020	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	125 110,50	117 577,57	34,94	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 763,66	1 822,58
Val Touraine Habitat	2021	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	117 538,00	112 335,57	35,52	A	V	Livret A - 0,20%	0,300	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	2 471,39	887,71
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	59 365,50	58 756,79	38,02	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	2 414,91	633,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2000	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	1 932 238,99	778 022,59	9,75	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	3,000	A-1	EUR	23 340,68	67 998,60
Val Touraine Habitat	2019	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	113 193,00	103 206,68	33,60	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 548,10	1 819,89
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	15 715,50	15 642,51	58,04	A	V	Livret A + 0,74%	3,740	V	Livret A + 0,74%	2,440	A-1	EUR	585,03	75,72
Val Touraine Habitat	2020	X	Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	31 500,00	31 500,00	34,27	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	226,80	0,00
Val Touraine Habitat	2005	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	218 277,24	122 306,54	14,26	A	V	Livret A + 1,20%	3,450	V	Livret A + 1,20%	2,900	A-1	EUR	4 403,04	6 193,86
Val Touraine Habitat	2012	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	12 750,00	10 578,82	36,61	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	243,31	184,40
Val Touraine Habitat	2015	P	Logement social	Crédit Foncier	1 772 316,00	1 271 982,90	19,67	A	F	Taux fixe à 1,86%	1,860	F	Taux fixe à 1,86%	1,860	A-1	EUR	23 658,88	56 100,05
Val Touraine Habitat	2000	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	2 015 957,78	771 289,35	9,92	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	3,000	A-1	EUR	23 138,68	67 410,12
Val Touraine Habitat	2004	P	Logement social	CIL Val Touraine	18 930,00	6 668,64	8,90	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	66,69	711,79
Val Touraine Habitat	2006	C	Travaux Ehpad	Caisse d'Epargne Loire-Centre	3 274 562,23	1 742 830,04	10,07	A	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	F	Taux fixe à 3,00%	3,000	A-1	EUR	52 284,90	80 617,48
Val Touraine Habitat	1999	P	Logement social	CIL Val Touraine	121 959,21	21 821,51	3,85	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	436,43	5 294,39
Val Touraine Habitat	2019	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	57 956,00	55 704,58	53,62	A	V	Livret A + 0,32%	1,070	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	1 400,29	0,00
Val Touraine Habitat	2000	P	Logement social	CIL Val Touraine	48 783,69	10 266,23	4,97	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	153,99	1 992,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2019	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	133 094,00	123 907,35	33,60	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 849,87	1 761,55
Val Touraine Habitat	2004	P	Construction de 6 logements sociaux	CIL Val Touraine	67 050,00	67 050,00	17,91	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	A-1	EUR	838,13	0,00
Val Touraine Habitat	2010	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	197 900,00	138 394,17	24,51	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	3 044,67	3 346,43
Val Touraine Habitat	2013	P	VTH Lorneau Ilot 6N	Crédit Foncier	2 684 276,00	2 055 810,53	17,59	A	F	Taux fixe à 4,24%	4,240	F	Taux fixe à 4,24%	4,240	A-1	EUR	87 166,37	78 412,61
Val Touraine Habitat	2016	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	180 000,00	160 283,38	30,27	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 808,50	1 656,98
Val Touraine Habitat	2022	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	61 967,00	61 009,44	36,44	A	V	Livret A + 0,53%	1,530	V	Livret A + 0,53%	2,230	A-1	EUR	2 039,07	0,00
Val Touraine Habitat	2002	P	Logement social	CIL Val Touraine	91 469,00	26 556,18	6,97	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	398,34	3 626,39
Val Touraine Habitat	2019	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	105 453,00	101 356,46	53,62	A	V	Livret A + 0,32%	1,070	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	2 547,88	0,00
Val Touraine Habitat	2004	C	Construction de 15 logements sociaux	Crédit Foncier	1 144 000,00	400 679,13	8,83	A	F	Taux fixe à 2,30%	2,300	F	Taux fixe à 2,30%	2,300	A-1	EUR	9 215,62	45 011,97
Val Touraine Habitat	1998	P	Logement social	CIL Val Touraine	182 938,82	24 790,36	2,70	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	495,81	8 100,43
Val Touraine Habitat	2021	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	45 505,00	44 561,71	55,53	A	V	Livret A + 0,38%	0,880	V	Livret A + 0,38%	2,080	A-1	EUR	1 053,14	0,00
Val Touraine Habitat	2015	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	353 000,00	304 796,53	29,10	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	9 143,90	3 905,59
Val Touraine Habitat	2000	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	574 605,56	222 168,82	9,92	A	V	Livret A + 0,80%	3,800	V	Livret A + 0,80%	2,500	A-1	EUR	5 554,22	19 870,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2022	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	52 992,00	51 978,05	36,44	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 143,52	370,56
Val Touraine Habitat	2021	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	122 689,50	120 146,21	55,53	A	V	Livret A + 0,38%	0,880	V	Livret A + 0,38%	2,080	A-1	EUR	2 839,47	0,00
Val Touraine Habitat	1999	P	11 Arpents	CIL Val Touraine	121 959,21	19 570,40	3,85	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	195,70	4 819,80
Val Touraine Habitat	2020	X	Booster	Caisse des Dépôts et Consignations	35 000,00	35 000,00	54,45	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	434,00	0,00
Val Touraine Habitat	2022	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	27 390,50	27 016,15	46,45	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	635,27	0,00
Val Touraine Habitat	2020	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	64 400,50	62 723,31	54,95	A	V	Livret A + 0,32%	0,820	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	1 470,30	0,00
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	19 540,00	19 268,88	38,02	A	V	Livret A - 0,20%	2,800	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	539,53	278,70
Val Touraine Habitat	2021	X	Locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	138 123,50	133 213,45	35,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	4 608,87	0,00
Val Touraine Habitat	2025	X	VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Caisse des Dépôts et Consignations	90 332,00	85 430,79	12,50	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	2 998,62	5 298,65
Val Touraine Habitat	2015	P	VTH Lormeau	Crédit Foncier	436 065,51	290 238,42	14,92	T	F	Taux fixe à 2,42%	2,420	F	Taux fixe à 2,42%	2,420	A-1	EUR	6 877,01	16 253,96
Val Touraine Habitat	2010	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	808 200,00	595 028,40	24,51	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	17 850,85	12 400,58
Val Touraine Habitat	2005	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	42 524,19	22 923,88	14,26	A	V	Livret A + 0,70%	2,950	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	710,64	1 205,46
Val Touraine Habitat	2025	X	VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Caisse des Dépôts et Consignations	94 019,50	88 918,21	12,50	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	3 121,03	5 514,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val Touraine Habitat	2022	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	27 390,50	27 103,22	46,45	A	V	Livret A + 0,53%	1,530	V	Livret A + 0,53%	2,230	A-1	EUR	755,82	0,00
Val Touraine Habitat	2004	P	La closerie	Crédit Foncier	378 302,49	54 249,75	1,49	A	F	Taux fixe à 5,50%	5,500	F	Taux fixe à 5,50%	5,500	A-1	EUR	2 983,74	26 398,88
Val Touraine Habitat	2007	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	359 300,00	223 336,39	16,01	A	V	Livret A + 1,00%	3,750	V	Livret A + 1,00%	2,700	A-1	EUR	8 933,46	7 875,65
Val Touraine Habitat	1999	P	Logement social	CIL Val Touraine	121 959,21	19 570,40	3,96	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	195,70	4 819,80
Val Touraine Habitat	2015	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	47 000,00	41 423,14	39,11	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	1 429,17	6,57
Val Touraine Habitat	2020	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	121 251,00	118 093,24	54,95	A	V	Livret A + 0,32%	0,820	V	Livret A + 0,32%	2,020	A-1	EUR	2 768,22	0,00
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	43 651,00	43 203,43	38,02	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	1 775,66	465,97
Val Touraine Habitat	2023	X	5 Logements - rue de Verdun	Caisse des Dépôts et Consignations	72 998,00	72 154,41	38,02	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 597,56	873,96
Val Touraine Habitat	2003	P	Logement social	CIL Val Touraine	121 900,00	40 152,50	7,39	A	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	F	Taux fixe à 1,50%	1,500	A-1	EUR	602,29	4 761,44
Val Touraine Habitat	2004	C	Château Fraisier	Crédit Foncier	657 753,00	207 603,60	8,16	A	V	Livret A + 1,60%	3,850	V	Livret A + 1,60%	3,300	A-1	EUR	8 304,14	24 723,66
Val Touraine Habitat	1998	P	Construction 90 logements aux Onze Arpents	CIL Val Touraine	121 959,21	16 527,12	3,00	A	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	F	Taux fixe à 2,00%	2,000	A-1	EUR	330,54	5 400,28
Valloire Habitat	2026	X	15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	144 443,50	0,00	79,63	A	V	Livret A + 0,60%	2,300	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2026	X	15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	260 145,00	0,00	39,61	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Valloire Habitat	2018	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	121 000,00	106 979,45	32,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 460,53	2 937,13
Valloire Habitat	2026	X	15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	236 262,00	0,00	39,61	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2018	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	180 000,00	159 142,98	32,60	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	3 660,29	4 369,28
Valloire Habitat	2018	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	103 500,00	93 990,70	42,61	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	2 161,78	1 996,36
Valloire Habitat	2018	X	Locatif à usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	41 500,00	37 687,10	42,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	866,80	800,47
Valloire Habitat	2018	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	66 500,00	59 728,55	42,61	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	895,93	1 403,44
Valloire Habitat	2018	X	Locatif aide d'intégration	Caisse des Dépôts et Consignations	112 000,00	97 771,72	32,60	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	1,500	A-1	EUR	1 466,58	2 936,41
Valloire Habitat	2026	X	15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	283 619,50	0,00	79,63	A	V	Livret A + 0,60%	2,300	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	0,00	0,00
Valloire Habitat	2026	X	15 logements - rue de la Sagerie	Caisse des Dépôts et Consignations	195 225,50	0,00	39,61	A	V	Livret A - 0,40%	1,300	V	Livret A - 0,40%	1,300	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					29 505 191,07	17 688 251,02											526 920,55	758 601,20

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	722 860,42
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	722 860,42
Recettes réelles de fonctionnement	II	17 370 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	4,16

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					1 106 000,00
2041512.0	24677.0	Fonds de concours	Tours Métropole Val de Loire	Etablissement de droit public	300 000,00
20422.0		aide investissement	Association de sauvegarde du Parc de la Grande Babinière	Association	6 000,00
2046.0		ACI	Tours Métropole Val de Loire	Etablissement de droit public	800 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					653 420,00
657363	26370026200011	Subvention de fonctionnement	CCAS de Saint-Avertin	Etablissement de droit public	294 000,00
65748	F010146	aide au fonctionnement	Comité de jumelage	Association	7 000,00
65748	F010063	aide au fonctionnement	Comité des oeuvres Sociales de Saint-Avertin	Association	80 000,00
65748	22301.0	aide au fonctionnement	ESA Entraide Scolaire Amicale	Association	300,00
65748	17057.0	aide au fonctionnement	Garden School	Association	300,00
65748	F020409	aide au fonctionnement	JALMALV	Association	150,00
65748	F011976	aide au fonctionnement	Les amis de la BCD H.Adam	Association	200,00
65748	22812.0	aide au fonctionnement	Professionnels unis de Saint Avertin	Association	3 700,00
65748	F020319	aide au fonctionnement	Restos du Coeur	Association	1 500,00
65748	F010500	aide au fonctionnement	Saint Avertin Sports	Association	255 000,00
65748	24404	aide au fonctionnement	Secours Catholique Indre et Loire	Association	200,00
65748	19252	aide au fonctionnement	Société Horticole de Touraine	Association	120,00
65748	23591.0	aide au fonctionnement	SOTHI	Association	300,00
65748	F012257	aide au fonctionnement	Théâtre de l'Ephémère	Association	6 000,00
65748		aide au fonctionnement	SPIL	Association	2 000,00
65748	12579	aide au fonctionnement	Amicale du personnel municipal	Association	150,00
65748	24119	aide au fonctionnement	Amicale des Grands Champs de Saint-Avertin	Association	500,00
65748.0	D012429	aide au fonctionnement	Collège Jules Romains - Projet scolaire	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		43,70	0,00	43,70	34,00	9,00	43,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	7,00	0,00	7,00	5,30	1,00	6,30
Adjoint administratif pal 2 cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint administratif terr.	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	10,00	0,00	10,00	5,00	5,00	10,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,70	0,00	4,70	4,70	0,00	4,70
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		64,60	15,18	79,78	57,00	22,78	79,78
Adjoint technique pal 1 cl	C	20,00	1,00	21,00	19,00	2,00	21,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	11,00	4,00	15,00	8,00	7,00	15,00
Adjoint technique territorial	C	21,60	7,18	28,78	20,00	8,78	28,78
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	3,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		15,80	1,74	17,54	12,70	4,74	17,44
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	6,00	1,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	4,00	0,74	4,74	2,00	2,74	4,74

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
Educateur ter. jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		16,80	0,00	16,80	8,50	6,70	15,20
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	9,00	0,00	9,00	5,70	3,00	8,70
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,70	2,70
Cadre supérieur de santé	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	1,40	4,40	3,00	1,40	4,40
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	2,00	0,80	2,80	2,00	0,80	2,80
Opérateur A.P.S. qualifié	C	0,00	0,60	0,60	0,00	0,60	0,60
FILIERE CULTURELLE (h)		11,47	7,52	18,99	13,35	5,64	18,99
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint territorial patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	4,55	4,55	4,10	0,45	4,55
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	2,47	2,97	5,44	2,25	3,19	5,44
FILIERE ANIMATION (i)		19,00	1,87	20,87	16,72	4,15	20,87
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,72	1,72	1,72	0,00	1,72
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint territorial animation	C	12,00	1,15	13,15	11,00	2,15	13,15
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		4,00	15,45	19,45	0,00	12,10	12,10
Animateur diplômé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur non diplômé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistante maternelle		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Contrat P.E.C		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur centre de loisirs		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Service Civique		0,00	1,40	1,40	0,00	1,40	1,40
Surveillant APS		0,00	14,05	14,05	0,00	6,70	6,70
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		185,37	43,16	228,53	151,27	66,51	217,78

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	388	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	388	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	CULT	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	CULT	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	373.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	373.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	367.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-8-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366.0	0,00	332-10	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	435.0	0,00	332-14	
Agent de maîtrise principal	C	TECH	373.0	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	S	373.0	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	367.0	0,00	332-13	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur diplômé		OTR	0	0,00	A	CDD
Animateur non diplômé		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	332-13	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-13	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	485.0	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	455.0	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	373.0	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	433	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	433	0,00	332-14	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Directeur centre de loisirs		OTR	0	0,00	A	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	445.0	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	373.0	0,00	332-14	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS		0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	615.0	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	545.0	0,00	332-24	CDD
Opérateur A.P.S. qualifié	C	SP	368	0,00	332-14	CDD
Opérateur A.P.S. qualifié	C	SP	368	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	508.0	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	373.0	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Service Civique		OTR	0	0,00	A	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-10	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-23-2°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Surveillant APS		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	397.0	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Animateur non diplômé		OTR	0.0	0,00	332-8-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
13/09/1998 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	24 790,36
31/12/1998 - Construction 90 logements aux Onze Arpents	Val Touraine Habitat	OPH	Public	16 527,12
08/01/1999 - 11 Arpents	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 570,40
01/03/1999 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	778 022,59
11/05/1999 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	771 289,35
11/05/1999 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	222 168,82
08/11/1999 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	21 821,51
15/12/1999 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 570,40
20/12/2000 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	10 266,23
20/12/2002 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	26 556,18
20/05/2003 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	40 152,50
28/02/2004 - Château Fraisier	Val Touraine Habitat	OPH	Public	207 603,60
30/06/2004 - Construction de 6 logements sociaux	Val Touraine Habitat	OPH	Public	67 050,00
30/06/2004 - La closerie	Val Touraine Habitat	OPH	Public	54 249,75
30/10/2004 - Construction de 15 logements sociaux	Val Touraine Habitat	OPH	Public	400 679,13
25/11/2004 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	6 668,64
02/12/2004 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	22 923,88
06/12/2004 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	122 306,54
24/01/2005 - Construction Ehpad	S.A.E.M Saint Avertin	SEM	Privé	728 668,60
25/01/2006 - Travaux Ehpad	Val Touraine Habitat	OPH	Public	1 742 830,04
23/05/2006 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	223 336,39
17/07/2009 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	138 394,17
17/07/2009 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	595 028,40
22/07/2009 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	21 394,03
18/11/2009 - Complémentaire au locatif social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	228 523,22
31/12/2009 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	537 437,68
31/12/2009 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	10 159,74
31/12/2009 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	122 849,62

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/12/2009 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	69 250,34
31/12/2009 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	55 049,08
24/03/2010 - Locatif a usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	38 148,78
24/03/2010 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	12 089,35
24/03/2010 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	185 976,36
24/03/2010 - Locatif aide d'intégration	CDC Habitat	ESH	Privé	53 988,50
30/05/2011 - Construction de 4 logements locatifs	Touraine Logement	ESH	Privé	338,24
16/07/2012 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	75 972,15
16/07/2012 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	10 578,82
12/11/2012 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	285 835,50
12/11/2012 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	493 819,03
30/07/2013 - VTH Lorneau Ilot 6N	Val Touraine Habitat	OPH	Public	2 055 810,53
13/01/2015 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	304 796,53
13/01/2015 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	41 423,14
30/08/2015 - Logement social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	1 271 982,90
30/08/2015 - VTH Lormeau	Val Touraine Habitat	OPH	Public	290 238,42
02/01/2016 - Logement social	Touraine Logement	ESH	Privé	1 275 027,35
31/03/2016 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	160 283,38
01/01/2018 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	22 359,59
01/01/2018 - Locatif à usage social	CDC Habitat	ESH	Privé	40 247,25
01/07/2018 - Amélioration & Réhabilitation	CDC Habitat	ESH	Privé	316 681,84
26/07/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	159 142,98
26/07/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	93 990,70
26/07/2018 - Locatif aide d'intégration	Valloire Habitat	ESH	Privé	59 728,55
26/07/2018 - Locatif aide d'intégration	Valloire Habitat	ESH	Privé	97 771,72
27/08/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	106 979,45
27/08/2018 - Locatif à usage social	Valloire Habitat	ESH	Privé	37 687,10
28/02/2019 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	103 206,68
28/02/2019 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	55 704,58
28/02/2019 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	123 907,35
28/02/2019 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	101 356,46
30/03/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	152 737,71
30/03/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	117 577,57
30/03/2020 - Booster	Val Touraine Habitat	OPH	Public	31 500,00
30/03/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	62 723,31
30/03/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	118 093,24
20/05/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	112 335,57
20/05/2020 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	44 561,71
20/05/2020 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	120 146,21
20/05/2020 - Booster	Val Touraine Habitat	OPH	Public	35 000,00
20/05/2020 - Locatif a usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	133 213,45
24/02/2021 - Locatif à usage social	Touraine Logement	ESH	Privé	451 363,00
24/02/2021 - Booster	Touraine Logement	ESH	Privé	165 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/02/2021 - Locatif à usage social	Touraine Logement	ESH	Privé	168 596,50
24/02/2021 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	176 423,00
24/02/2021 - Locatif aide d'intégration	Touraine Logement	ESH	Privé	79 426,50
23/05/2022 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	61 009,44
23/05/2022 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	51 978,05
23/05/2022 - Locatif aide d'intégration	Val Touraine Habitat	OPH	Public	27 016,15
23/05/2022 - Locatif à usage social	Val Touraine Habitat	OPH	Public	27 103,22
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	40 044,64
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	55 324,85
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	58 756,79
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	15 642,51
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	19 268,88
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	43 203,43
25/04/2023 - 5 Logements - rue de Verdun	Val Touraine Habitat	OPH	Public	72 154,41
16/10/2023 - VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Val Touraine Habitat	OPH	Public	85 430,79
16/10/2023 - VEFA 6 Logements - Les Terrasses du petit Cher	Val Touraine Habitat	OPH	Public	88 918,21
25/10/2024 - Transfert patrimoine de 63 logements - 6 bd Paul Doumer	Val Touraine Habitat	OPH	Public	344 853,34
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	0,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	0,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	0,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	0,00
01/07/2025 - 15 logements - rue de la Sagerie	Valloire Habitat	ESH	Privé	0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention de fonctionnement	Saint-Avertin Sports	Saint-Avertin Sports	Association	255 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SI d Energie d Indre-et-Loire	01/09/1937	sans fiscalité propre	0,00
EPCI			
SIVU Cavités 37	30/12/1985		13 200,00
Tours Métropole Val de Loire	01/01/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	681 400,00	681 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 157 900,00	3 157 900,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 476 500,00	2 476 500,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		681 400,00	I 681 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		649 000,00	649 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	649 000,00	649 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 400,00	32 400,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 400,00	32 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 157 900,00	III 3 157 900,00
Ressources propres externes de l'année (a)		460 000,00	460 000,00
10222	FCTVA	380 000,00	380 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	80 000,00	80 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 697 900,00	2 697 900,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15722	Prov.gros entretien ou grandes révisions	3 316,00	3 316,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	30 000,00	30 000,00
28033	Frais d'insertion	250,00	250,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	500 000,00	500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 500,00	2 500,00
28046	Attributions compensation investissement	640 150,00	640 150,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	42 000,00	42 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 500,00	10 500,00
281321	Immeubles de rapport	30 000,00	30 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 000,00	4 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	110 000,00	110 000,00
281828	Autres matériels de transport	70 000,00	70 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	6 000,00
281838	Autre matériel informatique	45 000,00	45 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 000,00	12 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	40 000,00
28185	Matériel de téléphonie	7 600,00	7 600,00
28188	Autres immo. corporelles	250 000,00	250 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	5 000,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	184,00	184,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	779 500,00	779 500,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	109 900,00	109 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service	Location de salles	20/12/1993	20/12/1993	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	45,62	0,00	48 000,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			9 378 000,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BENAGLIA Patricia	
COLOMBAT Philippe	
DAGORET Frédéric	
DE MAGALHAES Jaime	
DELANNOY Sylviane	
DUBLINEAU Maud	
DUPUY Evelyne	
GAULTIER Catherine	
GRARD Jean	
GUIHERY Maxime	
KHABBICH Hicham	
LACROIX Véronique	
LE BRET Brigitte	
LEMAURE Elisabeth	
LENAIN Blandine	
LEON Anséric	
LESIMPLE Catherine	
MARTINS Antonio	
MHAIH Asma	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MILLEY Elisabeth	
MOREAU Marie-Charlotte	
NOGIER Patrick	
PARZANESE Jean	
PERCHERON Jean-Michel	
PERIN Thierry	
QUIENE Thomas	
RAMEAU-JOLY Evelyne	
ROFFAY Tatiana	
TAFFET Pascale	
VILLEMAGNE Eric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Date de convocation : 04/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Vote des taux d'imposition 2026
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Le Conseil municipal a pour rôle de fixer les taux d'imposition de la part communale des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties). Ces taux s'appliquent aux bases déterminées par les services de la Direction des finances publiques, qui seront notifiées sur l'état 1259, le produit obtenu constituant la recette fiscale directe de la collectivité.

Comme le préfigurait le rapport d'orientation budgétaire, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2026, comme c'est le cas depuis 2020.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de maintenir pour l'année 2026, les taux d'imposition suivant :

Taxes	Taux	Evolution 2025-2026
Taxe d'habitation	12,55 % (résidences secondaires et logements vacants)	0%
Taxe foncière sur le bâti	34,70 %	
Taxe foncière sur le non bâti	45,62 %	

* * * * *

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1639 A, 1640 H et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la circulaire ministérielle n°NOR/INT/B/13/04336/C du 11 mars 2013 ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De fixer**, pour 2026, les taux d'imposition suivant :

Taxe d'habitation	12,55 % (résidences secondaires et logements vacants)
Taxe foncière sur le bâti	34,70 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,62 %

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 04/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAÏH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Actualisation du tableau des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) et création de deux nouvelles Autorisations de Programme (AP)
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

Préalablement à l'approbation du budget primitif 2026, il convient d'actualiser la liste des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP).

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de deux nouvelles Autorisations de Programme (AP) :

- « 202601 – Etudes préalables » pour 450 000 €
- « 202602 – Contrat de performance énergétique » pour 4 500 000 €

et d'approuver l'actualisation du tableau des APCP du budget principal tel que présenté ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	Réalisation		CP 2026	Restes à financer au-delà de 2026
		Montant de l'AP	Réalisé		
202202	Rénovation des classes	388 802,75	243 802,75	50 000	95 000
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains de tennis et club house	2 082 957,62	1 182 857,62	400 100	500 000
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	630 075,06	585 475,06	44 600	0
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	1 526 385,33	798 285,33	428 100	300 000
202306	Accessibilité	751 494,00	74 329,00	600 000	77 165
202307	Véhicules	431 093,86	271 093,86	60 000	100 000
202308	Halle du Centre Bourg, requalification de la place de la Marne	1 559 077,34	67 928,34	1 491 149	0
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement, amélioration du restaurant scolaire + préau	704 044,45	675 844,45	28 200	0
202310	Construction du bureau de la Poste, requalification de la place du Maréchal Leclerc	1 314 076,73	1 219 545,73	94 531	0
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	412 477,37	403 477,37	9 000	0

202401	Acquisitions foncières	757 000,00	0,00	0	757 000
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	940 810,09	52 804,09	883 000	5 006
202501	Création d'un cimetière	2 000 000,00	3 060,00	101 320	1 895 620
202601	Etudes préalables	450 000,00	0,00	250 000	200 000
202602	Contrat de Performance Energétique	4 500 000,00	0,00	160 000	4 340 000
TOTAUX		18 448 294,60	5 578 503,60	4 600 000	8 269 791

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5217-10-7, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 ;

Vu la délibération 2025/96 du Conseil municipal, en date du 01 octobre 2025, relative à l'actualisation du tableau des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2022/75 du Conseil municipal, en date du 8 décembre 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier 2023-2026 ;

Considérant que les autorisations de programme doivent faire l'objet d'une délibération distincte de la délibération adoptant le budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'approuver** la création des Autorisations de Programme suivantes :
 - o « 202601 – Etudes préalables » pour 450 000 €
 - o « 202602 – Contrat de performance énergétique » pour 4 500 000 €
- **D'approuver** l'actualisation du tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement du budget principal tel que présenté ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	Réalisation		CP 2026	Restes à financer au-delà de 2026
		Montant de l'AP	Réalisé		
202202	Rénovation des classes	388 802,75	243 802,75	50 000	95 000
202301	Pôle sportif Bellerie/Terrains de tennis et club house	2 082 957,62	1 182 857,62	400 100	500 000
202302	Pôle sportif Bellerie/Hangar de stockage	630 075,06	585 475,06	44 600	0
202304	Sécurisation des bâtiments communaux	1 526 385,33	798 285,33	428 100	300 000
202306	Accessibilité	751 494,00	74 329,00	600 000	77 165
202307	Véhicules	431 093,86	271 093,86	60 000	100 000

202308	Halle du Centre Bourg, requalification de la place de la Marne	1 559 077,34	67 928,34	1 491 149	0
202309	Ecole des Grands Champs : agrandissement, amélioration du restaurant scolaire + préau	704 044,45	675 844,45	28 200	0
202310	Construction du bureau de la Poste, requalification de la place du Maréchal Leclerc	1 314 076,73	1 219 545,73	94 531	0
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	412 477,37	403 477,37	9 000	0
202401	Acquisitions foncières	757 000,00	0,00	0	757 000
202402	Rénovation du bâtiment des Rives	940 810,09	52 804,09	883 000	5 006
202501	Création d'un cimetière	2 000 000,00	3 060,00	101 320	1 895 620
202601	Etudes préalables	450 000,00	0,00	250 000	200 000
202602	Contrat de Performance Energétique	4 500 000,00	0,00	160 000	4 340 000
TOTAUX		18 448 294,60	5 578 503,60	4 600 000	8 269 791

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS : 4 (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY)

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture

Préfecture de la Loire - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 04/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Subventions aux associations pour l'année 2026
Rapporteur :	Madame Evelyne DUPUY

Dans le cadre de ses compétences, la Commune apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement. Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Sauf convention fixant des modalités de versement différentes, les subventions sont versées en une seule fois.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les montants des subventions au titre de l'année 2026 pour les associations suivantes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
<i>Subventions de fonctionnement</i>	
Amicale des grands champs de Saint-Avertin	500 €
Amicale du personnel municipal	150 €
Association des amis de la BCD H. Adam	200 €
Association JALMALV	150 €
Chant avertin	1 100 €
Collège « Jules Romains » – Projet scolaire	2 000 €
Comité de jumelage	7 000 €
Comité des Œuvres Sociales de Saint-Avertin	80 000 €
ESA Entraide Scolaire Amicale	300 €
Garden School	300 €
Professionnels unis de Saint-Avertin	3 700 €
Restos du Cœur	1 500 €
Saint-Avertin Sports	255 000 €
Secours Catholique Indre-et-Loire	200 €
Société Horticole de Touraine	120 €
Sothi	300 €
SPIL	2 000 €
Théâtre de l'Ephémère	6 000 €

Subvention d'investissement	
Association de sauvegarde du Parc de la Grande Babinière	6 000 €
Total	366 520 €

En complément, la ville souhaite verser une subvention à son club omnisports, le Saint-Avertin Sports, pour compenser la suppression du dispositif Pass'sport pour les enfants saint-avertinois de 6 à 13 ans, selon les conditions suivantes : avoir entre 6 et 13 ans, habiter Saint Avertin, avoir perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire, adhérer à une section de Saint-Avertin Sports ou à une activité gérée par le siège social, avant le 10 décembre 2026.

Pour l'année scolaire 2026-2027 et sur la base d'un état déclaratif justifié transmis au plus tard le 10 décembre 2026, Saint-Avertin Sports percevra une subvention de la ville à hauteur de 50 € par bénéficiaire et l'association reversera la somme à chaque adhérent concerné.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1611-4, L. 2121-29 et L. 2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu le projet de budget primitif 2026 ;

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser leurs projets et développer leurs activités bénéfiques à la commune et à ses habitants ;

Considérant que lorsque le montant de la subvention dépasse le seuil de 23 000 €, la personne publique qui octroie la subvention doit passer une convention avec l'organisme attributaire afin de définir l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 Décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De verser** les montants des subventions au titre de l'année 2026 pour les associations suivantes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
Subventions de fonctionnement	
Amicale des grands champs de Saint-Avertin	500 €
Amicale du personnel municipal	150 €
Association des amis de la BCD H. Adam	200 €
Association JALMALV	150 €
Chant avertin	1 100 €

Collège « Jules Romains » – Projet scolaire	2 000 €
Comité de jumelage	7 000 €
Comité des Œuvres Sociales de Saint-Avertin	80 000 €
ESA Entraide Scolaire Amicale	300 €
Garden School	300 €
Professionnels unis de Saint-Avertin	3 700 €
Restos du Cœur	1 500 €
Saint-Avertin Sports	255 000 €
Secours Catholique Indre-et-Loire	200 €
Société Horticole de Touraine	120 €
Sothi	300 €
SPIL	2 000 €
Théâtre de l'Ephémère	6 000 €
Subvention d'investissement	
Association de sauvegarde du Parc de la Grande Babinière	6 000 €
Total	366 520 €

- **D'accorder** une subvention de 50 € par enfants âgés de 6 à 13 ans, à Saint-Avertin Sports, sur justificatif, visant à compenser la suppression du dispositif Pass'Sport pour les 6/13 ans.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHÉRY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'un emploi permanent
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Il est rappelé que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent de policier municipal, à temps complet, compte tenu des missions exercées par le service.

A ce jour, le service de police municipale est composé d'un chef de service et de cinq policiers municipaux intervenant sur l'ensemble du territoire communal. Ils assurent principalement des missions de terrain, au contact de la population, et constatent des infractions relevant du pouvoir de police du Maire, telles que le stationnement gênant, les troubles du voisinage, les suspicions de cambriolages, ou encore les dépôts sauvages.

La volonté étant de renforcer ces actions, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent de policier municipal, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des agents de police municipale, à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent sur le cadre d'emplois des agents de police municipale, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les missions de policier municipal à temps complet, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

* * * * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un policier municipal pour renforcer les actions sur le terrain ;

Après avis de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** un emploi permanent sur le cadre d'emploi d'agent de police municipal, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de policier municipal à temps complet ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'emploi permanent
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

La commune de Saint-Avertin souhaite créer un emploi permanent sur le cadre d'emploi de rédacteur pour exercer les fonctions de responsable du recrutement, de la formation et de la prévention. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière administrative, sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial.

La commune de Saint-Avertin souhaite créer un emploi permanent sur le cadre d'emploi d'agent de maîtrise pour exercer les fonctions de référent des Etablissements Recevant du Public et sécurité des bâtiments. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial.

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, ces emplois pourront être occupés par deux agents contractuels relevant de la catégorie précitée, conformément à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Ces agents contractuels seront alors recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale du contrat à durée déterminée ne pourra excéder 6 ans. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire de leur grade.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent, de responsable du recrutement, de la formation et de la prévention, de catégorie B, de la filière administrative, sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026 ; ainsi qu'un emploi permanent de référent des Etablissements Recevant du Public et sécurité des bâtiments, de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial, à compter du 7 avril 2026.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-8-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Après avis de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** un emploi permanent de responsable du recrutement, de la formation et de la prévention, de catégorie B, de la filière administrative, sur le cadre d'emploi de rédacteur, à temps complet, à compter du 1er avril 2026 ;
- **De créer** un emploi permanent de référent des Etablissements Recevant du Public et sécurité des bâtiments, de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 7 avril 2026
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Commune et de porter le nouveau poste au tableau des emplois ;
- **D'autoriser**, dans l'hypothèse de recrutements infructueux de fonctionnaires, le recrutement d'agent contractuel dans le cadre de contrats à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelables par reconduction expresse pour une durée totale maximale ne pouvant excéder 6 ans.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de pourvoir à d'éventuels besoins de remplacements sur le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture territorial, métier en tension en termes de recrutement, il est proposé de créer deux emplois non permanents sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, de catégorie C, à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistant petite enfance, jusqu'au 31 juillet 2026. Ces emplois seront pourvus par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Afin de pourvoir à un besoin en remplacement sur le poste de responsable des temps périscolaires, grade animateur, et d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un emploi non permanent sur le cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif territorial, à temps complet, jusqu'au 31 juillet 2026 pour exercer les missions de responsable des temps périscolaires. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer trois emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, deux relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, à la Direction de la Petite Enfance, qui seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2026 inclus ; l'autre relevant du cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif à la Direction Education Animation Jeunesse, qui sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2026 inclus.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à un éventuel besoin de remplacement sur le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à un éventuel besoin de remplacement sur le cadre d'emploi d'animateur au sein de la Direction Education Animation Jeunesse ;

Après avis de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour la Direction de la Petite Enfance. Ces emplois non permanents seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2026 inclus ;
- **De créer** un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif à la Direction Education Animation Jeunesse. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2026 inclus ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion à la mission d'inspection du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Pour accompagner les collectivités à se conformer à cette obligation, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose la mise à disposition d'un agent formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 6 ans, conformément à l'article L452-44 du code général de la fonction publique.

Les coûts de cette mission sont établis sur la base d'un tarif forfaitaire annuel voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG 37, basé sur le nombre d'agents travaillant dans la structure et inclut les temps de déplacements, les visites d'inspection de production des rapports d'inspection ainsi que la participation à la formation spécialisée du CST en cas de besoin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire appel au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention afférente.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu les articles L4121-1 à L4121-5 du code du travail ;

Considérant l'obligation de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après avis de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 12 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De conventionner** avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour bénéficier de la mission inspection en santé sécurité au travail ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette mission d'inspection proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGÉ DE LA
FONCTION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ACFI)**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire**, dont le siège est situé 25 rue du rempart à Tours, représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération de son conseil d'administration,

ci-après désigné « le CDG 37 »,

ET

La collectivité / l'établissement public de
dont le siège est situé

représenté par son Maire,
dûment mandaté par délibération en date du

***Mairie de Saint-Avertin
21 rue de Rochepinard BP 128
37551 Saint-Avertin
Monsieur Laurent RAYMOND***

ci-après désigné « la structure »,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu les articles L41212-1 à L4121-5 du code du travail,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La *commune de Saint-Avertin* sollicite le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) pour assurer la mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail pour sa structure.

Article 2 : NATURE DES MISSIONS

Les missions d'inspection sont confiées à un agent du CDG 37, chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Il est précisé que cet agent a obtenu la certification professionnelle, après avoir suivi la formation préalable obligatoire dispensée par le CNFPT.

Dans le cadre de son intervention, l'ACFI se verra confier des missions d'inspection périodiques et spécifiques, décrites dans une lettre de mission qui sera convenue conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

L'ACFI n'a pas en charge :

- La vérification de la conformité des bâtiments, du matériel ou des installations, qui relèvent de l'intervention d'un organisme spécialisé, agréé ou accrédité.
- La vérification du respect de la réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP), qui n'entre pas dans son champ de compétence.

Article 3 : CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

D'une manière générale, toutes facilités doivent être accordées à l'ACFI pour l'exercice de ses missions. A cet effet, la structure s'engage à :

- Faire accompagner l'ACFI par un représentant de la structure (conseiller, assistant de prévention ou autre agent relais) lors de chaque visite qui aura été programmée.
- Donner libre accès à l'ensemble des locaux de travail, de stockage de matériel et de produits, de remisage d'engins ou aux chantiers extérieurs entrant dans les champs de la mission.
- Faciliter les contacts et l'intervention avec les agents ou acteurs de la prévention de la structure.
- Présenter les registres et documents obligatoires en santé et sécurité au travail.
- Informer l'ACFI des suites données à ses propositions de mesures de prévention issus des rapports d'inspection.
- Communiquer à l'ACFI la délibération et les éventuelles modifications concernant la dérogation des travaux interdits au mineurs de plus de 15 ans et moins de 18 ans.
- En cas d'intervention spécifique sur une situation de danger grave et imminent, à apporter une réponse motivée sous 15 jours au rapport de l'ACFI.
- Informer les représentants du personnel des visites de l'ACFI et des rapports d'inspection.

Article 4 : DUREE

La convention est convenue pour une durée de **6 ans**. Elle prend effet à compter du premier jour du mois suivant la signature par les parties.

Article 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour l'ensemble de la démarche d'accompagnement, la structure s'acquittera annuellement d'un montant forfaitaire tel que fixé par délibération tarifaire du conseil d'administration du CDG 37. *Les tarifs sont disponibles sur le site internet du CDG 37.*

Le recouvrement du forfait sera effectué à la prise d'effet de la convention, puis à chaque date d'anniversaire.

En cas d'impossibilité pour le CDG 37 d'effectuer la totalité des visites sur une année civile et sur demande écrite de la structure, le montant forfaitaire acquitté par la structure pourra lui être reversé au prorata des visites réalisées.

Les règlements interviennent par mandat administratif dont le montant est versé à :

Domiciliation :

Pairie Départementale d'Indre et Loire
Centre des Finances Publiques
40 rue Edouard VAILLANT
37060 TOURS CEDEX 9

IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Code BIC : BDFEFRPPCT

Article 6 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations, avis ou suggestions formulés par l'ACFI appartient à la structure. A cet effet, la responsabilité du CDG 37 ne pourra être engagée en ce qui concerne les conséquences des mesures retenues et des décisions prises par la structure.

Article 7 : RESILIATION

1. A l'initiative de la structure

La résiliation infra-annuelle n'est pas autorisée. La structure peut résilier la présente convention sous réserve d'un délai de préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire de sa prise d'effet. La résiliation interviendra à cette date d'anniversaire.

La demande de résiliation est adressée au CDG 37 par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. A l'initiative du CDG

En cas d'interruption prolongée de la mise à disposition d'un ACFI, le CDG 37 se réserve le droit de mettre fin à la convention. La structure en sera informée par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la date de résiliation. Un délai de préavis de 2 mois minimum sera respecté par le CDG 37.

Dans ce cas de figure, le montant forfaitaire acquitté par la structure sera ajusté et lui sera reversé en tenant compte du nombre de mois non effectués par le CDG 37.

Article 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Tours, en deux exemplaires, le 30/10/2025

Pour le **Centre de gestion d'Indre-et-Loire**,

Le **Président**,



Michel GILLOT

Pour la **structure**,

Le **Maire**

Laurent RAYMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville et le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S)
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

L'article L.251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Conformément à l'article L251-7 du même code, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité social territorial unique, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S).

Les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2026, sont de :

- ∞ Commune = 282 agents,
- ∞ C.C.A.S. = 3 agents,

Le cumul de ces effectifs permet la création d'un Comité social territorial commun.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S, et de ne pas fixer de règles de répartition des sièges entre les représentants de la ville de Saint Avertin et du C.C.A.S de Saint Avertin.

* * * * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10 et R.252-30 à R.252-59,

Considérant qu'il est cohérent de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S. ;

Après avis de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires Générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après avis du Comité Social Territorial du 12 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De créer** un Comité social territorial commun entre la commune de Saint-Avertin et le C.C.A.S., qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026 ;
- **De rattacher** ce Comité social territorial commun pour son fonctionnement à la commune de Saint-Avertin ;
- **De ne pas fixer** de règle de répartition des sièges entre les représentants de la Ville de Saint-Avertin et du C.C.A.S de Saint-Avertin ;
- **D'informer** Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité social territorial commun.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2024	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion à une centrale d'achats « APPROLYS CENTR'ACHATS »
Rapporteur :	Monsieur Eric VILLEMAGNE

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique et de simplicité des achats en découlant. Une nouvelle centrale d'achats a été créée à destination des collectivités territoriales se situant dans la Région Centre Val de Loire : le Groupement d'Intérêt Public (GIP) APPROLYS CENTR'ACHATS.

Par ailleurs le GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est en partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Grâce à cette convention de partenariat, chaque adhérent ayant une mission d'intérêt public, quelle que soit sa taille et son volume d'achats, bénéficie de conditions tarifaires auprès de l'UGAP équivalentes à celles des grands ministères. Ce qui permet aux adhérents de bénéficier automatiquement et rapidement des prix négociés : mise en place de taux de marge nominaux sur les prix d'achat.

L'adhésion à cette centrale d'achats permet :

- Une gestion simplifiée des achats ;
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales ;
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés ;
- Une diminution des conditions tarifaires auprès de l'UGAP.

Le GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est un acheteur sous forme de pouvoir adjudicateur ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats. Il n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est soumise au versement d'une cotisation annuelle de 100 € pour les membres du collège 3.

- ✓ Le collège 1 réunit les Départements du Loiret, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de l'Indre et Loire, du Cher et d'Eure-et-Loir et la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ Le collège 2 réunit les métropoles, les communautés d'agglomération, les communes d'au moins 30 000 habitants (Source : RGP 2011-INSEE) et qui sont le centre d'une communauté d'agglomération, situées sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ Le collège 3 réunit les Membres, opérateurs publics ou privés dont le siège se situe dans la Région Centre-Val de Loire, qui ne sont ni des Membres du collège 1 ni des Membres du collège 2, ces Membres étant désignés ci-avant.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, et d'autoriser enfin Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public APPROLYS CENTR'ACHATS ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion au groupement de commandes permanent entre les communes du territoire et Tours Métropole Val de Loire
Rapporteur :	Monsieur Anséric LEON

Dans un souci de partage des compétences et de rationalisation des achats, Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et les communes membres, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Tours ainsi que le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) souhaitent la mise en place d'un groupement de commande permanent afin de réaliser des achats communs en matière de travaux, fournitures et services, et de bénéficier ainsi des effets de la massification et de l'optimisation liée à la mutualisation des besoins.

Le Code de la commande publique, en son article L. 2113-6, propose l'outil juridique du groupement de commande. Cet outil peut être soit temporaire et lié uniquement à une procédure, soit permanent, au moyen de l'établissement d'une convention régissant les modalités d'adhésion à chaque besoin d'achat mutualisé.

Les groupements de commande dit temporaires sont courants entre les communes membres et TMVL mais n'apporte pas la réactivité voulue à la mise en place d'un achat en commun. Un groupement de commande permanent, régi par une convention, pourra apporter la souplesse à la mise en place d'achat commun.

Le fonctionnement décrit dans la convention définit les rôles du pilote, du coordonnateur et des membres prenant part à un achat commun.

Le rôle du pilote est confié à TMVL avec pour mission d'animer et de coordonner les actions de chacun, notamment avec l'organisation des réunions, le recensement des opportunités et souhaits de mutualisation, ...

Chaque opportunité d'achat sera pilotée par un coordonnateur en charge du recensement du besoin, de la passation à la notification de la procédure de commande publique y compris l'attribution et des actes d'exécutions transversaux. Le Coordonnateur sera désigné parmi les membres souhaitant s'associer pour procéder à un achat groupé.

Chaque membre aura la possibilité de participer ou non à chaque nouvelle mutualisation proposée. Il aura sous sa responsabilité la transmission de son besoin et l'assistance apportée au coordonnateur. Chaque membre assurera l'exécution des marchés ou accords-cadres obtenus suite à la mutualisation des besoins et paiera directement les prestataires.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de valider le principe d'adhésion de la commune de Saint-Avertin à la convention de groupement de commandes permanent entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, le CCAS de Tours et le SMT.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu la convention de groupement de commandes permanent en annexe ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche mutualisée portée par la Métropole ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 Décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **De valider** le principe d'adhésion de la commune de Saint-Avertin à la convention de groupement de commandes permanent entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, le CCAS de Tours et le SMT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion et à prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent et à la carte

Articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique

Entre

La Métropole, Tours Métropole Val de Loire, 60 avenue Marcel Dassault – CS 30651 – 37206 Tours cedex 3, dont le représentant est le Président, monsieur Frédéric Augis, ou le vice-président délégué, agissant en vertu d'une délibération du Bureau métropolitain du 01 décembre 2025

Et,

La commune de Ballan-Miré, 12 place du 11 novembre – 37 510 Ballan-Miré, dont le représentant est Monsieur le maire, Thierry CHAILLOUX, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 11 décembre 2025

Et,

La commune de Berthenay, 1 Mail Saint Martin 37 510 Berthenay, dont le représentant est Monsieur le maire, Christophe LOYAU-TULASNE, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 18 novembre 2025

Et,

La commune de Chambray-lès-Tours, 7 rue de la Mairie 37 170 Chambray-lès-Tours, dont le représentant est Monsieur le maire, Christian GATARD, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 11 décembre 2025

Et,

La commune de Chanceaux-sur-Choisille, 19 rue de la Mairie 37 390 Chanceaux-sur-Choisille, dont le représentant est Monsieur le maire, Christian DRUELLE, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 09 décembre 2025

Et,

La commune de Druye, 7 rue des Fonchers 37 190 Druye, , dont le représentant est Madame le maire, Corinne CHAILLEUX, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du

Et,

La commune de Fondettes, 35 Rue Eugène GOÛIN CS 60018 - 37230 Fondettes, dont le représentant est Monsieur le maire, Cédric DE OLIVEIRA, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 12 janvier 2026

Et,

La commune de Joué-lès-Tours, parvis Raymond LORY, CS 50108, 37300 Joué-lès-Tours, dont le représentant est Monsieur le maire, Frédéric AUGIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 20 novembre 2025

Et,

La commune de La Membrolle-sur-Choisille, place de l'Europe 37390 La Membrolle-sur-Choisille, dont le représentant est Monsieur le Maire, Sébastien MARAIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du

Et,

La commune de La Riche, Place du Maréchal Leclerc - CS 30102 - 37521 La Riche cedex, dont le représentant est Monsieur le maire, Sébastien CLEMENT, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 12 novembre 2025

Et,

La commune de Luynes, Place des Vicoires BP16 – 37 230 Luynes, dont le représentant est Monsieur le maire, Bertrand RITOURET, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 09 décembre 2025

Et,

La commune de Mettray, 3 rue du Dolmen 37 390 Mettray, , dont le représentant est Monsieur le maire, Philippe CLEMOT, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 04 décembre 2025

Et,

La commune de Notre-dame-d'Oé, 1 place Louis de Marolles 37 390 Notre-Dame-DOé, dont le représentant est Monsieur le maire, Patrick LEFRANCOIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 09 décembre 2025

Et,

La commune de Parçay-Meslay, 58 rue de la mairie 37 210 Parçay-Meslay, dont le représentant est Monsieur le maire, Bruno FENET, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du

Et,

La commune de Rochecorbon, Mairie de Rochecorbon – Place du 8 mai 1945 – 37210 Rochecorbon, dont le représentant est Monsieur le Maire, Emmanuel DUMENIL, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du

Et,

La commune de Saint-Avertin, 21, rue de Rochepinard BP 128 – 37 551 Saint Avertin Cedex, dont le représentant est Monsieur le maire, Laurent RAYMOND, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 17 décembre 2025

Et,

La commune de Saint-Cyr-sur-Loire, Parc de la Perraudière 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, dont le représentant est Monsieur le maire, Monsieur Philippe BRIAND ou l'adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 18 décembre 2025

Et,

La commune de Saint-Etienne-de-Chigny, 2 route de Chappe 37 230 Saint-Etienne-de-Chigny, dont le représentant est Monsieur le maire, Régis SALIC, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du

Et,

La commune de Saint-Genouph, 23 rue du Bourg 37 510 Saint-Genouph, , dont le représentant est Madame le maire, Patricia SUARD, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 06 novembre 2025

Et,

La commune de Saint-Pierre-des-Corps, Mairie Rue Robespierre - BP 357 - 37703 Saint-Pierre-des-Corps cedex, dont le représentant est Monsieur le maire, Oliver CONTE, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 17 décembre 2025

Et,

La commune de Savonnières, rue principale 37 510 Savonnières, dont le représentant est Madame le maire, Nathalie SAVATON, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 18 octobre 2025

Et,

La commune de Tours, 1-3 Rue des Minimes, 37926 TOURS CEDEX 9, dont le représentant est Monsieur le maire, Emmanuel DENIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 15 décembre 2025

Et,

La commune de Villedary, 2 rue de Munat 37 510 Villedary dont le représentant est Madame le maire, Maria LEPINE, agissant en vertu d'une délibération du conseil Municipal du 16 décembre 2025

Et,

Le Syndicat des Mobilités de Touraine « SMT », ADRESSE, dont le représentant est Monsieur le président, Emmanuel DENIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2025

Et,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Tours « CCAS », 2, allée des Aulnes - CS 81237 -37012 Tours Cedex 1, dont le représentant est Monsieur le président, Emmanuel DENIS, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 19 décembre 2025

Et,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Joué-Lès-Tours, situé Parvis Raymond Lory, 37300 Joué-Lès-Tours, représenté par Monsieur Frédéric AUGIS, agissant en qualité de président, ou Madame Annie LAURENCIN, agissant en qualité de vice-présidente, dûment mandatés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date

Il a été convenu ce qui suit :

Les membres du groupement souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences pour procéder à la passation de marchés ou d'accords-cadres afin de bénéficier des effets de massification et d'optimisation des besoins communs aux membres du groupement.

Pour ce faire, les membres conviennent de créer un groupement permanent de commande conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique.

La présente convention constitutive du groupement permanent vise à définir les règles de fonctionnement dudit groupement.

Article 1. Objet de la convention

En application de l'article L2113-7 du code de la commande publique, la présente convention cadre de groupement de commande permanent et à la carte a pour objet la passation et/ou l'exécution de tout accord cadre ou marché public de fournitures, services ou travaux au bénéfice des membres le souhaitant, permettant de regrouper et d'optimiser les achats de chacun.

Chaque membre du groupement est libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre en application du présent groupement de commandes permanent, en fonction de ses besoins. Ce groupement de commandes n'exclut pas la conclusion d'accords-cadres ou de marchés publics en dehors de la présente convention ; les membres du groupement conservent la faculté de réaliser leurs achats en dehors du groupement s'ils n'ont pas adhéré à la consultation lancée en groupement.

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux premiers membres puis pour chacun des membres à compter de leur signature.

Le présent groupement est conclu sans limitation de durée. Il prendra automatiquement fin lorsqu'à la suite de décisions de retraits successives, un seul membre demeure partie à la présente convention.

Article 2. Adhésion – engagement – retrait

2.1 Adhésion :

La convention doit être préalablement approuvée par chacun des membres, par une délibération de son assemblée délibérante ou par une décision de l'instance habilitée.

L'adhésion de nouveaux membres est possible dès lors qu'ils ont adopté les termes de la présente convention par une décision de l'instance habilitée.

Les nouveaux membres ne pourront pas intégrer les consultations en cours de passation ou d'exécution. Ils ne pourront intégrer que les consultations à lancer.

2.2 Engagement :

Les membres du groupement doivent signer un formulaire d'adhésion correspondant à l'achat groupé auquel ils souhaitent participer pour pouvoir s'engager sur cet achat mutualisé. Les membres du groupement seront invités à manifester leur intérêt selon un calendrier fourni. L'absence de réponse dans les délais impartis équivaudra à une absence de participation à cet achat.

2.3 Retrait :

Les membres du groupement peuvent se retirer dudit groupement de commandes à tout moment, sous réserve des engagements pris et des commandes émises dans le cadre des marchés ou accords-cadres en cours.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution de l'accord-cadre ou du marché public, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

Le pilote du groupement et le coordonnateur doivent être informés dès que possible de tout projet de retrait par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen avec preuve certaine de réception.

Une copie de la délibération de retrait du groupement sera adressée au pilote du groupement.

2.4 Modification de la convention :

La présente convention de groupement de commande permanente ne peut être modifiée que par avenant approuvé par chacun des membres dans les mêmes termes et dans des formes identiques à celles requises pour l'adoption de la convention elle-même.

Dans le cas spécifique d'une adhésion ou d'un retrait d'un membre à la présente convention, l'adhésion ou le retrait sera notifié par le pilote du groupement à tous les membres sans que ceux-ci aient besoin de délibérer sur cette adhésion ou retrait.

Article 3. Fonctionnement du groupement

3.1 Pilote du groupement

Afin d'assurer la parfaite coordination de cette convention, Tours Métropole Val de Loire est désigné pilote. A cet effet, le pilote s'engage à coordonner la gestion administrative de la convention, soit :

- S'assurer du suivi de la présente convention,
- Organiser les réunions de comité de suivi et en assurer le secrétariat
- Coordonner les modifications des membres à la présente convention (adhésion et retrait),
- Recenser les opportunités et les souhaits de mutualisation et d'établir une programmation de mise en œuvre,
- Etablir un bilan

3.2 Coordonnateur du groupement d'un segment d'achat :

En application du code de la commande publique, pour chaque accord-cadre ou marché public mutualisé, un coordonnateur est désigné dans le formulaire d'adhésion correspondant à l'achat groupé soit parce qu'il est à l'initiative de la proposition, soit parce qu'il possède la compétence technique ou temporelle pour gérer la procédure soit parce que le besoin exprimé est le plus conséquent, soit à tour de rôle.

3.2.1 Les missions du coordonnateur du groupement d'un segment d'achat sont les suivantes :

Le coordonnateur se chargera de tout acte nécessaire à l'accomplissement de la procédure et de sa mise en œuvre dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment :

- Animer et assurer le secrétariat des membres du groupement de commande ayant adhéré à l'achat,
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Adresser le formulaire d'adhésion aux membres comprenant une synthèse du futur achat et un planning notamment une date limite de retour d'adhésion.
- Définir et recenser les besoins de tous les membres du groupement, déterminer la procédure d'achat, choix de la procédure et de l'allotissement y compris le recours à une centrale d'achat
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises
- Définir les critères de jugement des candidatures et des offres
- Assurer la mise en concurrence adéquate (publicité, profil acheteur,)
- Effectuer l'ouverture et l'analyse des candidatures et des offres, assisté le cas échéant par les membres du groupement
- Procéder à la négociation avec les candidats selon la procédure utilisée.
- Transmettre pour information le rapport d'analyse des candidatures et/ou des offres avant attribution sous couvert de confidentialité
- Informer les candidats et soumissionnaires du résultat de la mise en concurrence,
- Transmettre au contrôle de légalité si nécessaire
- Signer et notifier les accords-cadres et les marchés publics pour tous les membres du groupement
- Procéder à la publication des avis d'attribution et des données essentielles
- Envoyer une copie des accords-cadres ou des marchés publics à chaque membre du groupement y compris les actes de procédures nécessaires à chacun (PV,)
- Répondre aux questions des candidats évincés et/ou aux demandes de communication des documents administratifs relatifs à la procédure, conformément à la réglementation en vigueur définie par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
- Réaliser l'archive légale de la procédure et les marchés et/ou accords-cadres
- Informer chaque membre de la tenue du planning
- Inviter les membres aux réunions stratégiques notamment réunions de sourcing, lancement d'exécution du marché,
- Gérer les contentieux liés à la procédure de passation

Concernant les accords-cadres et/ou marchés publics de travaux, le fait de confier les missions ci-dessus ne peut en aucun cas conduire à transformer le groupement de commandes permanent en convention de mandat tel qu'il est défini à l'article L.2422-6 du code de la commande publique, ni aux missions de maîtrise d'œuvre encadrées par les dispositions du même code.

Dans le cadre de sa politique d'achat, le coordonnateur pourra décider que le recours à une centrale d'achat soit le moyen le plus pertinent de satisfaire les besoins groupés exprimés.

Dans l'hypothèse de procédures sans suites ou de lots sans suites, le coordonnateur décide de la relance de la procédure ou non. En fonction de la décision de relance, les membres seront déliés ou non de leur engagement. Si la procédure ou les lots relancés sont identiques à la procédure initiale, les membres souhaitant participer à l'achat groupé n'auront pas à nouveau à se prononcer sur cette

participation. Si le coordonnateur décide de procéder à une nouvelle mise en concurrence modifiée ou à une centrale d'achat, il devra recueillir l'avis des membres du groupement.

3.2.2 Exécution de l'accord cadre ou du marché public par le coordonnateur :

Le coordonnateur a pour missions :

- D'informer régulièrement les membres du groupement ayant pris part à l'accord cadre ou au marché public des modalités d'exécution et du suivi du contrat en cause
- De passer les éventuelles modifications par avenants ou certificats administratifs aux marchés ou accords-cadres, modifications communes à tous les membres.
- Reconduire les marchés ou accords-cadres pour le compte des membres du groupement. Dans le silence des membres du groupement, la reconduction est actée pour tous. Les membres ne souhaitant pas reconduire les marchés ou accords-cadres doivent en informer le coordonnateur en amont des délais prévus pour la non reconduction et présents dans le marché ou accord cadre.
- Valider la révision des prix des marchés ou des accords-cadres ou établir celle-ci, transmettre à chaque membre les modalités de calcul pour établir l'état liquidatif de celles-ci.

Les actes d'exécution initiés par le coordonnateur seront transmis à chaque membre du groupement pour une parfaite exécution du marché ou accord- cadre.

3.3 Obligation des membres du groupement ayant pris part à un segment d'achat mutualisé

Les membres de chaque achat mutualisé et souhaitant y participer s'engagent à :

- Communiquer au coordonnateur, après sollicitation de sa part et dans les délais impartis, sa décision de participer à l'accord-cadre ou au marché public à lancer en transmettant notamment le formulaire d'adhésion à compléter et à signer. A défaut de réponse dans les délais prescrits, le membre est réputé ne pas être intéressé par la consultation.
- Définir préalablement au lancement et sincèrement ses besoins,
- Formuler les remarques, transmettre les pièces dans les délais impartis,
- Participer à l'analyse si besoin
- Exécuter les accords-cadres ou les marchés publics pour les besoins qui le concernent (inscription des crédits budgétaires, émission des commandes, vérification de la bonne exécution des prestations, paiement, pénalités...) en respectant les clauses du contrat.
- D'informer le coordonnateur de la bonne exécution ou des éventuels dysfonctionnements rencontrés lors de l'exécution, ou de tout litige
- Gestion des modifications si ces modifications ne concernent que le seul membre du groupement et si cela répond à un besoin particulier uniquement nécessaire à ce membre.
- D'informer le coordonnateur du groupement au moins 4 mois avant la date de reconduction du souhait de ne pas reconduire le marché ou l'accord cadre.
- Assister le coordonnateur si nécessaire

3.3.1 Responsabilité des membres du groupement

Chaque membre du groupement est responsable de l'exécution des obligations dont il a la charge en son nom propre et pour son compte.

Pour les missions prises en charge par le coordonnateur au nom et pour le compte de tous les membres du groupement, ces derniers sont solidairement responsables.

3.4 Commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement

La commission d'appel d'offres compétente pour les procédures organisées dans le cadre du groupement est, conformément à l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales, celle du coordonnateur.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur attribue les marchés ou les accords-cadres passés en procédure formalisée.

Dans le cas de consultations lancées en dessous des seuils européens, l'attribution s'effectuera selon les modalités d'attribution en vigueur des marchés ou accords-cadres du coordonnateur ,

3.5 Participation financière liée au fonctionnement du groupement

Le coordonnateur prend en charge les frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement. Aucune participation aux frais de gestion n'est demandée aux autres membres du groupement.

Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du groupement.

Article 4. Confidentialité

Chaque membre du groupement qui a connaissance d'informations ou reçoit des documents ou d'éléments de toute nature, présentant un caractère confidentiel, est tenu de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Le coordonnateur d'un groupement s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel dès que nécessaire.

Article 5. Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif d'Orléans.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

En cas de litige dans l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre, chaque membre pourra librement ester en justice pour son propre compte. Il en informera le coordonnateur qui apportera gracieusement son concours au travers de conseils et de l'assistance qu'il sera en mesure d'apporter au regard de sa connaissance du marché ou de l'accord-cadre concerné.

Article 6. Représentation en justice

A défaut d'accord amiable entre les pouvoirs adjudicateurs du groupement et les titulaires des contrats passés, le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement. Il informe et consulte par tout moyen les autres membres du groupement sur sa démarche et l'évolution du litige.

Dans l'hypothèse d'un litige né dans le cadre de la passation d'une procédure, le coordonnateur du groupement est autorisé à agir en justice pour tous les membres du groupement avec leur assistance dès que nécessaire.

En cas de condamnation du coordonnateur par une décision devenue définitive, le coordonnateur pourra demander la répartition du montant de la condamnation. Ceux-ci seront divisés par le nombre de membres, pondérés par le poids relatif de chacun d'entre eux dans les marchés ou les accords afférents au dossier de consultation concerné.

La présente convention est établie en un exemplaire et est conservée par Tours Métropole Val de Loire.

Tours Métropole Val de Loire se chargera de compiler l'ensemble des signatures à la suite de l'adoption de la présente convention.

Une copie de la présente convention signée par l'ensemble des membres sera adressée à chacun d'eux.

Pour la commune de Ballan-Miré Le	Pour la commune de Berthenay Le
Pour la commune de Chambray-lès-Tours Le	Pour la commune de Chanceaux-sur-Choisille Le
Pour la commune de Druye Le	Pour la commune de Fondettes Le
Pour la commune de Joué-lès-Tours Le	Pour la commune de La Membrolle-sur-Choisille Le
Pour la commune de La Riche Le	Pour la commune de Luynes Le
Pour la commune de Mettray Le	Pour la commune de Notre-Dame-d'Oé Le
Pour la commune de Parçay-Meslay Le	Pour la commune de Rochecorbon Le

Pour la commune de Saint-Avertin Le	Pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire Le
Pour la commune de Saint-Etienne-de-Chigny Le	Pour la commune de Saint-Genouph Le
Pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps Le	Pour la commune de Savonnières Le
Pour la commune de Tours Le	Pour la commune de Villandry Le
Pour le SMT Le	Pour le CCAS de Tours Le
Pour Tours Métropole Val de Loire Le	Pour le CCAS de Joué-lès-Tours Le

Annexe Formulaire d'adhésion à l'achat groupé relatif à :

Objet de l'achat groupé :

Descriptif achat concerné :

Allotissement prévisionnel (descriptif par lot) :

Technique d'achat prévisionnelle :

☐ Marché ordinaire

☐ Accord cadre à : ☐ bons de commande, ☐ marchés subséquents, ☐ les 2

☐ Mon attributaire ☐ multi attributaire

Durée : mois

Renouvelable :

Autres caractéristiques :

Limitation nombre membres : ☐ Non, ☐ oui, combien :

Planning prévisionnel:

- **Date limite de participation**
- **Date butoir du recensement des besoins :**
- Lancement consultation
- Attribution
- Notification
- Date début d'exécution :

DATE IMPERATIVE

DATE IMPERATIVE

Je soussigné(e) :

En qualité de :

☒ Décide d'adhérer à l'achat groupé visé en objet à

☐ Désigne comme coordonnateur le membre suivant :

Date intégration du marché ou de l'accord cadre :

☐ date de notification de l'accord cadre ou du marché

☐ date ultérieure :

Fait à

Le

Signature :

Formulaire à adresser au coordonnateur et copie à DACP - TMVL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Modifications des statuts du SIEIL suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour la compétence « éclairage public »
Rapporteur :	Madame Marie-Charlotte MOREAU

Le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) s'est réuni le 7 octobre 2025 afin de voter la modification des statuts du SIEIL, suite à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher au SIEIL pour la compétence « éclairage public ».

Cette demande avait préalablement été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 23 avril 2025.

L'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher au SIEIL, pour la compétence « éclairage public », est effective depuis le 1^{er} septembre 2025.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune de Saint-Avertin, en qualité de membre adhérent du SIEIL, doit se prononcer sur l'adhésion de ce nouveau membre, et ce dans un délai de trois mois, avant validation par arrêté inter-préfectoral de la nouvelle composition de la liste des adhérents du SIEIL (annexée à la présente délibération).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la modification des statuts du SIEIL, telle qu'approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18 et suivants

Vu la demande d'adhésion à la compétence Eclairage public pour la Communauté de communes autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Eclairage public du SIEIL à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion ;

Après avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Communication en date du 2 décembre 2025 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'adopter** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025,

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

PROJET ANNEXE AUX STATUTS DU SIEIL

LISTE DES COLLECTIVITÉS COMPOSANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Modification adhésion Éclairage public

Au titre de la compétence Électricité et d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité - 271 communes

Tours Métropole Val de Loire par représentation-substitution pour les communes de : Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-lès-Tours, Luynes, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, La Riche, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry.

Les communes de : Abilly-sur-Claise, Ambillou, Amboise, Anché, Antogny-le-Tillac, Artannes-sur-Indre, Assay, Athée-sur-Cher, Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Avoine, Avon-les-Roches, Avrillé-les-Ponceaux, Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Barrou, Beaulieu-lès-Loches, Beaumont-Louestault, Beaumont-en-Véron, Beaumont-Village, Benais, Betz-le-Château, Bléré, Bossay-sur-Claise, Bossée, Le Boulay, Bourgueil, Bournan, Boussay, Braslou, Braye-sous-Faye, Braye-sur-Maulne, Brèches, Bréhémont, Brizay, Bridore, Buét-en-Touraine, Candes-Saint-Martin, Cangey, La Celle-Guénand, La Celle-Saint-Avant, Céréelles, Céré-la-Ronde, Chambon, Chambourg-sur-Indre, Champigny-sur-Veude, Chançay, Chanceaux-près-Loches, Channay-sur-Lathan, La Chapelle-aux-Naux, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, La Chapelle-sur-Loire, Charentilly, Chargé, Charnizay, Château-la-Vallière, Château-Renault, Chaumussay, Chaveignes, Chédigny, Cheillé, Chemillé-sur-Dême, Chemillé-sur-Indrois, Chenonceaux, Chézelles, Chinon, Chisseaux, Chouzé-sur-Loire, Cigogné, Cinais, Cinq-Mars-la-Pile, Ciran, Civray-de-Touraine, Civray-sur-Esves, Cléré-les-Pins, Continvoir, Cormery, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courçay, Courcelles-de-Touraine, Courcoué, Couziers, Cravant-les-Côteaux, Crissay-sur-Manse, La Croix-en-Touraine, Crotelles, Crouzilles, Cussay, Dame-Marie-les-Bois, Descartes, Dierre, Dolus-le-Sec, Draché, Epeigné-les-Bois, Epeigné-sur-Dême, Esves-le-Moutier, Esvres-sur-Indre, Faye-la-Vineuse, La Ferrière, Ferrière-Larçon, Ferrière-sur-Beaulieu, Francueil, Genillé, Gizeux, Le Grand-Pressigny, La Guerche, Les Hermites, Hommes, Huismes, L'Île-Bouchard, Jaulnay, Langeais-Les-Essards, Larçay, Léméré, Lerné, Le Liège, Lignières-de-Touraine, Ligré, Ligueil, Limeray, Loché-sur-Indrois, Loches, Louans, Le Louroux, Lublé, Lussault-sur-Loire, Luzé, Luzillé, Maillé, Manthelan, Marçay, Marcé-sur-Esves, Marcilly-sur-Maulne, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Marray, Mazières-de-Touraine, Monnaie, Montbazou, Monthodon, Montlouis-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Montrésor, Monts, Morand, Mosnes, Mouzay, Nazelles-Négron, Neuil, Neuillé-le-Lierre, Neuillé-Pont-Pierre, Neuilly-le-Brignon, Neuville-sur-Brenne, Neuvy-le-Roi, Noizay, Nouans-les-Fontaines, Nouâtre, Nouzilly, Noyant-de-Touraine, Orbigny, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Paulmy, Pernay, Perrusson, Le Petit-Pressigny, Pocé-sur-Cisse, Pont-de-Ruan, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Preuilly-sur-Claise, Pussigny, Razines, Reignac-sur-Indre, Restigné, Reugny, Richelieu, Rigny-Ussé, Rillé-sur-Lathan, Rilly-sur-Vienne, Rivarennnes, Rivière, La Roche-Clermault, Rouziers-de-Touraine, Saché, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Aubin-le-Dépeint, Saint-Benoît-la-Forêt, Saint-Branches, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Saint-Epain, Saint-Flovier, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Nicolas-des-Motets, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Paterne-Racan, Saint-Quentin-sur-Indrois, Saint-Règle, Saint-Roch, Saint-Senoch, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Sainte-Maure-de-Touraine, Saunay, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Sazilly, Semblançay, Sennevières, Sepmes, Seully, Sonzay, Sorigny, Souvigné, Souvigny-de-Touraine, Sublaines, Tauxigny-Saint-Bauld, Tavant, Theneuil, Thilouze, Thizay, Tournon-Saint-Pierre, La Tour-Saint-Gélin, Trogues, Truyes, Vallères, Varennes, Veigné, Vêretz, Verneuil-le-Château, Verneuil-sur-Indre, Vernou-sur-Brenne, Villaines-les-Rochers, La-Ville-aux-Dames, Villebourg, Villedomain, Villedômer, Villeloin-Coulangé, Villeperdue, Villiers-au-Bouin, Vou, Vouvray et Yzeures-sur-Creuse.

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier – Transfert de propriété des biens du domaine public cadastré
Rapporteur :	Monsieur Patrick NOGIER

La métropole, Tours Métropole Val De Loire (TMVL), créée par décret n°2017-352 du 20 mars 2017 exerce, conformément aux articles 2-1-2° et 2-1-5° de ses statuts, les compétences « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » et « *assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau* ».

Le périmètre de la compétence « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » a été précisé par la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 19 septembre 2016.

En application de l'article L.5217-5 du code général des collectivités territoriales et de l'article 7 des statuts de TMVL, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier mis à disposition sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil de la métropole. Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.

Pour les biens du domaine public non cadastré, la délibération n°2025/47 du Conseil municipal de la Commune de Saint-Avertin en date du 14 mai 2025 et une délibération concordante n°C_25_06_30_034 de TMVL en date du 30 juin 2025, valident le périmètre transféré.

Pour les parcelles qui restent cadastrées ou qui nécessitent une régularisation, le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par TMVL.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le transfert de propriété des parcelles cadastrées affectées aux compétences « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » et « *assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau* » au profit de TMVL, et de préciser que ce transfert interviendra par acte authentique notarié, dont les frais seront pris en charge par TMVL.

Ce transfert de propriété des parcelles cadastrées affectées aux compétences « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » et « *assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau* », est réalisé sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine public cadastré (biens et droits à caractère mobilier ou immobilier) rattaché à ces mêmes compétences, à savoir :

Référence cadastrale	Surface (m²)	Adresse	Compétence et usage
370208 AT0001	5430	JARDIN DES ANCIENS D'A.F.N. 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 AT0044	1102	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0051	13	0016 RUE DES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AT0063	2112	LE DEVERSOIR 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 AT0064	7	0005 RUE DU PONT DE L'ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AT0075	6422	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0080	2215	RUE DE LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 AT0107	91	RUE DE LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0109	251	LES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0111	244	LES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0116	48	0052 QUAI SADI CARNOT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0119	177	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espace publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0120	487	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0013	5910	LA HAUTE ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0014	2934	LA HAUTE ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0018	3420	9100 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AW0004	446	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0005	217	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0010	5047	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0011	486	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et cheminement piéton) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 AW0026	509	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et parking public)
370208 AW0081	181	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)

370208 AW0100	26	9100 RUE DE CORMERY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AW0146	38	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0207	40	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0208	79	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0209	109	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0211	215	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0230	167	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0233	10	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0234	4	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0235	1	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0237	49	0027 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0238	39	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0241	122	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0256	18	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0258	79	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0260	70	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AX0133	917	0044 AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0007	437	0047 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0016	1030	ALL DES HIRONDELLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0024	55	0001 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0031	214	LE PUITS COELLIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0068	177	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0079	1651	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 AY0082	465	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0118	71	0032 RUE DE LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 AY0119	37	LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0136	1740	LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0192	840	LES GIRARDIERES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 AY0226	51	SAINT GERMAIN 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0241	14	SAINT GERMAIN 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AZ0168	355	RUE DU Puits COELLIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BA0050	138	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0184	217	RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et fossé)
370208 BA0204	81	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0206	81	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0210	127	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0212	107	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0214	29	RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0216	115	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0228	282	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0236	94	0146 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0069	533	0129 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0083	385	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0088	583	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0089	16	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BB0092	420	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0104	138	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BB0113	769	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BB0139	87	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0140	40	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BB0265	18	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0266	10	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0268	22	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0269	6	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0272	182	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0273	732	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0303	190	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)

370208 BB0304	87	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0305	2042	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0306	49	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0334	717	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0336	2145	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0337	1016	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0338	943	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton)
370208 BB0363	2119	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0364	9	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0365	1480	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0373	919	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0374	92	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0375	121	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0376	103	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0377	893	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0378	9	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BB0380	298	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0395	973	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0396	326	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0397	834	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0407	5310	LES MINIMES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BC0107	434	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0113	1730	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0121	215	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0125	148	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BC0138	1510	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0163	264	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

370208 BC0166	270	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0200	2725	LES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0209	2702	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0236	120	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0276	4032	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0277	1308	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0279	342	RUE DES BOURNAIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0284	211	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0289	513	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0297	279	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0298	429	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0302	94	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0348	163	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0349	60	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0352	58	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0353	34	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0378	24	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0406	18238	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0408	62	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0409	140	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0410	128	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0411	143	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0412	134	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0453	168	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0473	100	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0474	2007	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BC0485	515	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0486	167	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0487	1060	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

370208 BD0058	1730	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BD0243	26	LES PLANTES DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BD0244	30	LES PLANTES DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0355	796	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0356	828	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0357	83	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton)
370208 BD0359	7083	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0044	236	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0091	1325	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0092	28	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BE0094	536	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0097	226	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0098	15	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton avec poste de transformation)
370208 BE0127	42	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BE0136	653	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0137	2778	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0141	257	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0155	6201	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0159	763	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0195	26	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BE0196	47	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0207	1127	0122 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0214	818	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0221	504	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0226	5170	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0283	163	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0291	61	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BE0306	20	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 BE0318	26	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BE0368	200	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0369	74	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0371	1352	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0372	9492	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0375	2031	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0376	2047	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0377	133	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0378	2669	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0379	619	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0381	98	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 BE0382	5894	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0384	114	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0385	598	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0386	227	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BH0004	2320	RUE DU BOIS AU CHANTRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0140		LA SAGERIE	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BK0092	553	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BK0093	796	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BK0094	1373	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BL0014	56	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BL0042	335	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BL0052	206	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0023	16	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BN0065	746	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0071	430	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0083	48	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0100	432	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

370208 BN0101	4238	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0102	2160	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0107	476	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0108	265	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0111	2535	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 BN0126	171	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0127	2052	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0128	371	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0129	1216	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0012	326	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0047	232	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0062	204	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0068	1117	RUE DES FRENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0081	2177	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et parking public)
370208 BO0082	199	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0091	50	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0107	1994	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0123	280	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0134	54	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0135	3776	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0149	1991	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0151	168	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0161	155	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0177	67	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0182	663	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0195	1183	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0196	16	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation et espace vert attenant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BO0221	944	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0223	1380	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0227	970	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0228	7211	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0229	3000	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0258	79	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0259	202	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0260	75	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0261	278	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0262	193	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0264	60	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BO0275	944	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0280	1843	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0283	525	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0324	2853	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BP0028	15	9100 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BP0107	16	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BR0003	174	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0006	723	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0014	193	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0048	811	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0049	1725	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0050	1431	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0051	615	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0198	116	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0199	500	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0236	196	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)

370208 BR0257	4648	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0260	236	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0265	392	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0302	26	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert atten- nant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0303	3135	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0310	121	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0312	10545	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0356	704	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0366	329	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0367	1426	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0378	348	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0383	11	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert atten- nant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0393	73	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0439	14	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert atten- nant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0440	44	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0452	32	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0494	56	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0498	31	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0502	87	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0506	91	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0510	74	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0514	89	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)
370208 BR0518	95	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert atten- nant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BR0547	1391	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0548	3230	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0549	786	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0550	1198	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0551	1013	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0552	250	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et stationnement public)
370208 BR0554	7585	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0555	736	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0557	5	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BR0558	2879	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0559	360	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0560	194	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0561	578	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0562	1006	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0563	191	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0564	483	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0567	107	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0568	3786	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0569	2866	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0570	712	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0571	1909	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0572	966	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0573	704	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0574	239	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0575	175	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0576	3245	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)

370208 BR0577	5259	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0027	192	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0036	594	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0116	145	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0120	221	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0126	119	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0321	76	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0324	172	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0328	48	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BS0342	826	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0343	4539	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0346	284	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0347	1022	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0348	234	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0349	2586	VALLEE DU FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0046	268	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0169	320	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BT0173	1332	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0217	544	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BT0266	801	0007 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0267	369	0007 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0042	1269	ALL DES HAIES VIVES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BV0043	12	RUE DES PIERRES PLATES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BV0111	171	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0132	293	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0142	596	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0160	2387	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0246	12	LA GAILLARDIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BV0283	72	LA GAILLARDIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BW0051	2900	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0052	1298	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0053	815	RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0072	186	RUE LOUIS ARAGON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0073	151	RUE LOUIS ARAGON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0094	351	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0158	24	0010 ALL PAUL VALERY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BW0167	4419	RUE JACQUES PREVERT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0194	6990	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0201	845	RUE DANIEL HUARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0213	10868	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0236	2802	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BW0252	12	RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0092	13	RUE DE CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BX0117	377	AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BX0174	10139	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0177	1140	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0178	363	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0180	372	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0184	2093	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0227	305	0048 AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BY0092	686	L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BY0093	335	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et stationnement public)
370208 BY0094	270	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BY0096	69	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BY0097	112	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0001	1048	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)

370208 BZ0008	1939	LES FONTAINES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0129	377	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BZ0186	957	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0227	1754	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BZ0350	54	0006 RUE DES PHALENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0352	449	0004 RUE DES PHALENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0001	2161	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0009	9	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 CA0185	1295	LES SOLDEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0268	16	0013 RUE DES CIGOGNES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 CA0272	7	LES SABLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CA0273	1808	LES SABLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CA0292	5	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 CB0013	842	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0014	232	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0015	379	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0117	146	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0139	184	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0164	754	RUE DE LA FOSSE LORETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0167	1231	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0168	626	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0180	14	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 CB0272	31	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0277	3075	L ARCHERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0074	48	LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0109	357	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0117	308	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0118	808	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 CC0126	1327	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0252	26	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 CC0257	209	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0274	490	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0275	939	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0276	3946	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0283	196	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0284	65	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0285	1317	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0347	2376	LE PAVILLON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0352	208	LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0372	4	0033 RUE DE LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0380	535	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0391	3107	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 CC0393	98	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0443	3334	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 CC0444	1350	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0445	48	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0026	183	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0028	192	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0079	4542	LES GRANDS CHAMPS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 CD0147	166	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0148	60	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0002	7237	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0029	713	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0042	611	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0028	19	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

370208 CI0029	321	0001 ALL DE LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0064	1190	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0116	218	0020 RUE DU VALLON DES MARTYRS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0177	3680	LE PETIT BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CK0064	4743	LES GRANDS CHAMPS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et parking public)
370208 CK0119	100	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0123	12	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0125	105	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0141	3129	0030 RUE JULES ROMAINS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 CN0017	211	AV DU LAC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 CN0030	842	LES FONTAINES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 CN0076	2961	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 ZA0085	329	LE PETIT MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 ZA0098	293	LE PETIT MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 ZA0137	2697	LE GRAND MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
37261 CY0019	3701	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0065	4097	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0139	1200	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0140	1520	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)

Une troisième délibération interviendra ultérieurement pour établir la liste des parcelles cadastrées restant à transférer, mais qui nécessitent un découpage cadastral établi par un géomètre.

* * * * *

Vu l'article L.5217-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la métropole dénommée TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°171-175 du 6 décembre 2017 portant modifications statutaires consécutives à la transformation de la communauté urbaine Tour(s)Plus en métropole ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 26 juin 2017 relative à la transformation de la communauté urbaine en métropole, aux orientations et au cadre d'intervention de la métropole ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance, dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saint-Avertin n°2017/106 du 18 octobre 2017, n°2017/122 du 22 novembre 2017 et n°2018/98 du 14 novembre 2018 portant transferts patrimoniaux de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées ;

Après avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine communal, Environnement et Mobilité du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** le transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine public cadastré (biens et droits à caractère mobilier ou immobilier) rattaché aux compétences métropolitaines « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » et « *assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau* », à savoir :

Référence cadastrale	Surface (m²)	Adresse	Compétence et usage
370208 AT0001	5430	JARDIN DES ANCIENS D'A.F.N. 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 AT0044	1102	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0051	13	0016 RUE DES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AT0063	2112	LE DEVERSOIR 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 AT0064	7	0005 RUE DU PONT DE L'ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AT0075	6422	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0080	2215	RUE DE LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 AT0107	91	RUE DE LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0109	251	LES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0111	244	LES GRANGES GALAND 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0116	48	0052 QUAI SADI CARNOT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0119	177	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espace publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AT0120	487	LA TUILERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0013	5910	LA HAUTE ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0014	2934	LA HAUTE ARCHE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 AV0018	3420	9100 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AW0004	446	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)

370208 AW0005	217	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0010	5047	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0011	486	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et cheminement piéton) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 AW0026	509	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et parking public)
370208 AW0081	181	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0100	26	9100 RUE DE CORMERY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 AW0146	38	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0207	40	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0208	79	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0209	109	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0211	215	SAINT MICHEL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0230	167	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0233	10	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0234	4	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0235	1	0031 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (liaison douce et espace vert attenant à la voirie)
370208 AW0237	49	0027 RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0238	39	RUE DE ROCHEPINARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0241	122	BD PAUL DOUMER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 AW0256	18	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0258	79	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AW0260	70	RUE DE LARCAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AX0133	917	0044 AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0007	437	0047 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0016	1030	ALL DES HIRONDELLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0024	55	0001 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0031	214	LE PUIS COELLIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0068	177	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 AY0079	1651	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 AY0082	465	RUE FRANCIS POULENC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 AY0118	71	0032 RUE DE LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 AY0119	37	LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0136	1740	LA PINTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0192	840	LES GIRARDIERES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 AY0226	51	SAINT GERMAIN 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AY0241	14	SAINT GERMAIN 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 AZ0168	355	RUE DU PUIITS COELLIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BA0050	138	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0184	217	RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et fossé)
370208 BA0204	81	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0206	81	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0210	127	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0212	107	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0214	29	RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0216	115	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0228	282	RUE SAINTE HELENE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BA0236	94	0146 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0069	533	0129 RUE DE CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0083	385	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0088	583	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0089	16	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BB0092	420	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0104	138	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BB0113	769	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BB0139	87	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0140	40	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BB0265	18	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)

370208 BB0266	10	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0268	22	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0269	6	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0272	182	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0273	732	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0303	190	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0304	87	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0305	2042	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0306	49	0078 RUE DU PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0334	717	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0336	2145	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0337	1016	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0338	943	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton)
370208 BB0363	2119	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0364	9	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0365	1480	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0373	919	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0374	92	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0375	121	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0376	103	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0377	893	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0378	9	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BB0380	298	0069 RUE DES CAVES A GOUTER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0395	973	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0396	326	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BB0397	834	L AUBINIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BB0407	5310	LES MINIMES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)

370208 BC0107	434	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0113	1730	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0121	215	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0125	148	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BC0138	1510	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0163	264	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0166	270	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0200	2725	LES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0209	2702	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0236	120	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0276	4032	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0277	1308	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0279	342	RUE DES BOURNAIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0284	211	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0289	513	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0297	279	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0298	429	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0302	94	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0348	163	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0349	60	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0352	58	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0353	34	0077 RUE DES HERAULTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0378	24	LA FOSSE POITEVINE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BC0406	18238	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0408	62	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0409	140	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0410	128	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0411	143	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0412	134	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)

370208 BC0453	168	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0473	100	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0474	2007	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BC0485	515	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BC0486	167	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BC0487	1060	LES ONZE ARPENTS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0058	1730	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BD0243	26	LES PLANTES DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BD0244	30	LES PLANTES DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0355	796	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0356	828	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BD0357	83	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton)
370208 BD0359	7083	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0044	236	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0091	1325	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0092	28	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BE0094	536	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0097	226	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0098	15	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton avec poste de transformation)
370208 BE0127	42	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BE0136	653	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0137	2778	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0141	257	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0155	6201	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0159	763	CANGE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0195	26	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BE0196	47	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0207	1127	0122 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BE0214	818	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0221	504	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0226	5170	LE PLACIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et cheminement piéton) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0283	163	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0291	61	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0306	20	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 BE0318	26	L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BE0368	200	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0369	74	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0371	1352	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0372	9492	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0375	2031	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0376	2047	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0377	133	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton)
370208 BE0378	2669	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0379	619	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BE0381	98	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 BE0382	5894	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BE0384	114	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0385	598	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BE0386	227	9043 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BH0004	2320	RUE DU BOIS AU CHANTRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0140		LA SAGERIE	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BK0092	553	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BK0093	796	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BK0094	1373	LE FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BL0014	56	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BL0042	335	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)

370208 BL0052	206	LE CHESNE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0023	16	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BN0065	746	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0071	430	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0083	48	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0100	432	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0101	4238	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0102	2160	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0107	476	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0108	265	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0111	2535	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 BN0126	171	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0127	2052	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BN0128	371	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BN0129	1216	LE PORTAIL 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0012	326	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0047	232	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0062	204	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0068	1117	RUE DES FRENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0081	2177	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et parking public)
370208 BO0082	199	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0091	50	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0107	1994	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0123	280	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0134	54	LA BELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0135	3776	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0149	1991	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0151	168	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BO0161	155	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0177	67	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0182	663	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0195	1183	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0196	16	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0221	944	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0223	1380	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0227	970	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0228	7211	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0229	3000	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0258	79	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0259	202	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0260	75	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0261	278	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0262	193	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0264	60	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BO0275	944	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0280	1843	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0283	525	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BO0324	2853	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BP0028	15	9100 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BP0107	16	LES GRANGES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BR0003	174	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0006	723	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0014	193	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0048	811	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0049	1725	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)

370208 BR0050	1431	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0051	615	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0198	116	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0199	500	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0236	196	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0257	4648	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0260	236	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0265	392	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0302	26	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert attenant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0303	3135	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0310	121	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0312	10545	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0356	704	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0366	329	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0367	1426	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0378	348	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0383	11	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert attenant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0393	73	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0439	14	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir, espace vert attenant à la voirie avec poste de transformation)
370208 BR0440	44	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0452	32	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0494	56	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)

370208 BR0498	31	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0502	87	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0506	91	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0510	74	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0514	89	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0518	95	LES TAILLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0547	1391	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0548	3230	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0549	786	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0550	1198	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0551	1013	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0552	250	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et stationnement public)
370208 BR0554	7585	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0555	736	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0557	5	LA RAMEE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BR0558	2879	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BR0559	360	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0560	194	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0561	578	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0562	1006	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0563	191	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0564	483	LES CLAIES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0567	107	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0568	3786	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0569	2866	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0570	712	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)

370208 BR0571	1909	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0572	966	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0573	704	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0574	239	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BR0575	175	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0576	3245	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BR0577	5259	LES CICOTTEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0027	192	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0036	594	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0116	145	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0120	221	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0126	119	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0321	76	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0324	172	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BS0328	48	LE NOUVEAU BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BS0342	826	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0343	4539	LE VIVIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0346	284	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0347	1022	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0348	234	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BS0349	2586	VALLEE DU FOURNEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0046	268	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0169	320	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BT0173	1332	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0217	544	LE MOULIN A VENT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 BT0266	801	0007 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BT0267	369	0007 RUE DE L'ORMEAU 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0042	1269	ALL DES HAIES VIVES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

370208 BV0043	12	RUE DES PIERRES PLATES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BV0111	171	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0132	293	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0142	596	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0160	2387	LA SABOTERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BV0246	12	LA GAILLARDIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BV0283	72	LA GAILLARDIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et trottoir)
370208 BW0051	2900	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0052	1298	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0053	815	RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0072	186	RUE LOUIS ARAGON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0073	151	RUE LOUIS ARAGON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0094	351	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0158	24	0010 ALL PAUL VALERY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BW0167	4419	RUE JACQUES PREVERT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0194	6990	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0201	845	RUE DANIEL HUARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BW0213	10868	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 BW0236	2802	ROUGEMONT 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BW0252	12	RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0092	13	RUE DE CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 BX0117	377	AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BX0174	10139	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0177	1140	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0178	363	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0180	372	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BX0184	2093	LA CAMUSIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BX0227	305	0048 AV HENRI ADAM 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 BY0092	686	L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)

370208 BY0093	335	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et stationnement public)
370208 BY0094	270	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 BY0096	69	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BY0097	112	CHATEAU FRAISIER 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0001	1048	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 BZ0008	1939	LES FONTAINES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0129	377	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BZ0186	957	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0227	1754	LE BOURG 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 BZ0350	54	0006 RUE DES PHALENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 BZ0352	449	0004 RUE DES PHALENES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0001	2161	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0009	9	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 CA0185	1295	LES SOLDEES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public et espace vert attenant à la voirie)
370208 CA0268	16	0013 RUE DES CIGOGNES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 CA0272	7	LES SABLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CA0273	1808	LES SABLES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CA0292	5	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir)
370208 CB0013	842	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0014	232	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0015	379	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0117	146	LA MORELLERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0139	184	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0164	754	RUE DE LA FOSSE LORETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0167	1231	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0168	626	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CB0180	14	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)

370208 CB0272	31	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CB0277	3075	L ARCHERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0074	48	LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0109	357	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0117	308	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0118	808	RUE DE LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0126	1327	LA CHABOTTIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0252	26	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (trottoir avec poste de transformation)
370208 CC0257	209	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0274	490	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0275	939	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0276	3946	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0283	196	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0284	65	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0285	1317	LA ROUGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0347	2376	LE PAVILLON 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0352	208	LA CROIX PERRAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0372	4	0033 RUE DE LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0380	535	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0391	3107	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 CC0393	98	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CC0443	3334	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
370208 CC0444	1350	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CC0445	48	LA CHALLONNIERE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (cheminement piéton et espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0026	183	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0028	192	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0079	4542	LES GRANDS CHAMPS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)

370208 CD0147	166	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CD0148	60	ROSNAY 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0002	7237	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0029	713	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CH0042	611	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0028	19	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0029	321	0001 ALL DE LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0064	1190	LA SAGERIE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie et espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0116	218	0020 RUE DU VALLON DES MARTYRS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CI0177	3680	LE PETIT BOIS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 CK0064	4743	LES GRANDS CHAMPS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie, espace vert attenant à la voirie et parking public)
370208 CK0119	100	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0123	12	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0125	105	LA CHOQUETTE 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 CK0141	3129	0030 RUE JULES ROMAINS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (parking public)
370208 CN0017	211	AV DU LAC 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie) Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 CN0030	842	LES FONTAINES 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie et trottoir)
370208 CN0076	2961	LES MESNULS 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (espace vert attenant à la voirie)
370208 ZA0085	329	LE PETIT MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Voirie et espaces publics (voirie)
370208 ZA0098	293	LE PETIT MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (poste de refoulement)
370208 ZA0137	2697	LE GRAND MONARD 37550 SAINT AVERTIN	Eau et assainissement (bassin eaux pluviales)
37261 CY0019	3701	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0065	4097	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0139	1200	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)
37261 CY0140	1520	LE MARAIS 37000 TOURS	Voirie et espaces publics (espace attenant à la voirie)

- **De préciser** que le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié et que les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces utiles à ce transfert de propriété.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de Tours Métropole Val de Loire (eau potable et assainissement, gestion des déchets ménagers et assimilés) – année 2024
Rapporteur :	Monsieur Anséric LEON

Tours Métropole Val de Loire a réalisé :

- Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024 ;
- Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 ;

Ces rapports, qui comportent des indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, sont destinés notamment à l'information des usagers. Ils doivent, ainsi, faire l'objet d'une communication en Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports d'activités 2024 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 relatifs à la présentation par Monsieur le Maire des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics industriels et commerciaux ;

Considérant la transmission, début 2025, des rapports d'activités 2024 réalisés par Tours Métropole Val de Loire concernant les services publics de gestion de l'eau potable et assainissement, et des déchets ménagers et assimilés ;

Après avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine communal, Environnement et Mobilité en date du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Prend acte** du rapport annuel d'activités 2024 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et assainissement de Tours Métropole Val de Loire ;
- **Prend acte** du rapport annuel d'activités 2024 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Tours Métropole Val de Loire.

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Demande de retrait de la Commune de Cigogné au Syndicat Intercommunal Cavités 37
Rapporteur :	Monsieur Jean GRARD

Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 est un service public spécialisé dans le recensement et la préservation des cavités souterraines et des falaises rocheuses, nombreuses sur le territoire du Val de Loire.

La commune de Cigogné a fait connaître sa volonté de se retirer du Syndicat Intercommunal Cavités 37 par une délibération du Conseil municipal, en date du 17 mars 2025. Le Syndicat intercommunal Cavités 37 a approuvé cette demande de retrait par délibération du 19 novembre 2025, annexée à la présente.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune de Saint-Avertin, en qualité de membre adhérent, doit se prononcer sur le retrait de cette commune dans un délai de trois mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la commune de Cigogné au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18 et suivants

Vu la délibération du Syndicat intercommunal Cavités 37 du 19 novembre 2025 relative à l'acceptation du retrait de la commune de Cigogné audit syndicat ;

Considérant le souhait de la commune de Cigogné de ne plus adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** le retrait de la commune de Cigogné au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Adresse de réception : Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025,

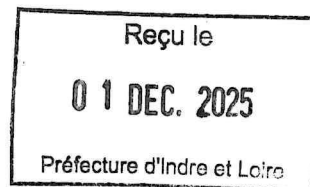
Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement



Syndicat Intercommunal Cavités 37



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation :
05 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 novembre, à 14 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au sous-sol de la salle des fêtes de Saint Avertin sous la présidence de Monsieur Bertrand LANOISELEE, Président.

Nombre de délégués :

ETAIENT PRESENTS :

EN EXERCICE : 111

Mesdames et Messieurs MIOT (Azay-sur-Cher), AUDOUX (Beaumont-en-Véron), BASTIE (Cinq-Mars-la-Pile), GUERIN (Couziers), COUSSEAU (Langeais), RITOURET (Luynes), LANOISELEE (Noizay), LEON (Souvigné), GARNADU (Vallères), ALLAIS (Villaines-les-Rochers), GASNIER (Vouvray).

PRESENTS : 11

VOTANTS : 16

POUVOIRS :

M. BAUDRY (Cravant-les-Coteaux) à M. LEON (Souvigné),
M. BAUDE (Cerelles) à M. BASTIE (Cinq Mars la Pile),
M. GUERTIN (Huismes) à M. AUDOUX (Beaumont-en-Véron)
M. LEFEBVRE (Reugny) à M. LANOISELEE (Noizay),
Mme PIER (St Jean St Germain) à M. ALLAIS (Villaines-les-Rochers).

Objet de la
délibération :

6- Demande de retrait
de la commune de
Cigogné

Mme LACHAT a été élue secrétaire de séance.

6- DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ

VU les articles L. 5210-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de CIGOGNÉ du 17 mars 2025 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en raison de l'absence de besoin,

CONSIDERANT les informations données par M. le Maire indiquant l'absence de cavité souterraine sur sa commune et la nécessité pour la municipalité de faire des économies sur son budget,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **LE COMITE SYNDICAL**

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-125-DE

A l'unanimité
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

DECIDE :

D'accepter le retrait de CIGOGNÉ du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Pour extrait certifié conforme,

SAINT-AVERTIN, le 19 novembre 2025,

Le Président,


Bertrand LANOISELÉE

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Adhésion de la Commune de Cheillé au Syndicat Intercommunal Cavités 37
Rapporteur :	Monsieur Jean GRARD

Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 est un service public spécialisé dans le recensement et la préservation des cavités souterraines et des falaises rocheuses, nombreuses sur le territoire du Val de Loire.

La commune de Cheillé a fait connaître sa volonté d'adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37 par une délibération du Conseil municipal, en date du 24 juillet 2025. Le Syndicat intercommunal Cavités 37 a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 19 novembre 2025, annexée à la présente.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune de Saint-Avertin, en qualité de membre adhérent, doit se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune dans un délai de trois mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Cheillé au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18 et suivants

Vu la délibération du Syndicat intercommunal Cavités 37 du 19 novembre 2025 relative à l'adhésion de la commune de Cheillé audit syndicat ;

Considérant le souhait de la commune de Cheillé d'adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune de Cheillé au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025,

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement



Syndicat Intercommunal Cavités 37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation :
05 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 novembre, à 14 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au sous-sol de la salle des fêtes de Saint Avertin sous la présidence de Monsieur Bertrand LANOISELEE, Président.

Nombre de délégués :

ETAIENT PRESENTS :

EN EXERCICE : 111

Mesdames et Messieurs MIOT (Azay-sur-Cher), AUDOUX (Beaumont-en-Véron), BASTIE (Cinq-Mars-la-Pile), GUERIN (Couziers), COUSSEAU (Langeais), RITOURET (Luynes), LANOISELEE (Noizay), LEON (Souvigné), GARNADU (Vallères), ALLAIS (Villaines-les-Rochers), GASNIER (Vouvray).

PRESENTS : 11

VOTANTS : 16

POUVOIRS :

M. BAUDRY (Cravant-les-Coteaux) à M. LEON (Souvigné),
M. BAUDE (Cernelles) à M. BASTIE (Cinq Mars la Pile),
M. GUERTIN (Huismes) à M. AUDOUX (Beaumont-en-Véron)
M. LEFEBVRE (Reugny) à M. LANOISELEE (Noizay),
Mme PIER (St Jean St Germain) à M. ALLAIS (Villaines-les-Rochers).

Objet de la
délibération :

5- Adhésion de la
commune de Cheillé

Mme LACHAT a été élue secrétaire de séance.

5- ADHESION DE LA COMMUNE DE CHEILLÉ

VU les articles L. 5210-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 24 juillet 2025 du conseil municipal de CHEILLÉ qui demande son adhésion au Syndicat.

Compte tenu de l'intérêt d'étendre leurs connaissances dans le domaine souterrain,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-126-DE

Accusé certifié exécutoire

LE COMITE SYNDICAL

Réception par le préfet : 19/12/2025

À l'unanimité,

DECIDE :

D'accepter l'adhésion de CHEILLÉ au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Pour extrait certifié conforme,

SAINT-AVERTIN, le 19 novembre 2025,

Le Président,



Bertrand LANOISELÉE

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Modification des règlements intérieurs de la Direction Education, Animation et Jeunesse
Rapporteur :	Madame Brigitte LE BRET

Les règlements intérieurs liés à l'accueil des adolescents, à la restauration scolaire, à l'étude et aux activités périscolaires et extrascolaires ont pour objectifs de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule la prise en charge des enfants ou adolescents sur les différents temps et les rapports entre les usagers et la Commune en précisant les règles de fonctionnement propres à chaque activité.

Par délibération n°2024/74 du 4 juillet 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification des règlements intérieurs de la Direction éducation, animation et jeunesse.

Il convient d'actualiser ces règlements sur divers points, notamment sur les modalités de facturation ainsi que sur l'information des familles allocataires de la consultation de leur dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise à jour du quotient familial.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°2024/74 du 4 juillet 2024, d'approuver les règlements intérieurs modifiés de l'accueil ados, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil collectif de mineurs enfants et ados et l'accueil collectif de mineurs périscolaire, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux modifications nécessaires dans ces règlements et à signer ces derniers.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2024/74 en date du 4 juillet 2024 approuvant les règlements intérieurs de la restauration scolaire, de l'étude, de l'accueil libre ados, de l'accueil collectif de mineurs enfants et ados, de l'accueil collectif de mineurs périscolaire de la Ville de Saint-Avertin ;

Considérant les modifications nécessaires au fonctionnement des services proposés ;

Après avis de la Commission Petite Enfance, Education, Jeunesse et Solidarité en date du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'abroger** la délibération n° 2024/74 en date du 4 juillet 2024 ;
- **D'approuver** les règlements intérieurs modifiés ci-joints, de :
 - La restauration scolaire de Saint-Avertin ;
 - L'étude de Saint-Avertin ;
 - L'accueil ados de Saint-Avertin ;
 - L'accueil collectif de mineurs enfants et ados de Saint-Avertin ;
 - L'accueil collectif de mineurs périscolaire de Saint-Avertin ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux modifications nécessaires dans ces règlements et à signer ces derniers.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,

Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL ADOS

La Ville de Saint-Avertin, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine (CAF) contribue à satisfaire l'accueil des adolescents sur les temps extrascolaires.

Le présent règlement est établi afin d'accueillir au mieux les adolescents. Il permet de clarifier les règles de fonctionnement propres à l'accueil ados.

Chapitre I – Dispositions Générales

Article 1 – Objet du règlement

L'accueil ados, lequel ne constitue pas un service public obligatoire pour les communes mais un service public facultatif, a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, l'accueil des jeunes Saint-Avertinois pendant des temps péri et extrascolaires. L'accueil ados est une structure municipale éducative.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroulent la prise en charge des jeunes en période scolaire, sur les petites et les grandes vacances scolaires et lors d'activités et sorties ponctuelles. Il définit les rapports entre les usagers et la ville de Saint-Avertin et les obligations de chacun.

Article 2 – Application du présent règlement

Il est porté à la connaissance des familles qui déclarent en avoir pris connaissance et l'accepter au moment de l'inscription. Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès à l'accueil ados

Chapitre II – Objectifs de l'accueil libre ados et encadrement

Article 3 – Objectifs éducatifs

L'accueil ados a pour objectifs :

- De répondre aux besoins de l'adolescent, à savoir l'accès à des activités diversifiées avec un suivi et une démarche pédagogique
- Proposer des actions de proximité et des manifestations
- Créer une dynamique, du lien avec les adolescents, être un lieu ressource, de rencontres, d'écoute, d'informations, d'activités et de jeux
- Permettre aux adolescents de s'engager dans des projets et les amener à avoir une vision globale de leur commune
- De développer l'autonomie et la responsabilisation des adolescents

L'accueil ados offre la possibilité aux adolescents d'accéder à des sorties, des activités encadrées, des projets, des séjours. Toutes ces animations sont proposées par l'équipe animation jeunesse en lien avec le projet éducatif de la commune. Des

activités peuvent être annulées ou modifiées pour raison de sécurité ou conditions météorologiques.

Article 4 – Locaux et encadrement

Coordonnées : Accueil ados - rue de Cangé 37550 Saint-Avertin

Téléphone : 06 89 09 61 58 ou 07 84 40 28 98

Téléphone Mairie : 02 47 48 48 85

Les adolescents sont accueillis par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés avec au minimum deux animateurs.

Chapitre III – Modalités d'accès à l'accueil ados et règles de fonctionnement

Article 5 – Horaires et modalités d'accueil

L'accueil ados est accessible à tous les adolescents de la commune dès leur scolarisation au collège et jusqu'à 17 ans révolus.

Pendant les périodes scolaires, l'accueil pourra être ouvert le mercredi après-midi (sur projet). Une communication spécifique fixera les modalités de fonctionnement.

Chaque première semaine de petites vacances (hormis les vacances de Noël) et 2 semaines aux vacances de printemps, l'accueil est ouvert de 14h00 à 19h00.

Durant les vacances d'été, il est ouvert de 14h00 à 19h00 les lundis, mardis, mercredis et vendredis et de 10h00 à 20h00 les jeudis pour des activités et/ou sorties prévues à la journée.

Des veillées peuvent être organisées jusqu'à 22h00 les vendredis (petites vacances et période estivale).

Une programmation avant chaque période de vacances sera disponible sur les différents outils de communication de la Ville.

Les adolescents sont sous la responsabilité de l'équipe animation jeunesse uniquement lors de leur présence au sein des locaux de l'accueil ados, lors des sorties et durant les activités proposées.

Article 6 – Activités, sorties et séjours

Toute activité en dehors des horaires d'ouverture doit donner lieu à une autorisation parentale spécifique. Chaque activité fera l'objet d'une inscription sur l'espace citoyen St' Av en ligne. Sans cette dernière, l'adolescent ne pourra pas participer à l'activité.

La participation est soumise aux conditions suivantes :

- Avoir réglé la cotisation annuelle
- Avoir effectué l'inscription sur St' Av en ligne
- Avoir rempli l'autorisation parentale
- Respecter le règlement intérieur

Le nombre de places est fixé à 16 adolescents par sortie. Si le nombre d'inscriptions est supérieur, la priorité sera accordée aux adolescents n'ayant pas bénéficié des précédentes activités organisées.

Article 7 - Règles de vie en collectivité

Toute personne entrant dans la structure de l'accueil ados se doit de respecter ces règles :

- Avoir une tenue correcte, un comportement et un langage respectueux
- S'abstenir de toute violence (verbale et physique)
- Eviter de courir, de se bousculer à l'intérieur des locaux

La présence des jeunes au sein de l'accueil ados implique de participer aux activités proposées et de suivre les règles de vie mises en place par les animateurs. En tant qu'organisateur, la Ville de Saint-Avertin ne pourra donc à aucun moment accepter qu'un jeune :

- Ait un comportement répréhensible à l'égard de toute autre personne
- Prenne l'ascendant sur le groupe ou sur un individu
- Outrepasse volontairement les règles de sécurité
- Ne respecte pas le matériel et les locaux
- Introduise ou utilise dans la structure de l'accueil ados ou dans le cadre des activités, tout produit ou objet dangereux
- Nuise aux vacances des autres par son comportement en général
- Ne respecte pas les adultes (animateurs, équipe de direction, prestataire, etc...)
- Ne respecte pas les règles de vie mises en place par les animateurs
- Ne participe pas au rangement du matériel utilisé

Tout manquement grave à la discipline ou toute attitude incorrecte sera immédiatement signalé(e) aux représentants légaux. Le non-respect des règles de vie ou tout comportement dangereux pour le jeune lui-même, le groupe d'adolescents et/ou d'adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

La Ville de Saint-Avertin ne pourra être tenue pour responsable de la perte, casse ou destruction de tout objet personnel non nécessaire au déroulement des activités (bijoux, smartphones, etc...).

Article 8 – Devoir de l'adolescent

La consommation de tabac et le vapotage sont interdits au sein et à proximité de la structure de l'accueil ados. La consommation et la vente d'alcool sont interdites. Aucune personne en état d'ébriété ne sera acceptée. L'article L.628 du code pénal interdit tout usage de produits stupéfiants.

Chapitre IV – Modalités administratives

Article 9 – Inscription à l'accueil ados

Avant d'inscrire un enfant aux activités proposées par la ville (ex : accueil ados), chaque famille doit créer un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » (une seule fois), et constituer un dossier administratif (une fois par an) puis inscrire à (aux) activité(s) choisie(s).

Le dossier administratif devant être renouvelé chaque année, un mail sera adressé aux familles communiquant la période de renouvellement dudit dossier. Un délai de

validation de 48 heures minimum s'opère entre la constitution du dossier administratif et la possibilité de procéder aux inscriptions/réservations.

Dans le cadre d'une garde alternée, chaque représentant légal doit ouvrir un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » puis remplir le dossier administratif annuellement.

Des pièces administratives sont à joindre annuellement au dossier administratif pour sa validation.

Obligatoirement:

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages des vaccins du carnet de santé
- Fiche sanitaire à jour et signée
- Attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année en cours
- Numéro d'allocataire CAF Touraine (à donner 1 seule fois)

Si nécessaire :

- PAI (Projet d'accueil Individualisé)
- Copie du jugement de divorce
- Calendrier de garde alternée
- Avis d'imposition (n-1) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF Touraine

En l'absence d'un de ces documents, l'inscription ne pourra être validée.

L'inscription est annuelle et valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Toute modification relative au dossier d'inscription (adresse, téléphone, situation familiale ou accueil) devra être signalée dans les plus brefs délais, soit par internet (St'Av en ligne/espace privé), soit auprès de l'accueil famille par écrit : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr

Article 10 - Conditions financières

Outre le droit d'inscription, la fréquentation de certaines activités implique pour les familles une participation financière fixée comme suit :

- Lorsque le coût de revient de l'activité par enfant est inférieur à 3€, aucune participation ne sera demandée aux familles.
- Lorsque le coût réel se situe entre 3€ et 15€, la participation est fixée à 60% du prix réel.
- Cette participation s'élève à 75% pour un coût réel supérieur à 15€.
- La participation pour tout séjour s'élève à 50% du prix réel.
- Le taux de participation peut être révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Article 11 - Facturation et paiement

La cotisation est annuelle du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et révisable chaque année. Elle est fixée par délibération du conseil municipal. Le tarif est porté à la connaissance des familles via « St' Av en ligne ».

La facture est émise mensuellement, à terme échu, et déposée exclusivement sur les comptes personnels St Av' en ligne des familles.

Les familles souhaitant recevoir une facture au format papier doivent renoncer à l'option « adhésion à la facture en ligne ». Cette démarche s'effectue depuis leur espace St Av' en Ligne, rubrique mes factures > adhésion à la facture en ligne / compte en ligne, en sélectionnant l'option « non ».

Concernant une garde alternée : chaque représentant légal paiera les activités correspondant à sa période de garde. Une journée ne peut être découpée sur deux calendriers de garde alternée.

La facture est payable dès réception auprès du Service de Gestion Comptable de Joué-les-Tours.

Elle peut être réglée :

- *par courrier adressé à la trésorerie de Joué- les-Tours : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public),
- *auprès d'un buraliste : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public), numéraire, carte bancaire,
- *sur internet : en ligne via St'Av en ligne : www.payfip.gouv.fr
- *par prélèvement automatique (SEPA à remplir et signer).

Le montant de la facture doit être intégralement réglé. Les réclamations éventuelles sont formulées par écrit à l'adresse facturationenfancejeunesse@ville-saint-avertin.fr. Il sera procédé aux éventuelles rectifications sur la facture du mois suivant.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec le SGC de Joué-les-Tours qui pourra l'accompagner dans des démarches pour envisager une solution.

Chapitre V- Absence justifiée / non justifiée et annulation

Le droit d'inscription ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Il est demandé aux familles de prévenir de toutes les absences auprès de l'accueil famille de la Mairie : accueiffamille@ville-saint-avertin.fr

Pour les participations financières aux activités, séjours et sorties, l'annulation sera prise en compte dans les cas suivants (sur présentation impérative d'un justificatif adressé dans les 48 heures suivant l'événement à la Mairie : accueiffamille@ville-saint-avertin.fr ou déposé sur St'Av en ligne) :

- Maladie (pour les sorties prévues)

- Perte d'emploi d'un des parents
- Décès d'un proche de la famille
- Déménagement
- Modification des plannings de garde des enfants dans le cas des parents séparés (copie du jugement)

Pour toute autre annulation d'inscription à une activité ou sortie, l'information devra être donnée par écrit via St' Av en ligne ou à l'accueil unique : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr au minimum deux jours francs avant l'activité ou sortie. A défaut, l'activité ou sortie sera facturée.

Chapitre IV – Maladie et accident

En cas de maladie ou d'accident survenu lors de l'accueil ados, la famille est systématiquement prévenue par l'équipe d'animation jeunesse.

En fonction de la gravité :

- Les parents viennent chercher l'adolescent et prennent en charge les soins
- Les animateurs appellent les pompiers ou le SAMU
- En cas d'accident, une déclaration sera établie auprès de la collectivité.

Saint-Avertin le 17/12/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-127-DE

Accusé certifié exécutoire

RAYMOND

Réception par le préfet : 19/12/2025

Le Maire,

Laurent

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ENFANTS ET ADOS – VILLE DE SAINT- AVERTIN

La Ville de Saint-Avertin, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine (CAF), le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Protection Maternelle Infantile (PMI) d'Indre-et-Loire contribue à satisfaire l'accueil des enfants en extrascolaire.

L'Accueil Collectif de Mineurs enfants accueille les enfants de 4 à 14 ans pour les vacances.

L'Accueil Collectif de Mineurs ados accueille les enfants de 12 à 15 ans pour les vacances.

Le règlement est établi en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs aux établissements concernés par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, les directives départementales de la Jeunesse et des Sports en matière d'accueil d'enfant et aux instructions en vigueur de la CAF.

L'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs repose sur ce règlement, qui définit précisément les obligations de chacun.

Article 1 – Objet du règlement

Le service d'accueil collectif de mineurs, lequel ne constitue pas un service public obligatoire pour les communes, mais un service public facultatif, est un service que la ville de Saint-Avertin a choisi de rendre aux familles. Il a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, l'accueil des enfants et adolescents Saint-Avertinois de 4 à 15 ans pour les vacances.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire sur la ville de Saint-Avertin.

Il définit également les rapports entre les usagers et la ville de Saint-Avertin.

Article 2 – Application du présent règlement

Il est porté à la connaissance des familles qui déclarent en avoir pris connaissance et l'accepter au moment de l'inscription.

Aucune dérogation au présent règlement ne peut être accordée.

Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès au service de l'accueil collectif de mineurs enfants et/ou ados.

Article 3 – Accueil

L'accueil collectif de mineurs enfants est ouvert aux vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, aux grandes vacances et sous réserve aux vacances de Noël.

L'accueil collectif de mineurs ados est ouvert aux vacances d'été. Il peut également être ouvert aux vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps sur projet.

Ce service est accessible à tous les enfants et adolescents de la commune.

Le temps d'accueil de l'accueil collectif de mineurs est organisé sur une amplitude de service de 8h00 à 18h30 avec une plage fixe de 9h00 à 17h00. Possibilité d'arrivée échelonnée le matin jusqu'à 9h00 et départ échelonné le soir à partir de 17h00.

Pour l'ACM enfants, l'enfant doit être accompagné avant 9h00 dans sa salle d'accueil. Pour des questions de sécurité et de départ vers les activités, aucune arrivée tardive n'est autorisée. L'horaire de fin d'accueil est 18h30.

L'adolescent doit être accompagné à l'accueil ados avant 9h00 et l'horaire de fin d'accueil est 18h30. Les adolescents pourront rester en accueil libre, au sein de la structure jeunesse selon les horaires et périodes.

Des groupes d'enfants peuvent être accueillis sur les écoles de la ville en fonction du nombre d'inscrits. L'information est donnée aux familles à l'issue des inscriptions.

Article 4 – Locaux et encadrement

Coordonnées de l'accueil collectif de mineurs enfants :

« Château de Cangé » - Rue de Cangé à Saint-Avertin

Tél. de l'accueil : 02.34.36.34.76

Coordonnées de l'accueil collectif de mineurs ados :

« Château de Cangé » - Rue de Cangé à Saint-Avertin

Tél. Mairie : 02.47.48.48.85

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe d'animateurs BAFA ou en cours de formation, d'agents sans formation pouvant venir compléter l'équipe et d'un directeur.

Les animations sont proposées par l'équipe de direction et d'animation en référence au PEDT de la commune et au projet pédagogique du séjour.

Des activités peuvent être annulées ou modifiées pour raison de sécurité ou de conditions météorologiques sur décision de l'équipe de direction.

Il est rappelé que tout enfant ou adolescent doit adopter un comportement adapté au fonctionnement du service et à son bon déroulement. Les enfants ou adolescent se doivent de respecter les locaux, le personnel et leurs camarades.

Tout manquement à ces règles ou tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement du service peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Les familles seront informées par le biais d'un billet de comportement qu'elles devront signer.

Article 5 – Modalités administratives

Article 5-1 – Inscription

Toute inscription au service de l'accueil collectif de mineurs ados implique l'adhésion aux activités jeunesse.

Avant d'inscrire un enfant aux activités proposées par la ville (ex : accueil collectif de mineurs), chaque famille doit créer un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » (une seule fois pour l'ensemble de la scolarité), et constituer un dossier administratif (une fois par an) puis inscrire à (aux) activité(s) choisie(s).

Le dossier administratif devant être renouvelé chaque année, un mail sera adressé aux familles par la ville communiquant la période de renouvellement dudit dossier. Un délai de validation de 48 heures minimum s'opère entre la constitution du dossier administratif et la possibilité de procéder aux inscriptions/réservations.

Dans le cadre d'une garde alternée, chaque représentant légal doit ouvrir un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » puis remplir le dossier administratif annuellement.

- Cet espace citoyen permet aux parents d'effectuer diverses démarches administratives par le biais :

- du site de la ville : [http : //www.ville-saint-avertin.fr](http://www.ville-saint-avertin.fr) (lien vers St'Av en ligne)
- ou directement sur : www.espace-citoyens.net/ville-saint-avertin

Ils retrouveront :

- un espace public (informations générales)
- un espace privé accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe, remis lors de la première inscription.

Les différents onglets permettent de connaître l'actualité du service (événements, activités, demandes de modifications de dossiers...), d'effectuer les inscriptions aux différentes activités et d'avoir accès aux factures des services périscolaires et extrascolaires.

Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées en août 2004, les données nominatives recueillies dans le cadre de la gestion de ce service ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Dans ce cadre, il est garanti aux usagers un droit d'accès et de rectification à leur dossier auprès du service gestionnaire.

Des pièces administratives sont à joindre annuellement au dossier administratif pour sa validation.

Obligatoirement:

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages des vaccins du carnet de santé
- Fiche sanitaire à jour et signée
- Attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année en cours
- Numéro d'allocataire CAF Touraine (à donner 1 seule fois)

Si nécessaire :

- PAI (Projet d'accueil Individualisé)
- Copie du jugement de divorce
- Calendrier de garde alternée
- Avis d'imposition (n-1) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF Touraine

En l'absence d'un de ces documents, l'inscription ne pourra être validée.

De même, si une facture relative aux activités périscolaires ou extrascolaires n'est pas réglée, l'inscription ne pourra être validée.

Toute modification relative au dossier d'inscription (adresse, téléphone, situation familiale ou accueil) devra être signalée dans les plus brefs délais, soit par Internet (St'Av en ligne/espace privé), soit auprès de l'accueil famille par écrit : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr

Le projet de l'accueil collectif de mineurs prévoit que les activités proposées sur une semaine s'organisent sur la même thématique et qu'une progressivité des actions peut être prévue sur la semaine.

Aussi, dans le cadre de cette démarche pédagogique les inscriptions s'effectuent du lundi au vendredi.

Un calendrier, mentionnant les dates d'inscription est téléchargeable sur l'espace citoyen «St'Av en ligne ».

Il est également disponible en Mairie début septembre.

Les familles peuvent modifier les inscriptions et les annuler jusqu'à la date butoir.

Passé la date butoir, aucune modification n'est possible. L'inscription n'est acceptée que dans la limite des places disponibles.

En cas d'annulation hors délai, un forfait sera facturé aux familles correspondant à la moitié de cinq jours d'accueil multiplié par le tarif plafond.

Article 5-2 – Pointage de l'activité accueil collectif de mineurs

Un pointage est effectué par smartphone et sur papier par les animateurs, à l'heure d'arrivée et de départ. L'enfant pourra être présent sur une amplitude de 10 heures 30 mn par jour, avec une plage fixe de 9h00 à 17h00.

La famille sera facturée sur une amplitude de 10 heures.

Article 5-3 – Facturation et paiement de la prestation d'accueil collectif de mineurs

La fréquentation de l'accueil collectif de mineurs implique pour les familles le paiement de la prestation. Le tarif est à l'heure en fonction du quotient familial et révisable chaque année. Le tarif horaire est appliqué sur l'amplitude de service.

Il est fixé par délibération du Conseil Municipal annuellement et applicable au 1^{er} septembre. Ce tarif est porté à la connaissance des familles ~~par voie d'affichage en Mairie et~~ via St'Av en ligne.

Concernant une garde alternée : chaque représentant légal paiera les activités correspondant à sa période de garde, sur la base de son quotient familial. Une journée ne peut être découpée sur deux calendriers de garde alternée.

L'application des tarifs est effectuée par les services municipaux sur la base du quotient familial établi par la CAF. Les quotients familiaux sont mis à jour une fois par an, en début d'année civile.

Les familles allocataires sont informées de la consultation de leur dossier allocataire dans Cdap ce qui permet de déterminer le tarif horaire applicable, et de la conservation sur la durée légale, des données issues de Cdap. Celles qui ne consentent pas à la consultation de leur dossier allocataire doivent expressément et par écrit en informer la collectivité. Sans élément pour déterminer le tarif applicable, le tarif plafond sera appliqué.

Le tarif maximum sera automatiquement appliqué aux familles qui ne fourniront pas leur numéro d'allocataire CAF.

Concernant les enfants en mesure de placement, à défaut d'avoir le quotient familial de la famille et sur justificatif, la tarification au plancher sera appliquée pour l'ensemble des activités.

Les familles relevant de la MSA doivent fournir leur attestation. A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Il appartient aux familles dont le quotient familial évolue en cours d'année de transmettre leur nouveau quotient familial par mail à accueilfamille@ville-saint-avertin.fr pour que celui-ci soit appliqué. Il sera pris en compte pour la facturation suivante.

Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

La facture est émise mensuellement, à terme échu, et déposée exclusivement sur les comptes personnels St Av' en ligne des familles.

Les familles souhaitant recevoir une facture au format papier doivent renoncer à l'option « adhésion à la facture en ligne ». Cette démarche s'effectue depuis leur espace St Av' en Ligne, rubrique mes factures > adhésion à la facture en ligne / compte en ligne, en sélectionnant l'option « non ».

La facture est payable dès réception auprès du Service de Gestion Comptable de Joué-les-Tours.

Elle peut être réglée :

- *par courrier adressé à la trésorerie de Joué- les-Tours : chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public), chèques vacances
- *auprès d'un buraliste : chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public), numéraire, carte bancaire,
- *sur internet : en ligne via St'Av en ligne : www.payfip.gouv.fr
- *par prélèvement automatique (SEPA à remplir et signer).

Le montant de la facture doit être intégralement réglé. Les réclamations éventuelles sont formulées par écrit à l'adresse facturationenfancejeunesse@ville-saint-avertin.fr. Il sera procédé aux éventuelles rectifications sur la facture du mois suivant.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec le SGC de Joué-les-Tours qui pourra l'accompagner dans des démarches pour envisager une solution.

Article 6 – Dispositions générales

Article 6 – 1 – Objectifs

L'accueil collectif de mineurs enfants a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de l'enfant, à savoir l'accès à des activités diversifiées adaptées aux tranches d'âge, avec un suivi et une démarche pédagogique,
- de proposer une continuité d'accueil pour les plus petits qui ne sont plus accueillis au domaine de la petite enfance,
- de répondre à la demande des parents actifs ou non,
- d'accompagner les familles.

L'accueil collectif de mineurs ados a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de l'adolescent, à savoir l'accès à des activités diversifiées adaptées avec un suivi et une démarche pédagogique,
- de répondre à la demande des parents actifs ou non,
- d'accompagner les familles.

Article 6 – 2 – L'équipe

Un directeur est nommé par le Maire sur chaque site. Il assure la coordination de l'équipe d'animation. Il est garant des objectifs éducatifs et du projet pédagogique qui en découle.

Des animateurs titulaires du BAFA ou en cours de formation assurent l'encadrement des enfants ou adolescents.

Des agents sans formation peuvent venir compléter l'équipe. Ils sont placés sous l'autorité d'un encadrant.

L'effectif du personnel est adapté au nombre d'enfants présents selon la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), sachant que pour des raisons de sécurité, cet effectif ne doit pas être inférieur à deux.

Article 6 – 3 – Modalités d'accueil

La capacité d'accueil est fixée en accord avec la PMI et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) d'Indre & Loire pour l'ACM enfants et avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour les adolescents.

Pour garantir un accueil qualitatif et la mise en place d'une continuité de projets, les enfants et adolescents sont accueillis du lundi au vendredi.

Le matin, les enfants sont accompagnés par leurs parents dans les salles d'accueil et confiés à un animateur. À leur départ, les enfants ne sont confiés qu'à leurs parents.

ou à des personnes majeures qu'ils auront mandatés par écrit ou lors de l'inscription (une pièce d'identité sera exigée). Les enfants peuvent repartir seuls avec autorisation parentale à partir de 10 ans.

Les adolescents peuvent repartir seuls avec autorisation parentale.

L'enfant ou l'adolescent ne peut s'absenter de l'accueil collectif de mineurs qu'à titre exceptionnel (rendez-vous médical). Une décharge de responsabilité doit être remise obligatoirement à la direction de l'accueil collectif de mineurs.

L'enfant ou l'adolescent est sous la responsabilité de l'accueil collectif de mineurs aux heures indiquées dans l'article 3. Toute activité en dehors de ces horaires doit être approuvée avec une autorisation parentale. Sans ce document signé, l'enfant ne pourra pas participer à l'activité.

Article 7 – Absence non-justifiée / justifiée

En cas d'absence injustifiée de l'enfant à l'accueil collectif de mineurs, la ou les journées seront facturées.

Les motifs d'absence justifiée exonérés de facturation sont les suivants (sur présentation impérative d'un justificatif adressé dans les 48 heures suivant l'événement à la Mairie : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr ou déposé sur St'Av en ligne) :

- maladie (justificatif médical)
- perte d'emploi d'un des parents (survenue après la période de réservation)
- décès d'un proche de la famille
- déménagement
- modification des plannings de garde des enfants dans le cas des parents séparés (copie du jugement)

Article 8 – Sécurité

Article 8 -1 – Maladie et accident

En cas de maladie ou d'accident survenus lors de l'accueil collectif de mineurs, la famille est systématiquement prévenue par le directeur. En fonction de la gravité :

- Les parents viennent chercher l'enfant et prennent en charge les soins
- La direction appelle les pompiers ou le SAMU
- En cas d'accident grave, une déclaration est effectuée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et auprès de la Collectivité.

Article 8 - 2 – Circulation

Pendant les vacances scolaires, aucune circulation de véhicule n'est autorisée dans l'enceinte du domaine de Cangé.

Article 9 – Règles de vie

Article 9- 1 – Règles

Toute personne entrant dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs se doit de respecter ces règles :

- avoir une tenue correcte, un comportement et un langage respectueux
- s'abstenir de toute violence (verbale ou physique)
- éviter de courir, de se bousculer à l'intérieur des locaux
- respecter les locaux et le matériel mis à disposition
- participer au rangement de tout matériel utilisé

Pour des traitements médicaux ponctuels, les directeurs ou les directeurs adjoints peuvent délivrer un ou des médicaments sous réserve de disposer de l'ordonnance du médecin traitant et d'une décharge signée des parents les autorisant à administrer le traitement.

Article 9 -2 – Conditions de renvoi

Le directeur se réserve le droit de renvoyer ponctuellement ou définitivement des enfants ne respectant pas ces différentes règles en accord avec l'autorité territoriale.

Article 9 – 3 – Relations avec les parents

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-127-DE

Le projet éducatif de la commune (PEDT) ainsi que le projet pédagogique de l'accueil collectif de mineurs sont affichés et restent à la disposition des familles.

L'équipe de direction est disponible pour tout renseignement concernant le fonctionnement. Un accueil personnalisé est possible sur rendez-vous.

Saint-Avertin le 17/12/25

Le Maire,

Laurent RAYMOND

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PERISCOLAIRE

(Accueil Périscolaire APS matin / soir et mercredi)

ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

La Ville de Saint-Avertin, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine (CAF), le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Protection Maternelle Infantile (PMI) d'Indre-et-Loire contribue à satisfaire l'accueil des enfants en périscolaire.

L'Accueil Collectif de Mineurs Périscolaire accueille les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire sur les trois sites (Grands-Champs, Henri Adam, Léon Brulon/Christophe Plantin) pendant l'année scolaire le matin et le soir ainsi que tous les enfants Saint-Avertinois d'âge maternel et élémentaire les mercredis.

Le règlement est établi en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs aux établissements concernés par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, les directives départementales de la Jeunesse et des Sports en matière d'accueil d'enfant et aux instructions en vigueur de la CAF.

L'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs Périscolaire repose sur ce règlement, qui définit précisément les obligations de chacun.

Chapitre I – Dispositions Générales

Article 1 – Objet du règlement

Le service d'accueil périscolaire, lequel ne constitue pas un service public obligatoire pour les communes, mais un service public facultatif, est un service que la ville de Saint-Avertin a choisi de rendre aux familles. Il a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, l'accueil des enfants scolarisés avant et après la classe ainsi que les mercredis.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire sur la ville de Saint-Avertin.

Il définit également les rapports entre les usagers et la ville de Saint-Avertin.

Article 2 – Application du présent règlement

Il est porté à la connaissance des familles qui déclarent en avoir pris connaissance et l'accepter au moment de l'inscription.

Aucune dérogation au présent règlement ne peut être accordée.
Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès au service de l'accueil périscolaire.

Chapitre II – Modalités d'accès au service d'accueil périscolaire

Article 3 – Accueil

Ce service est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles de la commune le matin, le soir et les mercredis à la journée ou la demi-journée avec ou sans repas. Le temps d'accueil périscolaire est organisé de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 sur les trois groupes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le temps d'accueil des mercredis est organisé sur une amplitude de service de 7h30 à 18h30 sur les trois groupes scolaires avec une plage fixe de 9h15 à 17h00. Quatre formules d'accueil sont proposées : le matin sans repas de 7h30 à 12h30, le matin avec repas de 7h30 à 13h30, l'après-midi sans repas de 13h30 à 18h30 et la journée de 7h30 à 18h30. Possibilité d'arrivée échelonnée le matin de 7h30 à 9h15, de départ échelonné le midi de 12h15 à 12h30 et le soir de 17h00 à 18h30.

Article 4 – Locaux et encadrement

Chaque école dispose de sa propre salle d'accueil périscolaire.

Groupe scolaire Grands Champs : 1 accueil périscolaire maternel et 1 accueil périscolaire élémentaire.

Groupe scolaire Henri Adam : 1 accueil périscolaire maternel et 1 accueil périscolaire élémentaire.

Ecole Maternelle Léon Brulon : 1 accueil périscolaire maternel.

Ecole élémentaire Christophe Plantin : 1 accueil périscolaire élémentaire.

L'encadrement et l'animation du service d'accueil sont assurés par du personnel municipal sous l'autorité des coordinateurs et référents des différents établissements scolaires. Pour répondre à la volonté de continuité pédagogique, le personnel d'encadrement et d'animation est le même le matin, le soir et le mercredi.

Il est rappelé que tout enfant doit adopter un comportement adapté au fonctionnement du service et à son bon déroulement. Les enfants se doivent de respecter les locaux, le personnel et leurs camarades.

Tout manquement à ces règles ou tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement du service peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Les familles seront informées par le biais d'un billet de comportement qu'elles devront signer.

Article 5 – Modalités administratives

Article 5-1 – Inscription

Avant d'inscrire un enfant aux activités proposées par la ville (ex : périscolaire), chaque famille doit créer un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » (une seule fois pour l'ensemble de la scolarité), et constituer un dossier administratif (une fois par an) puis inscrire à (aux) activité(s) choisie(s).

Le dossier administratif devant être renouvelé chaque année, un mail sera adressé aux familles communiquant la période de renouvellement dudit dossier. Un délai de validation de 48 heures minimum s'opère entre la constitution du dossier administratif et la possibilité de procéder aux inscriptions/réservations.

Dans le cadre d'une garde alternée, chaque représentant légal doit ouvrir un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » puis remplir le dossier administratif annuellement.

- Cet espace citoyen permet aux parents d'effectuer diverses démarches administratives par le biais :

- du site de la ville : [http : //www.ville-saint-avertin.fr](http://www.ville-saint-avertin.fr) (lien vers St'Av en ligne)
- ou directement sur : www.espace-citoyens.net/ville-saint-avertin

Ils retrouveront :

- un espace public (informations générales)
- un espace privé accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe, remis lors de la première inscription.

Les différents onglets permettent de connaître l'actualité du service (événements, activités, demandes de modifications de dossiers...), d'effectuer les inscriptions aux différentes activités et d'accéder aux factures des services périscolaires et extrascolaires.

Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées en août 2004, les données nominatives recueillies dans le cadre de la gestion de ce service ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Dans ce cadre, il est garanti aux usagers un droit d'accès et de rectification à leur dossier auprès du service gestionnaire.

Des pièces administratives sont à joindre annuellement au dossier administratif pour sa validation.

Obligatoirement:

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages des vaccins du carnet de santé
- Fiche sanitaire à jour et signée
- Attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année en cours
- Numéro d'allocataire CAF Touraine (à donner 1 seule fois)

Si nécessaire :

- PAI (Projet d'accueil Individualisé)
- Copie du jugement de divorce
- Calendrier de garde alternée
- Avis d'imposition (n-1) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF Touraine

En l'absence d'un de ces documents, l'inscription ne pourra être validée.

Toute modification relative au dossier d'inscription (adresse, téléphone, situation familiale ou accueil) devra être signalée dans les plus brefs délais, soit par internet (St'Av en ligne/espace privé), soit auprès de l'accueil famille par écrit : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr

Article 5-2 – Pointage de l'activité APS

Pour déterminer le nombre de goûters à préparer chaque soir, les coordinateurs comptabilisent le nombre de présences prévisionnelles préalablement renseigné par les familles auprès de l'enseignant et transmettent l'information aux restaurants scolaires des écoles.

Un pointage électronique et sur papier est effectué par les animateurs à l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant.

Article 5-3 – Réservation de l'activité ACM Mercredi

Une réservation doit obligatoirement être faite par les familles pour chaque mercredi de chaque période scolaire (septembre à octobre, novembre à décembre, janvier à février, mars à avril, mai à juillet). Un calendrier, mentionnant les dates d'inscription est téléchargeable sur l'espace citoyen «St'Av en ligne ».

Il est également disponible en Mairie et sur les sites périscolaires début septembre.

Les familles peuvent revenir sur les réservations et les modifier jusqu'à la date butoir.

Aucune réservation hors délai ne sera acceptée, sauf pour les personnes justifiant :

- d'une reprise d'emploi (intervenue après la date butoir de réservation)
- d'un changement de planning professionnel (intervenue après la date butoir de réservation)

Ceci, dans la limite des capacités d'accueil.

Article 5-4 – Pointage de l'activité ACM Mercredi

Un pointage électronique et sur papier est effectué par les animateurs à l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant. L'enfant pourra être présent sur l'amplitude de service de 7h30 à 12h30 (matin sans repas), de 7h30 à 13h30 (matin avec repas), 13h30 à 18h30 (après midi sans repas) ou 7h30 à 18h30 (journée).

La famille sera facturée sur une amplitude de 5h (matin ou après-midi sans repas), 6h (matin avec repas) ou 10h (journée) en fonction de la formule choisie (cf facturation).

Article 5-5 – Annulation de l'activité ACM Mercredi

Toute réservation réalisée à la date butoir est définitive et entraîne une facturation des mercredis de la période concernée, sur la base de l'amplitude de service réservée, sauf dans les conditions d'annulation suivantes :

(sur présentation impérative d'un justificatif adressé dans les 48 heures suivant l'événement à la Mairie : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr ou déposé sur St'Av en ligne) :

- maladie (justificatif médical)
- perte d'emploi d'un des parents (survenue après la période de réservation)
- décès d'un proche de la famille
- déménagement
- modification des plannings de garde des enfants dans le cas des parents séparés (copie du jugement)
- rendez-vous médical pour l'enfant (pris après la période de réservation)

Article 5-6 – Facturation et paiement

La fréquentation de l'accueil périscolaire du matin et soir implique pour les familles, le paiement des prestations consommées : le tarif est à l'heure en fonction du quotient familial. Il est révisable chaque année et s'applique comme suit: 1h le matin, 1h, 2h ou 2h15 pour le soir en fonction du départ de l'enfant.

La fréquentation de l'accueil collectif de mineurs des mercredis implique pour les familles, le paiement des prestations et/ou réservations (hors motifs d'annulation précités) : le tarif est à l'heure en fonction du quotient familial. Il est révisable chaque année et s'applique comme suit: 5h le matin ou après-midi sans repas, 6h le matin avec repas ou 10h la journée en fonction de la formule choisie.

Concernant une garde alternée : chaque représentant légal paiera les activités correspondant à sa période de garde, sur la base de son quotient familial. Une journée ne peut être découpée sur deux calendriers de garde alternée.

Les tarifs horaires de l'accueil périscolaire et de l'accueil collectif de mineurs sont différents et fixés par délibération du Conseil Municipal. Ils sont applicables au 1^{er} septembre. Ces tarifs sont portés à la connaissance des familles via « St'Av en ligne ».

L'application des tarifs est effectuée par les services municipaux sur la base du quotient familial établi par la CAF. Les quotients familiaux sont mis à jour une fois par an, en début d'année civile.

Les familles allocataires sont informées de la consultation de leur dossier allocataire dans Cdap ce qui permet de déterminer le tarif horaire applicable, et de la conservation sur la durée légale, des données issues de Cdap. Celles qui ne consentent pas à la consultation de leur dossier allocataire doivent expressément et par écrit en informer la collectivité. Sans élément pour déterminer le tarif applicable, le tarif plafond sera appliqué.

Le tarif maximum sera automatiquement appliqué aux familles qui ne fourniront pas leur numéro d'allocataire CAF.

Concernant les enfants en mesure de placement, à défaut d'avoir le quotient familial de la famille et sur justificatif, la tarification au plancher sera appliquée pour l'ensemble des activités.

Les familles relevant de la MSA doivent fournir leur attestation. A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Il appartient aux familles dont le quotient familial évolue en cours d'année de transmettre leur nouveau quotient familial par mail à accueilfamille@ville-saint-avertin.fr pour que celui-ci soit appliqué. Il sera pris en compte pour la facturation suivante.

Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

La facture mensuelle des familles est calculée à partir du nombre d'heures où l'enfant est présent pour l'accueil périscolaire, multiplié par le tarif horaire.

Concernant l'accueil collectif de mineurs du mercredi, celui-ci est calculé sur l'amplitude de service réservée par la famille.

La facture est émise mensuellement, à terme échu, et déposée exclusivement sur les comptes personnels St Av' en ligne des familles.

Les familles souhaitant recevoir une facture au format papier doivent renoncer à l'option « adhésion à la facture en ligne ». Cette démarche s'effectue depuis leur espace St Av' en Ligne, rubrique mes factures > adhésion à la facture en ligne / compte en ligne, en sélectionnant l'option « non ».

La facture est payable dès réception auprès du Service de Gestion Comptable de Joué-les-Tours.

Elle peut être réglée :

- *par courrier adressé à la trésorerie de Joué-les-Tours : Chèque bancaire (à l'ordre du Trésor public), Chèque Emploi Service Universel (APS uniquement), Chèque Vacances,
- *auprès d'un buraliste : Chèque bancaire (à l'ordre du Trésor public), numéraire, carte bancaire,
- *sur internet : en ligne via St'Av en ligne : www.payfip.gouv.fr
- *par prélèvement automatique (SEPA à remplir et signer).

Le montant de la facture doit être intégralement réglé. Les réclamations éventuelles sont formulées par écrit à l'adresse facturationenfancejeunesse@ville-saint-avertin.fr. Il sera procédé aux éventuelles rectifications sur la facture du mois suivant.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec le SGC de Joué-les-Tours qui pourra l'accompagner dans des démarches pour envisager une solution.

Une attestation fiscale est délivrée en début d'année civile si la famille en fait la demande auprès du service accueil famille. Aucun duplicata ne sera délivré. Les parents peuvent consulter les factures de l'année en cours sur l'espace citoyen « St'Av en ligne ».

Chapitre III – L'accueil périscolaire et l'accueil collectif de mineurs du mercredi

Article 6 – Dispositions générales

Article 6 – 1 – Objectifs

L'accueil périscolaire et l'accueil collectif de mineurs du mercredi ont pour objectifs :

- de répondre à la demande des parents actifs ou non
- d'accompagner les familles
- de répondre aux besoins de l'enfant avec un suivi et une démarche pédagogique

Article 6 – 2 – L'équipe

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés conformément à la réglementation en vigueur relative aux Accueils Collectifs de Mineurs.

L'effectif du personnel est adapté au nombre d'enfants présents sachant que pour des raisons de sécurité, cet effectif ne peut être inférieur à deux.

Les activités sont proposées par l'équipe d'animation dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) et le plan mercredi. Des activités peuvent être annulées ou modifiées pour raison de sécurité ou conditions météorologiques.

Article 6 – 3 – Modalités d'accueil

La capacité d'accueil est fixée en accord avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Protection des Mineurs Infantiles (PMI) d'Indre-et-Loire pour les établissements maternels et par la SDJES pour les élémentaires.

Le matin, les enfants sont accompagnés par leurs parents dans la salle d'accueil périscolaire et sont confiés à un animateur. À leur départ, les enfants ne sont confiés qu'à leurs parents ou à des personnes majeures (ou mineurs sur autorisation) qu'ils auront mandatés par écrit via le dossier administratif (une pièce d'identité sera exigée).

Article 6 – 4 – Respect des horaires

En cas de retard exceptionnel, il convient d'informer dans les meilleurs délais le coordinateur du site périscolaire.

En cas de retards répétés, sauf cas de force majeure avérée, et après une lettre de rappel adressée à la famille, l'enfant pourrait ne plus être accepté en APS ou les mercredis.

Saint-Avertin le 17 décembre 2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

REGLEMENT INTERIEUR

ETUDE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service d'étude sur la ville de Saint-Avertin.

Il définit également les rapports entre les usagers et la ville de Saint-Avertin.

Chapitre I – Dispositions Générales

Article 1 – Objet du règlement

Le service d'étude, lequel ne constitue pas un service public obligatoire pour les communes, mais un service public facultatif, est un service que la ville de Saint-Avertin a choisi de rendre aux familles. Il a pour objet d'assurer l'accompagnement des élèves scolarisés en élémentaire dans leurs devoirs.

Il ne s'agit pas de cours individuels, de soutien scolaire ou d'une étude dirigée. Le travail effectué en étude ne dispense pas les parents d'un contrôle et d'un suivi régulier du travail des enfants.

Article 2 – Application du présent règlement

Il est porté à la connaissance des familles qui déclarent en avoir pris connaissance et l'accepter au moment de l'inscription.

Aucune dérogation au présent règlement ne peut être accordée.

Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès au service de l'étude.

Chapitre II – Modalités d'accès au service de l'étude

Article 3 – Objectifs

L'étude a pour objectifs :

- d'accompagner les élèves à faire leurs devoirs
- de répondre à la demande des parents actifs ou non
- d'accompagner les familles dans leur rôle de parents

Article 4 – Accueil

Ce service est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune du CE1 au CM2. Pour les élèves de CP, uniquement sur dérogation faite par l'enseignant, confirmée par le directeur d'école.

L'étude a lieu de 16h30 à 17h30 dans chaque école. Les élèves prennent leur goûter, avant d'aller en étude. Un accueil après l'étude est possible jusqu'à 18h45 en Accueil Périscolaire (APS) si les enfants sont préalablement inscrits à l'activité.

Article 5 – Locaux et encadrement

Chaque école dispose de ce service :

- Groupe scolaire Grands Champs : Etude des Grands Champs.
- Groupe scolaire Henri Adam : Etude Henri Adam.
- Ecole élémentaire Christophe Plantin : Etude Christophe Plantin

L'encadrement de l'étude est assuré par du personnel municipal, des enseignants ou des bénévoles sous l'autorité des coordinateurs-(trices) et référents (es) des différents établissements.

Il est rappelé que tout enfant doit adopter un comportement adapté à l'étude. Les élèves doivent respecter le calme et le travail de leurs camarades.

Tout manquement à ces règles ou tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement du service peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Les familles seront informées par le biais d'un billet de comportement qu'elles devront signer.

Article 6 – Modalités administratives

Article 6-1 – Inscription

Avant d'inscrire un enfant aux activités proposées par la ville (ex : étude), chaque famille doit créer un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » (une seule fois pour l'ensemble de la scolarité), et constituer un dossier administratif (une fois par an) puis inscrire à (aux) activité(s) choisie(s).

Le dossier administratif devant être renouvelé chaque année, un mail sera adressé aux familles communiquant la période de renouvellement dudit dossier. Un délai de validation de 48 heures minimum s'opère entre la constitution du dossier administratif et la possibilité de procéder aux inscriptions.

Dans le cadre d'une garde alternée, chaque représentant légal doit ouvrir un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » puis remplir le dossier administratif annuellement.

- Cet espace citoyen permet aux parents d'effectuer diverses démarches administratives par le biais :

- du site de la ville : [http ://www.ville-saint-avertin.fr](http://www.ville-saint-avertin.fr) (lien vers St'Av en ligne)
- ou directement sur : www.espace-citoyens.net/ville-saint-avertin

Ils retrouveront :

- un espace public (informations générales)
- un espace privé accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe, remis

lors de la première inscription.

Les différents onglets permettent de connaître l'actualité du service (événements, activités, demandes de modifications de dossiers...), d'effectuer les inscriptions aux différentes activités et d'accéder aux factures des services périscolaires et extrascolaires.

Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées en août 2004, les données nominatives recueillies dans le cadre de la gestion de ce service ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Dans ce cadre, il est garanti aux usagers un droit d'accès et de rectification à leur dossier auprès du service gestionnaire

Des pièces administratives sont à joindre annuellement au dossier administratif pour sa validation.

Obligatoirement:

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages des vaccins du carnet de santé
- Fiche sanitaire à jour et signée
- Attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année en cours
- Numéro d'allocataire CAF Touraine (à donner 1 seule fois)

Si nécessaire :

- PAI (Projet d'accueil Individualisé)
- Copie du jugement de divorce
- Calendrier de garde alternée
- Avis d'imposition (n-1) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF Touraine

En l'absence d'un de ces documents, l'inscription ne pourra être validée.

Toute modification relative au dossier d'inscription (adresse, téléphone, situation familiale ou accueil) devra être signalée dans les plus brefs délais, soit par internet (St'Av en ligne/espace privé), soit auprès de l'accueil famille par écrit : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr

Article 6-2 – Pointage de l'activité

Un pointage électronique et sur papier est effectué au moment de l'appel à 16h30.

Article 6-3 –Facturation et paiement

La fréquentation de l'étude implique, pour les familles, le paiement des prestations consommées. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial. Il est fixé par délibération

Annexe délibération n° X du X

du Conseil Municipal annuellement et applicable au 1^{er} septembre. Ce tarif est porté à la connaissance des familles via l'espace citoyen « St'Av en ligne ».

Concernant une garde alternée : chaque représentant légal paiera les activités correspondant à sa période de garde, sur la base de son quotient familial. Une journée ne peut être découpée sur deux calendriers de garde alternée.

L'application des tarifs est effectuée par les services municipaux sur la base du quotient familial établi par la CAF. Les quotients familiaux sont mis à jour une fois par an, en début d'année civile.

Les familles allocataires sont informées de la consultation de leur dossier allocataire dans Cdap ce qui permet de déterminer le tarif horaire applicable, et de la conservation sur la durée légale, des données issues de Cdap. Celles qui ne consentent pas à la consultation de leur dossier allocataire doivent expressément et par écrit en informer la collectivité. Sans élément pour déterminer le tarif applicable, le tarif plafond sera appliqué.

Le tarif maximum sera automatiquement appliqué aux familles qui ne fourniront pas leur numéro d'allocataire CAF.

Concernant les enfants en mesure de placement, à défaut d'avoir le quotient familial de la famille et sur justificatif, la tarification au plancher sera appliquée pour l'ensemble des activités.

Les familles relevant de la MSA doivent fournir leur attestation. A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Il appartient aux familles dont le quotient familial évolue en cours d'année de transmettre leur nouveau quotient familial par mail à accueilfamille@ville-saint-avertin.fr pour que celui-ci soit appliqué. Il sera pris en compte pour la facturation suivante.

Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

La facture est calculée à partir du nombre de présences, multiplié par le tarif.

La facture est émise mensuellement, à terme échu, et déposée exclusivement sur les comptes personnels St Av' en ligne des familles.

Les familles souhaitant recevoir une facture au format papier doivent renoncer à l'option « adhésion à la facture en ligne ». Cette démarche s'effectue depuis leur espace St Av' en Ligne, rubrique mes factures > adhésion à la facture en ligne / compte en ligne, en sélectionnant l'option « non ».

La facture est payable dès réception auprès du Service de Gestion Comptable de Joué-les-Tours.

Elle peut être réglée :

*par courrier adressé à la trésorerie de Joué- les-Tours : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public),

- *auprès d'un buraliste : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public), numéraire, carte bancaire,
- *sur internet : en ligne via St'Av en ligne : www.payfip.gouv.fr
- *par prélèvement automatique (SEPA à remplir et signer).

Le montant de la facture doit être intégralement réglé. Les réclamations éventuelles sont formulées par écrit à l'adresse facturationenfancejeunesse@ville-saint-avertin.fr Il sera procédé aux éventuelles rectifications sur la facture du mois suivant.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec le SGC de Joué-les-Tours qui pourra l'accompagner dans des démarches pour envisager une solution.

Saint-Avertin le 17 décembre 2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service de restauration scolaire sur la ville de Saint-Avertin. Il définit également les rapports entre les usagers et la ville de Saint-Avertin.

Chapitre I – Dispositions Générales

Article 1 – Objet du règlement

Le service de restauration scolaire, lequel ne constitue pas un service public obligatoire pour les communes, mais un service public facultatif, est un service que la ville de Saint-Avertin a choisi de rendre aux familles. Il a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, le repas des enfants scolarisés.

Article 2 – Application du présent règlement

Il est porté à la connaissance des familles qui déclarent en avoir pris connaissance et l'accepter au moment de l'inscription.

Aucune dérogation au présent règlement ne peut être accordée.

Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès au service de restauration scolaire.

Chapitre II – Modalités d'accès au service de la restauration scolaire

Article 3 – Accueil

Ce service est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles de la commune. Outre les élèves, le service accueille également :

- Les professeurs des écoles,
- Le personnel municipal,
- Le ou les intervenant(s) pédagogique(s) sur le temps scolaire,
- Les intervenants extérieurs autorisés par la ville.

Dans le cas d'un accueil d'élève d'une autre école, la possibilité d'inscription sera étudiée.

Un enfant ne peut s'absenter de la pause méridienne et donc du temps de restauration qu'à titre exceptionnel (rendez-vous médical). Une décharge de responsabilité doit être remise obligatoirement au coordinateur.

L'enfant absent de l'école le matin ne peut être amené par ses parents sur le temps de pause méridienne.

Article 4 – Locaux et encadrement

- Chaque groupe scolaire dispose de son propre restaurant scolaire.
- Groupe scolaire Grands Champs : restaurant scolaire des Grands Champs.
- Groupe scolaire Henri Adam : restaurant scolaire Henri Adam.
- Ecole maternelle Léon Brulon: restaurant scolaire Christophe Plantin.
- Ecole élémentaire Christophe Plantin : restaurant scolaire Christophe Plantin.

Le temps de restauration scolaire est organisé de 11 h 30 à 13 h 30 sur l'ensemble des groupes scolaires.

L'encadrement et l'animation du service de restauration scolaire sont assurés par du personnel municipal sous l'autorité des coordinateurs et référents des différents établissements.

Tout enfant doit adopter un comportement adapté au fonctionnement du service de restauration scolaire et à son bon déroulement.

Les enfants se doivent de respecter les locaux, le personnel, leurs camarades et la nourriture.

Tout manquement à ces règles ou tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement du service peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Les familles seront informées par le biais d'un billet de comportement qu'elles devront signer.

Article 5 – Modalités administratives

Article 5-1 – Inscription

Avant d'inscrire un enfant aux activités proposées par la ville (ex : restauration scolaire), chaque famille doit créer un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » (une seule fois pour l'ensemble de la scolarité), et constituer un dossier administratif (une fois par an) puis inscrire à (aux) activité(s) choisie(s).

Le dossier administratif devant être renouvelé chaque année, un mail sera adressé aux familles communiquant la période de renouvellement dudit dossier. Un délai de validation de 48 heures minimum s'opère entre la constitution du dossier administratif et la possibilité de procéder aux inscriptions.

Dans le cadre d'une garde alternée, chaque représentant légal doit ouvrir un compte famille sur l'espace citoyen « St'Av en ligne » puis remplir le dossier administratif annuellement.

Cet espace citoyen permet aux parents d'effectuer diverses démarches administratives par le biais :

- du site de la ville : <http://www.ville-saint-avertin.fr> (lien vers St'Av en ligne)
- ou directement sur : www.espace-citoyens.net/ville-saint-avertin

- Ils retrouveront :
- un espace public (informations générales)
- un espace privé accessible à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Les différents onglets permettent de connaître l'actualité du service (événements, activités, ...), d'effectuer les inscriptions aux différentes activités et d'accéder aux factures des services périscolaires et extrascolaires.

Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées en août 2004, les données nominatives recueillies dans le cadre de la gestion de ce service ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Dans ce cadre, il est garanti aux usagers un droit d'accès et de rectification à leur dossier auprès du service gestionnaire.

Des pièces administratives sont à joindre annuellement au dossier administratif pour sa validation.

Obligatoirement:

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages des vaccins du carnet de santé
- Fiche sanitaire à jour et signée
- Attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année en cours
- Numéro d'allocataire CAF Touraine (à donner 1 seule fois)

Si nécessaire :

- PAI (Projet d'accueil Individualisé)
- Copie du jugement de divorce
- Calendrier de garde alternée
- Avis d'imposition (n-1) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF Touraine

En l'absence d'un de ces documents, l'inscription ne pourra être validée.

Toute modification relative au dossier d'inscription (adresse, téléphone, situation familiale ou accueil) devra être signalée dans les plus brefs délais, soit par internet (St'Av en ligne/espace privé), soit auprès de l'accueil famille par écrit : accueilfamille@ville-saint-avertin.fr

Article 5-2 – Pointage de l'activité

Pour déterminer le nombre de repas à préparer, chaque matin, les enseignants comptabilisent les repas prévisionnels déclarés par les familles en maternelle et par les élèves en élémentaire, et transmettent l'information aux coordinateurs des écoles. Un pointage électronique et sur papier est effectué par les animateurs au moment de l'appel à 11h30.

Article 5-3 – Facturation et paiement

La fréquentation de la restauration scolaire implique pour les familles, le paiement des prestations consommées. Le tarif est basé sur le quotient familial. Il est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal et applicable au 1^{er} septembre. Ce tarif est porté à la connaissance des familles via « St'Av en ligne ».

Concernant une garde alternée : chaque représentant légal paiera les activités correspondant à sa période de garde, sur la base de son quotient familial. Une journée ne peut être découpée sur deux calendriers de garde alternée.

L'application des tarifs est effectuée par les services municipaux sur la base du quotient familial établi par la CAF. Les quotients familiaux sont mis à jour une fois par an, en début d'année civile.

Les familles allocataires sont informées de la consultation de leur dossier allocataire dans Cdap ce qui permet de déterminer le tarif horaire applicable, et de la conservation sur la durée légale, des données issues de Cdap. Celles qui ne consentent pas à la consultation de leur dossier allocataire doivent expressément et par écrit en informer la collectivité. Sans élément pour déterminer le tarif applicable, le tarif plafond sera appliqué.

Le tarif maximum sera automatiquement appliqué aux familles qui ne fourniront pas leur numéro d'allocataire CAF.

Concernant les enfants en mesure de placement, à défaut d'avoir le quotient familial de la famille et sur justificatif, la tarification au plancher sera appliquée.

Les familles relevant de la MSA doivent fournir leur attestation. A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Il appartient aux familles dont le quotient familial évolue en cours d'année de transmettre leur nouveau quotient familial par mail à accueilfamille@ville-saint-avertin.fr pour que celui-ci soit appliqué. Il sera pris en compte pour la facturation suivante.

Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

La facture est calculée à partir du nombre de repas par jour, multiplié par le quotient familial appliqué.

La facture est émise mensuellement, à terme échu, et déposée exclusivement sur les comptes personnels St Av' en ligne des familles.

Les familles souhaitant recevoir une facture au format papier doivent renoncer à l'option « adhésion à la facture en ligne ». Cette démarche s'effectue depuis leur espace St Av' en Ligne, rubrique mes factures > adhésion à la facture en ligne / compte en ligne, en sélectionnant l'option « non ».

La facture est payable dès réception auprès du Service de Gestion Comptable de Joué-les-Tours.

Elle peut être réglée :

- *par courrier adressé à la trésorerie de Joué- les-Tours : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public),
- *auprès d'un buraliste : Chèque bancaire (à l'ordre de Trésor public), numéraire, carte bancaire,
- *sur internet : en ligne via St'Av en ligne : www.payfip.gouv.fr
- *par prélèvement automatique (SEPA à remplir et signer).

Le montant de la facture doit être intégralement réglé. Les réclamations éventuelles sont formulées par écrit à l'adresse facturationenfancejeunesse@ville-saint-avertin.fr
Il sera procédé aux éventuelles rectifications sur la facture du mois suivant.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec le SGC de Joué-les-Tours qui pourra l'accompagner dans des démarches pour envisager une solution.

Chapitre III – La restauration

Article 6 – Dispositions générales

Article 6 – 1 – Composition des menus

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques en vigueur.
Les menus sont élaborés sur proposition d'un(e) diététicien(ne) par période scolaire.
Des rapports d'audit de qualité et d'hygiène sont réalisés tous les mois.
La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie et diffusée via « St'Av en ligne » en début de mois.

Les menus sont toutefois susceptibles d'être modifiés notamment en raison de contraintes d'approvisionnement ou de changements climatiques particuliers.

Article 6 – 2 – Confection des repas

La confection des repas est confiée aux responsables des restaurants des différents groupes scolaires.

Les repas sont préparés sur place dans chaque restaurant scolaire.

La préparation et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaires en vigueur.

Article 6 – 3 – Consommation des repas

Le service de restauration scolaire est un service collectif où chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

En complément de sa politique nutritionnelle, la ville de Saint-Avertin poursuit une politique d'éducation au goût et les enfants sont invités à goûter chacun des plats composant le repas.

Article 7 – Dispositions dérogatoires

Conformément à la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé, pour tout enfant présentant une allergie alimentaire, il convient que les parents fassent une demande de Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) auprès de la direction d'école qui en saisira la médecine scolaire. En cas d'allergie alimentaire plus complexe, attestée par un médecin spécialiste, l'enfant sera accueilli dans le service avec un panier repas préparé par la famille, conformément aux dispositions relatives à l'accueil d'un enfant présentant une allergie alimentaire en restaurant scolaire.

Un exemplaire du P.A.I. sera remis aux familles, à la mairie ainsi qu'aux coordinateurs lors de sa signature. Les familles attesteront en avoir pris connaissance.

Un tarif particulier, révisable chaque année, et fixé par délibération du Conseil Municipal est prévu pour les enfants suivant un P.A.I.

Des repas adaptés liés à l'état de santé ou à une prescription particulière de l'enfant bénéficiant d'un P.A.I. pourront être proposés.

Pour des traitements médicaux ponctuels, les coordinateurs peuvent délivrer un ou des médicaments sous réserve de disposer de l'ordonnance du médecin traitant et d'une décharge signée des parents les autorisant à administrer le traitement.

Afin d'assurer le fonctionnement normal du service, aucune dérogation, autre que celles mentionnées ci-dessus ne peut être admise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Saint-Avertin le 17 décembre 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Le Maire,

Laurent

RAYMOND

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Ecole Municipale de Musique : Tarification de la participation à un concours d'orchestres
Rapporteur :	Madame Chantal BOULONGNE

Dans le cadre des projets pédagogiques portés par l'Ecole Municipale de Musique, la Ville de Saint-Avertin ambitionne de faire participer le grand orchestre d'harmonie à un concours d'orchestres d'harmonie organisé par la Confédération musicale de France le weekend du samedi 30 et dimanche 31 mai 2026 à Saint-Brieuc.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de fixer un tarif d'inscription pour les musiciens de l'orchestre participant à ce projet de concours à hauteur de 55 €, payable en une ou deux fois.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif d'inscription pour la participation au projet du concours d'orchestres 2026 ;

Après avis de la Commission Vie locale (Culture, Sports, Démocratie participative et Sécurité) du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De fixer** le tarif de participation au projet du concours d'orchestres à 55 €, payable en une ou deux fois ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-128-DE

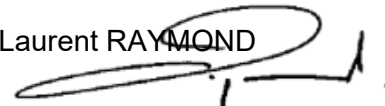
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Dérogation collective au repos dominical des salariés des commerces de détail – année 2026
Rapporteur :	Monsieur Antonio MARTINS

Les règles relatives au travail le dimanche ont été définies par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et codifiées aux articles L3132-12 et suivants du code du travail.

L'article L.3132-26 du Code du Travail donne la possibilité à la commune d'autoriser au maximum 12 ouvertures dominicales par année civile pour chaque commerce de détail.

Afin de maintenir une cohérence à l'échelle du territoire de la Métropole, d'éviter les distorsions de concurrence entre les villes et les commerces, et d'améliorer la lisibilité pour le public, Tours Métropole Val de Loire invite les communes membres à prendre en compte les préconisations suivantes :

- Retenir cinq dimanches pour l'année 2026, soit, le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 1^{er} dimanche des soldes d'été, et les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026).
- Un dimanche supplémentaire peut également être décidé au choix des communes.
- À ces six dimanches, s'ajoute pour la ville de Tours, le dimanche de la braderie, compte-tenu de la spécificité de cette manifestation commerciale d'envergure départementale sans équivalent dans les autres communes de la Métropole.

Les ouvertures dominicales seront autorisées par un arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2025.

Au vu des préconisations de la Métropole, et après avoir consulté les organisations représentatives des employeurs et des salariés selon courriers joints à la présente délibération, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des commerces de détail cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit : le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 1^{er} dimanche des soldes d'été et les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026).

* * * * *

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 et R.3132-21 ;

Vu les préconisations de Tours Métropole Val de Loire en date du 29 septembre 2025 ;

Vu le courrier envoyé le 15 octobre 2025 aux organisations représentatives des employeurs (MEDEF, CPME, UPA, U2P) et des salariés (CGT, FO, CFE-CGC, CFCT, CFDT) ;

Considérant le tissu commercial de Saint-Avertin et des demandes reçues pour déroger au repos dominical ;

Après avis de la Commission Vie Locale (Culture, Sports, Démocratie participative et Sécurité) en date du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** l'ouverture des commerces de détail pour les cinq dimanches suivants de l'année 2026 :
 - le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2026
 - le 1^{er} dimanche des soldes d'été 2026
 - les 6, 13 et 20 décembre 2026

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702087-20251219-AR_DE-2025-129-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

UNION DEPARTEMENTALE C.F.D.T.
MAISON DES SYNDICATS
La Camusière 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

C.G.T.
MAISON DES SYNDICATS
La Camusière 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

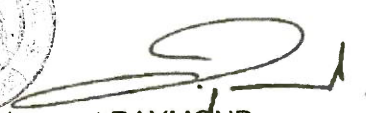
Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,




Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

UNION DEPARTEMENTALE FO 37
MAISON DES SYNDICATS
La Camusière 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

UNION DEPARTEMENTALE C.F.E./C.G.C.
MAISON DES SYNDICATS
La Camusière 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

UNION DEPARTEMENTALE C.F.T.C.
MAISON DES SYNDICATS
La Camusière 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,



Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

C.P.M.E. 37
12 rue du Pont de l'Arche
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,



Laurent RAYMOND

Signature électronique

M.E.D.E.F. TOURAINE
13 rue de Buffon
37000 TOURS

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,




Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

UPA 37
1 allée du petit cher
37550 SAINT-AVERTIN

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025
Affaire suivie par Anne DUCATEL
☎ 02 47 48 48 43
✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,




Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

U2P

1 bis rue Croix de Malte
45000 ORLEANS

Saint-Avertin, le 15 octobre 2025

SERVICE POLICE MUNICIPALE
LR/TQ/LL/AD/160/2025

Affaire suivie par Anne DUCATEL

☎ 02 47 48 48 43

✉ aducatel@ville-saint-avertin.fr

Objet : avis pour ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2026

Madame, Monsieur,

Selon l'article R3132-21 du code du travail, je sollicite votre avis concernant l'ouverture des commerces de détail pour cinq dimanches au cours de l'année 2026, soit :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été
- les 3 premiers dimanches de décembre (6, 13 et 20 décembre 2026)

Afin d'établir l'arrêté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre avis dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Copie : T. QUIENE / A. MARTINS / Svce juridique / Secrétariat général

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025



Le Maire,
Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,


Laurent RAYMOND

Signé électroniquement

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Renouvellement de la convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin – 2026
Rapporteur :	Monsieur Thierry PERIN

En 2024 et 2025, la Commune a organisé un partenariat avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin (SSTSA) dans l'objectif de proposer gratuitement aux administrés quinze sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Depuis l'année 2024, 35 sessions de formation ont été réalisées et ont permis de former près de 450 citoyens.

La formation aux gestes qui sauvent est une sensibilisation destinée à tout citoyen, âgé d'au moins 10 ans, constituant une première marche vers un parcours de citoyen sauveteur. La formation répond à un programme défini par l'Etat et elle est sanctionnée par la remise d'une attestation conforme au modèle établi par le ministère de l'Intérieur.

Pour la réalisation de ces formations à destination du grand public, la Commune s'engage à mettre gracieusement à disposition de l'association les salles nécessaires au bon fonctionnement des ateliers, à communiquer sur les actions mises en œuvre et à s'acquitter d'un forfait de 120 € par session.

Afin de poursuivre les actions de sensibilisation et de former le plus grand nombre de Saint-Avertinois, la Commune souhaite proposer le renouvellement de ce dispositif par la mise en œuvre de 10 créneaux sur l'année 2026.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

* * * * *

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le rapport de la mission de préfiguration sur la généralisation au plus grand nombre de nos concitoyens, de la formation aux gestes qui sauvent, remis officiellement à Juliette MEADEL – Secrétaire d'Etat chargée de l'Aide aux victimes, le 20 avril 2017 ;

Vu la délibération n°2024/12 en date du 7 février 2024 relative à la convention de formation avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin ;

Vu la délibération n°2024/78 en date du 3 juillet 2024 relative à l'avenant n°1 à la convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin ;

Vu la délibération n°2025/41 en date du 26 mars 2025 relative à la convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin pour 2025 ;

Vu le projet de convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin pour l'année 2026 annexé à la présente ;

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre la sensibilisation de la population aux gestes qui sauvent ;

Après avis de la Commission Vie Locale (Culture, Sports, Démocratie participative et Sécurité) en date du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** la convention de formation aux gestes qui sauvent avec l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint-Avertin pour l'année 2026 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes y afférents.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-AR_DE-2025-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND

Signé électroniquement



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Comité départemental d'Indre et Loire

Association **SAUVETAGE SECOURISME TOURAINE SAINT AVERTIN**

43 rue de Bellevue – 37550 SAINT AVERTIN

Tél. : 06-48-38-74-56 – Courriel : contact@secourisme37.com



CONVENTION DE FORMATION
N° : 2026-01

Entre :

Sauvetage Secourisme Touraine Saint Avertin

Association sise au 43 rue de Bellevue à Saint Avertin (37),

Association régulièrement agréée pour la formation aux premiers secours au titre de sa régulière affiliation au comité départemental de la FFSS (agrément départemental N°37/24/06/R7 renouvelé par arrêté préfectoral N°76/2021 du 16 septembre 2021) et à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (association agréée pour la formation aux premiers secours par arrêté INTE 9300378A du 26/05/1993 et pour le PSC1 et les GQS selon la décision de renouvellement d'agrément N°PSC1-1705C75 du 18 mai 2021)

Représentée par Corentin KIKELJ, son président,

Ci-après désignée « **SSTSA** »,

Et,

La ville de Saint Avertin

Sise à l'Hôtel de Ville, rue de Rochepinard à Saint Avertin (37550),

N° SIRET ou SIREN : 213 702 087 00015

Représentée par Laurent RAYMOND, son maire,

Ci-après désignée « **le bénéficiaire** »,

Est établie la présente convention de formation :

Article 1 : Prestation de formation

SSTSA organise au profit du bénéficiaire l'action de formation aux premiers secours suivante, conformément aux programmes et référentiels en vigueur :

- Intitulé : **Gestes qui sauvent**
- Type d'action : ☐ Formation initiale ☒ Formation continue
- Date(s) et horaires : **10 sessions réparties sur l'année 2026**, dates à convenir entre les parties
- Durée de l'action de formation : 2 heures
- Nombre maximal de stagiaires par session : 15 habitants de Saint Avertin
- Lieu(x) de formation : salles municipales mises à disposition par le bénéficiaire
- Pré requis éventuels des stagiaires : âge minimal de 10 ans

L'action comprend la mise à disposition de formateurs de SSTSA et des moyens matériels et pédagogiques nécessaire à la réalisation de l'action de formation conformément aux guides, référentiels et recommandations ministérielles en vigueur.

Article 2 : Convocations

L'inscription des candidats sera faite par ces derniers en autonomie via l'outil de gestion des inscriptions AssoConnect de SSTSA. Pour chaque session, SSTSA met en place un site d'inscription dont le lien sera communiqué au bénéficiaire pour communication aux candidats.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Comité départemental d'Indre et Loire

Association **SAUVETAGE SECOURISME TOURAINE SAINT AVERTIN**

43 rue de Bellevue – 37550 SAINT AVERTIN

Tél. : 06-48-38-74-56 – Courriel : contact@secourisme37.com



Article 3 : Accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Il est en outre précisé que les conditions d'accessibilité des locaux de formations, s'ils sont mis à disposition de SSTSA par le bénéficiaire, relèvent de la responsabilité du bénéficiaire.

Chaque candidat s'inscrivant à une session sera invité sur le site d'inscription à préciser s'il est en situation de handicap pour permettre à SSTSA d'adapter les moyens et méthodes pédagogiques de la session concernée.

Article 4: Règlement intérieur de SSTSA

Sans objet.

Article 5: Responsabilité et assurances

SSTSA est régulièrement assuré en responsabilité civile pour les activités de formation qu'elle conduit et couvre ses formateurs et intervenants pendant toute la durée de la formation, de sa mise en place et des trajets afférents en cas de formation sur le site du bénéficiaire.

Article 6 : Engagement du bénéficiaire

Pour la mise en œuvre de l'action de formation auprès des habitants, le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition à titre gracieux les salles de la commune, à communiquer sur les actions et à soutenir l'association dans l'organisation des sessions de formation.

Article 7 : Modalités financières

SSTSA est une association sans but lucratif reconnue d'intérêt général, agréée de sécurité civile et n'est à ce titre pas soumise à la TVA. Les prix indiqués s'entendent nets de toute taxe.

Le coût de l'action de formation est défini comme suit :

- Conformément au devis n°XXXX transmis par SSTSA au bénéficiaire
- Selon le détail ci-dessous :

Coût forfaitaire pour chaque session : **120€**

Frais de repas en cas de journée complète de formation : 12,50€ par repas et par formateur

Le coût de la formation est intégralement dû à l'émission par SSTSA de la facture correspondante à l'action de formation réalisée. Règlement des factures conformément à la loi LME après dépôt des factures par SSTSA sur la plateforme Chorus Pro.

Article 8 : Conditions d'annulation

En cas d'annulation de session par le bénéficiaire, ce dernier devra informer SSTSA par mail à contact@secourisme37.com. En cas d'annulation de session par le bénéficiaire moins de 10 jours avant la date prévue pour la session, le bénéficiaire s'engage à verser à SSTSA au titre de dédommagement et de frais administratifs un montant égal à 50% du coût de la session.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Comité départemental d'Indre et Loire

Association **SAUVETAGE SECOURISME TOURAINE SAINT AVERTIN**

43 rue de Bellevue – 37550 SAINT AVERTIN

Tél. : 06-48-38-74-56 – Courriel : contact@secourisme37.com



SSTSA se réserve le droit d'annuler de plein droit et sans condition de préavis toute session de formation dans les cas suivants :

- Conditions météorologiques ne permettant pas l'acheminement des formateurs et de leurs matériels en sécurité jusqu'au lieu de formation
- Réquisition ou demande de concours des moyens de SSTSA par la force publique du Maire, du Préfet ou du représentant de l'Etat territorialement compétent
- En cas d'indisponibilité du formateur bénévole, telle que maladie, évènement familial, etc.
- En cas de force majeure.

En pareil cas, SSTSA s'engage à reprogrammer la session dans les meilleurs délais.

Article 9 : Droit à l'image

Durant ses actions de formation, SSTSA peut réaliser des captations d'images, fixes ou animées, dans lesquelles le nom ou le logo du bénéficiaire est susceptible d'apparaître. Celles-ci pourront être exploitées dans le but de promouvoir SSTSA et l'action de ses bénévoles sur tout support et par quelque moyen que ce soit. Le bénéficiaire ne pourra alors prétendre à aucune rémunération ou contre partie de quelque nature que ce soit.

Dans le cas d'une formation réalisée dans un lieu privé, une autorisation devra être signée par les participants.

Action 10 : Attestation de formation/diplôme

Les stagiaires devront signer la feuille de présence et d'émargement lors de leur participation à l'action de formation. L'action de formation est sanctionnée par :

- Un diplôme, transmis aux stagiaires par mail
- Une attestation de participation transmise aux stagiaires par mail
- Une attestation de participation remise en main propre aux stagiaires à l'issue de la session

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-21170297-2025-12-09-AR-DE-2025-130-DE

Accusé certifié exécutoire

SSTSA fournira un compte rendu régulier au bénéficiaire qui fera apparaître :

- Le nombre de sessions réalisées et le nombre de stagiaires formés
- La répartition par classe d'âge et par sexe des stagiaires.

Article 12 : Litiges

En cas de différends entre les parties signataires de la présente convention, une procédure amiable sera recherchée préalablement à tout recours contentieux.

En cas d'échec, les litiges seront portés devant les Tribunaux de Tours.

Convention établie à Saint Avertin,
Le

Pour SSTSA,
Corentin KIKELJ

Pour le bénéficiaire,
Laurent RAYMOND,
Maire de Saint-Avertin

Date de convocation : 11/12/2025	Nombre de membres en exercice : 33 Présents (30): M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Asma MHAIH, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, M. Jean PARZANESE, Mme Catherine LESIMPLE, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Patricia BENAGLIA, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY Pouvoirs (3) : M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. Eric Villemagne, M. Philippe COLOMBAT donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN Absents (0) :
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU
Objet :	Demande de subventions auprès de l'Etat au titre du dispositif de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
Rapporteur :	Monsieur Laurent RAYMOND

Dans le cadre du dispositif de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il est proposé au conseil municipal de présenter les projets suivants susceptibles de bénéficier d'une subvention :

1 – Remplacement d'une clôture rue de la Choquette – Groupe scolaire des Grands Champs

L'opération consiste en la dépose des clôtures existantes et la mise en place d'un dispositif de sécurisation complet comprenant : une nouvelle clôture sécurisée, le renforcement de la confidentialité avec la plantation d'une haie paysagère dense, et le remplacement des portails.

Ce projet est estimé sur la base d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) d'un montant de 54 314 € HT avec une date prévisionnelle de démarrage de l'opération au 06/07/2026 et une date prévisionnelle de fin de l'opération au 31/08/2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	43 451,20 €	80 %
Autofinancement		10 862,80 €	20 %
Total HT		54 314 €	

2 – Déploiement de la vidéo protection

Depuis 2023, la vidéoprotection fait partie intégrante de la politique de sécurité et de sûreté de la ville de Saint-Avertin. Elle constitue un outil à part entière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de l'espace public. Ce dispositif renforce la coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale.

Les 3 premières tranches ont permis l'installation de 80 caméras de vidéoprotection réparties sur 3 périmètres, Centre-ville, Grands champs et Château Fraisier.

Pour 2026, la ville souhaite déployer son système de vidéoprotection sur les entrées de ville.

a- Secteur NORD

L'opération consiste en la mise en place de caméras avec accessoires (licence, switch, câblage, paramétrage, programmation) et travaux d'alimentation électrique.

Ce projet est estimé sur la base d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) et de devis pour un montant total de 49 361 € HT, avec un début d'opération en janvier 2026 pour la place du Maréchal Leclerc et 1^{er} juin 2026 pour l'entrée de ville.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	39 488.80 €	80 %
Autofinancement		9 872.20 €	20 %
Total HT		49 361 €	

b - Secteur EST

L'opération consiste en la mise en place de caméras avec accessoires (licence, switch, câblage, paramétrage, programmation) et travaux d'alimentation électrique.

Ce projet est estimé sur la base d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) et de devis pour un montant total de 45 636 € HT, avec un début d'opération au 1^{er} juin 2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	36 508.80 €	80 %
Autofinancement		9 127.20 €	20 %
Total HT		45 636 €	

c - Secteur SUD

L'opération consiste en la mise en place de caméras avec accessoires (licence, switch, câblage, paramétrage, programmation).

Ce projet est estimé sur la base d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) pour un montant total de 15 229 € HT, avec un début d'opération au 1^{er} juin 2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	12 183.20 €	80 %
Autofinancement		3 045.80 €	20 %
Total HT		15 229 €	

3 – Bâtiment BMX – Travaux d'amélioration énergétique et fonctionnelle

La Ville de Saint-Avertin souhaite engager des travaux d'amélioration sur le bâtiment BMX, équipement communal stratégique qui regroupe les associations liées à l'activité vélo, afin de répondre aux enjeux actuels de transition énergétique et d'adaptation du patrimoine communal.

Ce projet a fait l'objet d'un rapport programmatique, à l'issue duquel des préconisations d'action ont été proposées pour un montant total de travaux de 124 301 € HT, avec une date prévisionnelle de démarrage des travaux en mai 2026 pour une durée de 5 mois.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	74 580.60 €	60 %
Autofinancement		49 720.40 €	40 %
Total HT		124 301 €	

4 – Groupe scolaire des Grands Champs – Couverture et Isolation Thermique par l'Extérieur

Le projet consiste en une opération globale de rénovation de l'école, articulée autour de plusieurs axes : reprise de la charpente et de la couverture afin de traiter durablement les désordres constatés, amélioration de l'étanchéité et de la gestion des eaux pluviales, mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur, renforcement de l'isolation des plafonds et des combles, modernisation des équipements techniques contribuant à la performance énergétique du bâtiment.

Cette opération a fait l'objet d'un rapport programmatique, à l'issue duquel des préconisations d'action ont été proposées pour un montant total de travaux de 496 343 € HT, dont 240 149 € pour des travaux d'isolation par l'extérieur et 256 194 € pour la réfection et l'isolation de la toiture.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en mai 2026, avec une date prévisionnelle de fin de travaux en février 2027.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	223 354 €	45,00 %
Tours Métropole Val de Loire	Fonds vert 2	171 000 €	34,45 %
Autofinancement		101 989 €	20,55 %
Total HT		496 343 €	

5 – Amélioration du confort thermique des réfectoires des 3 restaurants scolaires

La Ville de Saint-Avertin, commune d'Indre-et-Loire, veille à garantir des conditions d'accueil adaptées et sécurisées au sein de ses équipements scolaires, en particulier dans les espaces de restauration collective utilisés quotidiennement par les enfants et les agents communaux.

Dans un contexte de hausse des températures estivales et de récurrence des épisodes de canicule, la collectivité souhaite engager une opération visant à améliorer le confort thermique des réfectoires scolaires.

Sur la base d'un estimatif au stade de l'étude du projet, le montant prévisionnel est chiffré à 180 000 € HT.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en avril 2026, pour une durée des travaux de 2 mois.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	108 000 €	60 %
Autofinancement		72 000€	40 %
Total HT		180 000 €	

* * * * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29° ;

Vu la lettre circulaire du 20 novembre 2025 relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux susmentionnés ;

Considérant que ces projets sont éligibles soit à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soit à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'approuver** les opérations suivantes :

1 – Remplacement d'une clôture rue de la Choquette – Groupe scolaire des Grands Champs

2 – Déploiement de la vidéo protection

a- Secteur NORD

b- Secteur EST

c- Secteur SUD

3 – Bâtiment BMX – Travaux d'amélioration énergétique et fonctionnelle

4 – Groupe scolaire des Grands Champs – Couverture et Isolation Thermique par l'Extérieur

5 – Amélioration du confort thermique des réfectoires des 3 restaurants scolaires

- **D'autoriser** le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), afin de financer les travaux des opérations présentées ci-dessous :

1 – Remplacement d'une clôture rue de la Choquette – Groupe scolaire des Grands Champs

2 – Déploiement de la vidéo protection

d- Secteur NORD

e- Secteur EST

f- Secteur SUD

3 – Bâtiment BMX – Travaux d'amélioration énergétique et fonctionnelle

4 – Groupe scolaire des Grands Champs – Couverture et Isolation Thermique par l'Extérieur

5 – Amélioration du confort thermique des réfectoires des 3 restaurants scolaires

- **D'approuver** les plans de financement prévisionnels HT suivants :

1 – Remplacement d'une clôture rue de la Choquette – Groupe scolaire des Grands Champs

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	43 451,20 €	80 %
Autofinancement		10 862,80 €	20 %
Total HT		54 314 €	

2 – Déploiement de la vidéo protection

a- Secteur NORD

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	39 488.80 €	80 %
Autofinancement		9 872.20 €	20 %
Total HT		49 361 €	

b- Secteur EST

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	36 508.80 €	80 %
Autofinancement		9 127.20 €	20 %
Total HT		45 636 €	

c- Secteur SUD

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	12 183.20 €	80 %
Autofinancement		3 045.80 €	20 %
Total HT		15 229 €	

3 – Bâtiment BMX – Travaux d'amélioration énergétique et fonctionnelle

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	74 580.60 €	60 %
Autofinancement		49 720.40 €	40 %
Total HT		124 301 €	

4 – Groupe scolaire des Grands Champs – Couverture et Isolation Thermique par l'Extérieur

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	223 354 €	45,00 %
Tours Métropole Val de Loire	Fonds vert 2	171 000 €	34,45 %
Autofinancement		101 989 €	20,55 %
Total HT		496 343 €	

5 – Amélioration du confort thermique des réfectoires des 3 restaurants scolaires

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR-DSIL	108 000 €	60 %
Autofinancement		72 000 €	40 %
Total HT		180 000 €	

- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Tampon Préfecture :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20251219-99_AR-DE-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait à Saint-Avertin,
Le 18/12/2025

Le Maire,

Laurent RAYMOND



Signé électroniquement